

Chrétien et Turner font match nul

PAULE DES RIVIÈRES
et PIERRE O'NEILL

Le colloque régional que les libéraux fédéraux ont tenu hier à Montréal avec la participation des sept candidats au leadership s'est terminé par un match nul entre les deux meneurs: John Turner et Jean Chrétien.

En présence de quelque 3,000 militants, les aspirants à la succession de M. Trudeau ont évité l'affrontement et la journée s'est déroulée dans la plus complète harmonie.

Dans le choix des thèmes exploités pour convaincre les délégués libéraux de leur capacité à diriger le parti et le pays, M. Chrétien a fait cavalier seul. Son discours a essentiellement porté sur la constitution alors que les six autres candidats, M. Turner en tête, ont tous mis l'accent sur les problèmes économiques et les hypothèses de solutions qu'ils préconisent.

Chrétien veut aider Bourassa à battre le PQ

PIERRE O'NEILL

Pour le ministre fédéral de l'Énergie, M. Jean Chrétien, le débat constitutionnel n'est pas terminé; il reste à convaincre le Québec de signer l'accord constitutionnel.

En présence des six autres aspirants à la succession de Pierre Trudeau, M. Chrétien a essentiellement parlé de constitution et il a notamment aux 3,000 militants réunis à l'hôtel Reine-Élisabeth de Montréal pour la prochaine étape à franchir pour mettre un point final au débat.

Voir page 8: Chrétien veut battre

Du début à la fin de ces débats, les réactions de l'auditoire ont clairement permis de voir la polarisation des préférences des militants libéraux fédéraux du Québec dans cette course au leadership. MM. Turner et Chrétien se sont partagés, à parts égales, les manifestations d'approbation et d'appui des 3,000 partisans. Dans une autre catégorie, MM. John Roberts, Donald Johnston et Mark MacGuigan ont fourni des performances respectables et se sont mérités des applaudissements polis. Mais chez les marginaux, ce sont

MM. John Munro et Eugene Wheelan, qui ont suscité le moins d'intérêt. Dans leur discours, les orateurs ont accordé priorité au français, mais encore là les performances furent de qualité inégale. L'auditoire a entendu M. Munro lire quelques phrases dans un français incompréhensible tandis que M. Wheelan admettait qu'il n'en savait pas un traître mot.

Les militants libéraux fédéraux ont profité de ce débat entre les sept candidats au leadership pour démontrer que celui qu'ils préfèrent encore

plus que quiconque, c'est le premier ministre Pierre Trudeau. Bien conscients de la popularité de leur chef, les sept aspirants à sa succession lui ont rendu hommage et chaque fois été récompensés par les applaudissements de l'auditoire. Le chef libéral provincial, Robert Bourassa, a également eu droit aux égard des deux meneurs, MM. Turner et Chrétien, qui ont insisté pour lier la stabilité politique du pays à l'éventuel retour au pouvoir de l'ancien premier ministre québécois, oubliant l'époque pas si lointaine où ils le conspuaient.

En somme, ni M. Turner, ni M. Chrétien, ne se sont illustrés de façon étonnante au cours de cette rencontre qui aura peut-être néanmoins marqué une étape décisive.

Voir page 8: Match nul

Prudent, Turner préfère parler d'économie

PAULE DES RIVIÈRES

Même si son discours constitutionnel est moins centralisateur que celui de ses adversaires, le candidat libéral John Turner a lancé une mise en garde hier contre la « balkanisation » du Canada.

« Il ne faut pas, a-t-il dit, que notre pays soit balkanisé. Nous devons favoriser la mobilité des personnes, des biens et des services au-delà des frontières provinciales. Car nous ne pourrions survivre qu'en reconnaissant un seul marché, un seul pays. »

S'adressant hier à 2,500 militants libéraux, M. Turner a fait de l'économie sa priorité. Il est resté prudent sur les questions linguistiques et, sans passer sous silence les questions constitutionnelles, les a en quelque sorte abordées par la lorgnette économique.

« Les enjeux économiques et sociaux sont trop importants, a dit l'avocat et homme d'affaires résidant à Toronto, pour les noyer dans des querelles stériles. »

C'est donc en empruntant la voie économique qu'il s'est engagé à resserrer les liens avec « les libéraux de Robert Bourassa »; « je m'engage à travailler avec lui à la relance économique du Québec », a-t-il dit.

C'est encore l'économie que

Voir page 8: Turner préfère



MM Jean Chrétien et John Turner lors de l'assemblée d'hier à Montréal

Photolaser PC

LE WEEK-END SPORTIF

Victoire de McEnroe

L'Américain John McEnroe a remporté une nouvelle victoire contre Ivan Lendl, l'emportant 6-4 et 6-2 en finale du tournoi de Forest Hills, hier. Pour conserver son titre, le numéro un mondial a offert une brillante performance sur terre battue. **Page 14**



Le retour en forme de Clark Gillies

Les Islanders de New York ont remporté samedi une victoire convaincante de 6-1 contre les Oilers d'Edmonton, profitant une fois de plus de l'importante contribution de Clark Gillies. L'ailier des Islanders a maintenant marqué 10 buts en 18 matchs depuis le début des éliminatoires. La série se poursuivra à Edmonton, demain soir. **Page 14**



Bordeleau se qualifie

Le Montréalais Alain Bordeleau (notre photo) a obtenu sa qualification pour les Jeux olympiques de Los Angeles en prenant la deuxième place du marathon d'Ottawa, hier. Bordeleau a dominé pendant les 35 premiers kilomètres mais il n'a pu résister à la remontée de l'Ontarien David Edge, qui l'a emporté en deux heures, 13 minutes et 19 secondes. La Québécoise Lizanne Bussières a par ailleurs échoué dans sa tentative de se qualifier. **Page 14**

Un semaine décisive pour les Jeux

Deux événements marqueront la semaine olympique: le président du Comité olympique soviétique, M. Marat Gramov, doit donner une conférence de presse, aujourd'hui. On s'attend à ce qu'il justifie une nouvelle fois le niet soviétique. Le CIO doit par ailleurs se réunir à Lausanne vendredi pour définir l'ultime action à tenter en direction de Moscou. **Page 15**

Mme Jeanne Sauvé devient le 22ème Gouverneur général

DENIS LESSARD

OTTAWA (PC) — Un règne de charme et de distinction débute aujourd'hui à Rideau Hall avec l'assermentation de Madame Jeanne Sauvé, la première femme en 116 ans, à accéder au poste de Gouverneur général au Canada.

Dans un déploiement exceptionnel de tapis rouges, de fanfares et de salves d'honneur, la petite francophone de la Saskatchewan qui ne croyait jamais entrer un jour au Parlement deviendra aujourd'hui, à 62 ans, la représentante de la couronne britannique au Canada et Commandant en chef de l'Armée.

Mais, annoncée aux fêtes, cette nomination survient après trois années tumultueuses aux Communautés et une longue maladie. « Il y a des moments dans la vie où il est bon de cesser d'être passionnée et controversée et de profiter d'un peu de sérénité », affirmait-elle récemment dans une entrevue.

L'assermentation d'aujourd'hui avait dû être retardée en raison d'une mystérieuse maladie pulmonaire contractée en Union soviétique l'automne dernier et qui l'avait retenue dans un état critique à l'hôpital pendant plus d'un mois en février.

Élegante et raffinée, Mme Sauvé saura, selon beaucoup d'observateurs, donner plus de panache à cette fonction officielle. Son prédécesseur, le néo-démocrate Ed Schreyer, cet ex-premier ministre provincial, était devenu à 43 ans le plus jeune vice-roi de l'histoire canadienne, mais au cours des derniers mois, il ne cachait plus son impatience d'accéder à un poste moins protocolaire après un règne sans lustre semé de controverses.

Si elle fait aujourd'hui l'unanimité autour d'elle, Mme Sauvé n'a toutefois pas échappé, par le passé, aux critiques acerbes des parlementaires dont elle devait arbitrer les joutes verbales en tant que présidente de la Chambre. En décembre.

Voir page 8: Jeanne Sauvé



Mme Jeanne Sauvé à son arrivée à Ottawa samedi dernier.

Photolaser PC

Premier test depuis la mort de Benigno Aquino Les Philippins vont aux urnes aujourd'hui

MANILLE (AFP) — Les électeurs philippins se rendent aux urnes aujourd'hui pour des élections législatives perçues à Manille comme le premier test national de la popularité du président Ferdinand Marcos depuis l'assassinat de son rival politique Benigno Aquino en août dernier.

Pour ces élections, les premières depuis la levée de la loi martiale il y a trois ans, le président, qui gouverne le pays depuis 1965, a fait campagne pour son parti au pouvoir, le Mouvement de la nouvelle société (KBL), qui, de l'avis des observateurs, devrait remporter la majorité des 183 sièges à pourvoir.

L'issue de la consultation ne faisant guère de doute, les élections, pour lesquelles 25 millions de Philippins se sont faits inscrire, auront un double objectif, indique-t-on de source diplomatique:

■ rétablir la crédibilité de l'administration Marcos, dont l'image à l'extérieur comme à l'intérieur a été considérablement ternie par l'assassinat de l'ex-sénateur Aquino;

■ décider si, après 12 ans de pouvoir sans partage, le président pourra composer avec une véritable opposition, capable de devenir une solution de remplacement crédible et d'empêcher une évolution politique violente.

La grande question sera de savoir si ces élections pourront être « honnêtes et justes », ajoute-t-on de même source.

Un total de 1,034 candidats représentant 43 partis brigueront 183 des 200 sièges (dix-sept députés devant être nommés par le président Marcos) de la nouvelle Assemblée nationale qui remplacera celle élue en 1978 et considérée comme inféodée au pouvoir.

Dans un discours télévisé, le président a accusé l'opposition de n'avoir aucun programme pour résoudre la grave crise économique qui frappe le pays.

M. Marcos a également mis en avant les réalisations économiques



Le président Marcos au cours d'une conférence de presse accordée à un imposant groupe de journalistes au palais de Malacanang samedi dernier.

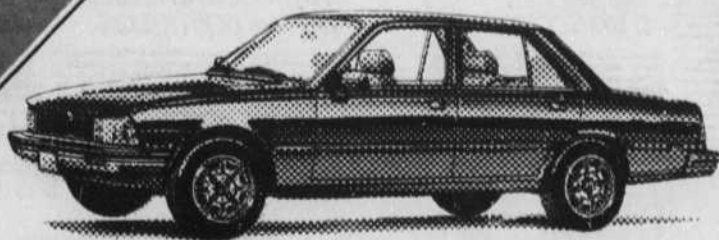
Photolaser CP

et sociales de son gouvernement. Selon un sondage à l'échelle nationale réalisé par un groupe d'hommes d'affaires et d'évêques catholiques, 47% des personnes interrogées s'estimaient satisfaites de l'action du président.

L'opposition, qui sera menée par l'Organisation nationaliste démocratique unifiée (Unido), espère pouvoir conquérir au moins 60 sièges.

Cependant, une partie de l'opposition — comprenant notamment Butz Aquino, le frère cadet de Benigno, et les anciens sénateurs Lorenzo Tanada et Jose Diokno — a appelé au boycott de la consultation, qui disent-ils, ne peut que « conférer une légitimité à un régime dictatorial ».

L'ancien sénateur Benigno Aquino, Voir page 8: Philippines



Dans l'est Peugeot... c'est nous autres

PEUGEOT 505

LA VOITURE CONSTRUITE POUR DURER

LOCATION A LONG TERME DISPONIBLE

Automobiles
FORQUES
15949 Sherbrooke Est
642-7411



De nombreuses gens attendent impatiemment l'ouverture de la foire internationale de la Nouvelle-Orléans devant l'une des entrées. (Photolaser AP)

22 pays sont représentés à la Foire internationale de la Nouvelle-Orléans

WASHINGTON (AFP) — La Foire internationale de la Nouvelle-Orléans (Louisiane) s'est ouverte comme prévu samedi en présence du secrétaire au Commerce, M. Malcolm Baldrige, et de dizaines de milliers de spectateurs, au son des cloches des églises de la ville et des coups de sirène des bateaux, tandis que des milliers de fusées et de ballons s'échappaient vers le ciel.

Aussitôt, les orchestres de jazz et de country se sont mis à jouer, et les représentants de 22 pays ont déversé dans une fontaine un peu d'eau soigneusement apportée de chez eux, pour indiquer qu'ils étaient venus participer à la foire dans un esprit de paix.

La Nouvelle-Orléans a choisi pour sa foire le thème de l'eau, plus exactement: «Le monde des fleuves: l'eau fraîche comme source de vie». En dépit du sérieux du titre, elle ressemble plutôt à une fête, avec ses sirènes géantes aux seins opulents qui accueillent le visiteur à l'entrée, ses jeux, ses spectacles marins, ses innombrables restaurants, ses clowns, ses concerts, ses nacelles qui emmènent les visiteurs à 100 mètres au-dessus du Mississippi, et ses gigantesques feux d'artifice de fin de journée.

Pour les organisateurs, les foires internationales, sous le règne de la télévision, ne sont plus nécessaires pour présenter des produits nouveaux. Ils ont voulu

donc avant tout séduire et amuser.

D'où cette reconstitution des bayous louisianais dans le pavillon de la Louisiane, avec une plantation et des chênes mousseux, ce labyrinthe dont les entrelacs sont séparés par des rideaux d'eau, cet étonnant «mur des merveilles», épais de trois mètres, où des théâtres et des restaurants se cachent derrière une façade phantasmagorique, ou encore ces jeux comme le «Kid Wash», où vous pouvez faire laver vos enfants comme vous faites laver votre voiture, automatiquement et à grande eau.

Les pavillons étrangers sont peut-être les plus sérieux, avec, dans le pavillon italien, des exemplaires de machines fabriquées d'après des dessins de Leonard de Vinci, ou, dans le pavillon des États-Unis, un film en trois dimensions sur les cours d'eau américains.

La fête, qui a coûté \$360 millions, devrait — espèrent les organisateurs — amener à la Nouvelle-Orléans quelque 12 millions de visiteurs d'ici sa fermeture au mois de novembre. Cependant, le nombre des billets vendus d'avance — le prix est de \$15 dollars — a été de 30 pour cent inférieur aux prévisions.

Cela dit, même si la municipalité ne rentre pas dans ses frais, la foire aura permis à la ville de mener un vaste plan de rénovation, dont a notamment bénéficié le célèbre «quartier

français». Comme le soulignait un des organisateurs, «aucune foire n'aura laissé à ce jour autant de traces qu'en laissera celle de la Nouvelle-Orléans». La ville, qui s'endormait au fil des ans, espère trouver un bain de jouvence dans cette foire de l'eau.

Pour faire des gains au Manitoba

Les promoteurs de l'indépendance de l'Ouest misent sur l'opposition au bilinguisme

WINNIPEG (d'après CP) — Pour faire de nouveaux gains, les défenseurs du séparatisme dans les provinces de l'Ouest canadien misent sur les réactions négatives qui se sont exprimées au Manitoba à l'endroit du français et de la capitale fédérale pendant le houleux débat linguistique de l'an dernier.

Le Manitoba montrait peu d'intérêt à ce jour pour les courants séparatistes qui fleurissent depuis quelques années à l'ombre des Rocheuses. Il faut toutefois noter que les promoteurs de l'indépendance des provinces de l'Ouest ont attiré la semaine dernière des auditeurs de quelque 200 personnes débordantes d'enthousiasme à des assemblées tenues à Brandon et à Portage-la-Prairie.

On y attaquait joyeusement les politiques fédérales touchant le bilinguisme et la conversion au système métrique. M. Elmer Knutson, le missionnaire du nationalisme *western* qui dirige maintenant le Parti de la Confédération des régions de l'Ouest, y portait son message avec un succès certain.

Le nouveau parti a succédé au mouvement pour la Fédération des provinces de l'Ouest, qui a remplacé elle-même le *Western Canada Concept*. Les appellations se succèdent, mais l'idée-force reste la essentiellement la même: il est vain d'essayer d'unir artificiellement ce qui vit mieux à l'état séparé, soit le Québec français et le Canada anglais.

Dans les provinces de l'Ouest les mieux nanties, les aspects économiques du concept apparaissent prioritaires. Au Manitoba, en revanche, les promoteurs de l'indépendance de l'Ouest mettent en avant l'opposition au bilinguisme.

Le chef du Parti progressiste-conservateur du Manitoba, M. Gary Filmon, soutient que les indépendantistes de l'Ouest ont perdu beaucoup de terrain au Manitoba depuis les premières initiatives du mouvement. «J'ai l'impression qu'ils ne créent pas un gros impact dans la province», confie-t-il.

Les séparatistes anglophones recherchent des appuis en première ligne parmi les citoyens qui rejettent la politique linguistique du Nouveau Parti démocratique manitobain et, en l'occurrence, les points de vue du chef conservateur national, M. Brian Mulroney.

Les conservateurs du Manitoba estiment que les blessures qu'a ouvertes le débat linguistique de l'an dernier sont superficielles. Ils jugent que peu de leurs partisans sont vraiment prêts à entamer des procédures de divorce avec Ottawa.

Les dirigeants des partis conservateurs rappellent à tous que si les troupes de M. Mulroney remportent le prochain scrutin fédéral, les gens de l'Ouest seront assurés d'avoir à Ottawa des représentants de la trempe de ceux que leur promettent les partisans du séparatisme des provinces occidentales.

M. Filmon note: «S'engager dans le séparatisme, dans des partis politiques nouveaux, dans des partis régionaux, tout cela ne fait qu'amoindrir votre représentation.»

Pourtant, on trouve des conservateurs qui prétendent que les règles du jeu pourraient changer si les Libéraux devaient avoir de nouveau gain de cause lors de la prochaine

élection fédérale. Dans une telle hypothèse, annonce M. Wally McKenzie, un député conservateur provincial dont l'opinion a du poids, «l'Ouest canadien se séparera si vite du reste du pays que tout le monde en sera étourdi, car, dans l'Ouest, nous en avons jusque là...»

Les observateurs jugent que le Parti de la Confédération des régions de l'Ouest a déjà plus de succès au Manitoba que les deux versions séparatistes qui l'ont précédé parce qu'il forme avant tout un refuge pour les Conservateurs révoltés par l'appui de M. Mulroney à l'élargissement des droits des francophones dans la province.

C'est pour nulle autre raison que M. Doug Edmondson, un vendeur de voitures de Portage-la-Prairie, a remis sa démission comme président de l'association progressiste-conservatrice du comté fédéral de Portage-Marquette. Il dit que le parti sépara-

tiste a maintenant un millier de membres et que ce n'est qu'un début.

Les adeptes du séparatisme *western* évitent de s'opposer aux progressistes-conservateurs provinciaux et réservent leur tir pour l'arène fédérale. Ils se gardent également d'attaquer de Parti progressiste du Manitoba, concentré à Winnipeg et qui, sur la scène provinciale seulement, véhicule essentiellement les mêmes promesses que le Parti de la Confédération des régions.

M. Sid Green, le chef de cette formation qui recrute ses membres d'abord parmi les néo-démocrates (provinciaux) déçus, était au cœur de l'opposition aux propositions du NPD manitobain en faveur de l'élargissement des droits du français.

Il faut préciser toutefois que le Parti progressiste n'avait pas réussi à amener beaucoup d'électeurs à voter pour ses candidats lors de l'élection provinciale de 1981.

Les médecins de Dolbeau décident de retourner au travail

DOLBEAU (PC) — Après d'intenses discussions hier, les médecins du Centre hospitalier de Dolbeau ont décidé de retourner au travail, à compter de 8h ce matin.

La décision a finalement été prise hier en soirée après une rencontre entre le président du conseil d'administration du Centre hospitalier de Dolbeau, M. Martin Claveau, et les représentants des médecins.

Se disant fatigué mais satisfait, le porte-parole des médecins, le Dr Marc Audet, a affirmé que la décision avait été prise dans les meilleurs intérêts de toutes les parties concernées.

«Je crois que les actions des médecins de Dolbeau ont porté fruit, en réussissant à sensibiliser la population et surtout le gouvernement concernant les graves problèmes qui sévissent présentement à notre centre hospitalier».

Le Dr Audet a en outre mentionné que la décision des médecins de retourner au travail avait été prise en raison des récents engagements du ministre des Affaires sociales, M. Camille Laurin. Le ministre s'était engagé, la semaine dernière à Dolbeau, à combler le manque de médecins au cours des deux prochains mois.

Forcés de cet engagement, les médecins du Centre hospitalier de Dolbeau ont donc décidé, selon le docteur Audet, de «laisser la chance au coureur».

Le président du conseil d'administration de l'hôpital de Dolbeau, M. Martin Claveau, n'a pas caché son soulage-

ment au terme des discussions d'hier.

«Je suis évidemment très satisfait. Les négociations ont parfois été difficiles mais ce qui est important, c'est que le tout se soit terminé de façon positive».

Exaspéré en regard des «l'ergiversations des médecins», M. Claveau avait lancé un ultimatum au cours de la journée de samedi, enjoignant les médecins de reprendre le travail dans les plus brefs délais.

Expliquant sa décision, M. Claveau a indiqué qu'il se devait d'agir. «Bien que nous sympathisons avec nos médecins, ceux-ci se devaient de retourner au travail. La situation était devenue tout à fait inacceptable. Les médecins perdaient d'ailleurs progressivement de leurs appuis. Je crois qu'ils l'ont réalisé et qu'ils ont agi en conséquence».

De leur côté, en dépit d'une rencontre qualifiée de «très fructueuse», les médecins de l'Hôtel-Dieu de Gaspé ont décidé de maintenir leur mouvement de protestation jusqu'à ce que le ministre des Affaires sociales leur ait confirmé les promesses formulées par les deux représentants du Dr Laurin venus à Gaspé vendredi.

Les ébauches de solutions envisagées touchent la pénurie de médecins omnipraticiens, les services de garde à l'urgence, le renouvellement de l'équipement, le développement d'un département de médecine générale fort et l'épineuse question administrative de la vocation des deux hôpitaux de Gaspé.

QUÉBEC 84
18 JUIN

ÉLECTIONS PARTIELLES

Marguerite-Bourgeoys / Marie-Victorin / Sauvé

Vous voulez voter?
C'est le recensement dans
Marguerite-Bourgeoys,
Marie-Victorin et Sauvé
du 14 au 17 mai 1984



En vertu d'une loi spéciale, adoptée en mai 1983 qui annulait le recensement prévu pour l'automne 1983, vous devez maintenant être recensé pour pouvoir voter à l'élection partielle de votre circonscription de Marguerite-Bourgeoys, Marie-Victorin ou Sauvé.

Deux recenseurs passeront chez vous pour vous inscrire sur les listes électorales. Ils doivent porter, bien en

vue, l'insigne du recenseur. Leur nom y est inscrit.

Soyez là! Du lundi 14 mai au jeudi 17 mai, c'est le recensement.

Conditions pour être inscrit sur la liste électorale

Peut être inscrite sur la liste électorale toute personne qui, le 18 juin 1984:

1. a 18 ans accomplis,
2. est de citoyenneté canadienne,
3. a son domicile au Québec depuis 1 an,
4. et n'est frappée d'aucune incapacité légale.

Inscription sur la liste électorale

L'inscription d'un électeur sur la liste électorale doit se faire dans la section de vote où il était domicilié le 2 mai 1984.

On vous demandera d'épeler vos nom et prénom et de nous dire votre adresse, votre profession et votre âge. Les recenseurs pourront vous questionner sur vos qualités d'électeur. Vous n'avez qu'à répondre verbalement.

Votre Directeur du scrutin vous fera parvenir la liste électorale de votre section de vote.

Un affront à 120 pays du monde

OTTAWA (PC) — La déclaration du ministre fédéral de la Justice Robert Kaplan, qui a qualifié le Front de libération de la Palestine de «groupe majeur de terroristes», a été qualifiée par un porte-parole du FLP, samedi, d'affront aux autres pays du monde.

A. Abdullah, un porte-parole du FLP à Ottawa, a également indiqué que les commentaires de M. Kaplan allaient à l'encontre de la position canadienne de neutralité face aux affaires du Proche-Orient.

«Les intérêts du Canada peuvent être mieux servis si les autorités canadiennes s'occupent de propager l'image d'un Canada neutre».

«Ses remarques sont un affront à plus de 120 pays qui reconnaissent le FLP comme le mouvement de libération national qui représente légitimement le peuple palestinien dans son effort pour obtenir paix et justice dans son propre pays».

M. Abdullah a aussi déclaré que l'opportunité des commentaires de M. Kaplan «peut être considérée comme une contribution directe à la campagne d'excuses israélienne...qui tente de détourner l'attention... d'une nouvelle éruption de terrorisme qui est appuyée par les autorités à un niveau ministériel».

Il se référait ainsi à l'arrestation de nombreux ultra-nationalistes juifs en Israël, impliqués dans des attaques terroristes contre les Palestiniens dans les territoires occupés à l'ouest du Jourdain.

M. Kaplan a révélé vendredi qu'il croyait que toutes les organisations internationales de terrorisme opéraient au Canada, utilisant le pays comme un poste de relais pour recruter des candidats et solliciter des fonds et pour d'autres activités.

Pour plus de renseignements, composez SANS FRAIS: 1-800-463-4378 (de 9 h à 22 h, du lundi au dimanche inclusivement).



parce qu'un vote, ça compte

tenue d'un scrutin

financement des partis politiques

carte électorale

Le Directeur général des élections du Québec

Pierre-F. Côté, C.R.

La sécurité à l'Assemblée nationale

L'opposition libérale exigera une commission parlementaire spéciale

QUÉBEC (PC) — L'opposition libérale exigera dès cette semaine la convocation d'une commission parlementaire extraordinaire sur la sécurité à l'Assemblée nationale.

Le leader parlementaire de l'opposition, le député de Gatineau Michel Gratton, a annoncé hier à la Presse canadienne qu'une motion en ce sens sera inscrite au feuillet de l'Assemblée nationale mardi.

Il s'agira de la première journée de séance régulière de la Chambre depuis les événements tragiques du 8 mai dernier, alors qu'un membre des Forces armées canadiennes s'est présenté à l'Assemblée nationale en tirant sur tout ce qui bougeait, tuant trois personnes et en blessant une douzaine d'autres.

M. Gratton a indiqué que l'opposition libérale voulait que cette commission parlementaire se penche sur deux aspects reliés à cette tragédie.

«D'une part, il faut évaluer les mesures de sécurité à prendre dans l'avenir et d'autre part, il faut faire le bilan de ce qui a été fait jusqu'à maintenant», a dit le député de Gatineau.

Aussi, afin d'assurer la plus grande liberté possible dans les débats, l'opposition réclamera une commission parlementaire spéciale et non pas la convocation de la commission parlementaire de l'Assemblée nationale, qui existe déjà.

Dans ce dernier cas, les travaux seraient présidés par le président de la Chambre, M. Richard Guay, et c'est justement ce que veulent éviter les libéraux puisqu'ils ont l'intention de faire comparaître M. Guay devant la commission pour y répondre aux questions des députés.

Le député de Gatineau a également signalé que les libéraux exigent une télédiffusion des travaux de cette commission pour que le public sache ce qui s'est passé.

Selon le député de Gatineau, l'intention manifestée par le gouvernement à la suite de la tragédie du 8 mai consiste à ne pas vouloir revenir sur les événements pour ne pas être jugé.

«Le gouvernement a fait preuve d'un laxisme grave en matière de sécurité et a tenu au cours des derniers jours un discours populiste pour faire oublier qu'il a refusé d'appliquer les recommanda-

tions qu'on lui avait faites», a dit M. Gratton.

Il a cité le fait qu'un rapport est entre les mains de la présidence de l'Assemblée nationale depuis octobre 1981, rapport dont le contenu a été résumé par la Presse canadienne en fin de semaine.

Ce rapport, rédigé en octobre 1981 par M. Bernard Auger, affirme que la sécurité à l'Assemblée nationale est tout à fait inadéquate et que des mesures évaluées à \$2 millions devraient être mises en place immédiatement pour éviter un «désastre».

En transmettant le rapport au président, le deuxième plus haut fonctionnaire de l'Assemblée nationale, le secrétaire adjoint, M. Pierre Duchesne, écrivait en 1982 qu'il «est nécessaire et urgent qu'un geste soit posé dans ce domaine».

Le whip de l'opposition libérale, le député de Portneuf Michel Pagé, a déjà lui aussi, au nom de ses collègues de l'opposition, saisi la présidence de l'Assemblée nationale de certaines recommandations relatives à la sécurité au Parlement québécois, recommandations qui seraient demeurées lettre morte.

L'Assemblée nationale n'a pas à réglementer le «lobbying», conclut un rapport

QUÉBEC (PC) — Il n'est nullement nécessaire pour l'Assemblée nationale de réglementer le «lobbying», ou le démarchage qui se fait au Parlement.

Telle est la conclusion d'un rapport préparé par deux fonctionnaires, MM. Pierre Duchesne, secrétaire adjoint de l'Assemblée nationale, et Russell Ducas, du secrétariat des commissions parlementaires, au sujet de cette pratique de plus en plus répandue.

Dans un document de 50 pages, les deux fonctionnaires recommandent que, faute de les reconnaître officiellement, l'Assemblée nationale pourrait néanmoins faciliter dans une certaine mesure le travail des démarcheurs parlementaires.

Ainsi, l'Assemblée nationale devrait admettre leur existence, favoriser la collaboration des membres du Parlement avec eux et leur préciser des lignes de conduite en rapport avec l'éthique de l'institution.

MM. Duchesne et Ducas ont refusé de rendre leur rapport public mais la Presse Canadienne a pu s'en procurer une copie à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

Le rapport signale que, dans les parlements au Canada, tant fédéral que provinciaux, les démarcheurs ne jouissent d'aucun statut officiel.

Ce n'est pas le cas aux États-Unis

ou cette profession a pignon sur rue et est reconnue par la Federal Regulation on Lobbying Act.

À Ottawa en 1976, l'opposition conservatrice a tenté vainement de faire adopter par la Chambre des communes le projet de loi C-214 qui aurait conféré un statut officiel aux démarcheurs en les forçant à s'enregistrer auprès du greffier de la Chambre et en précisant au nom de qui ils agissent.

L'étude Duchesne-Ducas estime que la situation actuelle permet à l'État québécois «de s'accommoder» des activités des démarcheurs «sans grand risque pour le système démocratique et pour l'intérêt public».

«Le contexte québécois commande plutôt une attitude pragmatique envers le lobbying», poursuit le document.

«Le gigantisme bureaucratique et la paperasserie administrative» font en sorte que le démarchage «devient une activité indispensable pour les corps intermédiaires dans leurs relations avec le gouvernement».

En fait, de «simples directives» émanant de l'Assemblée nationale devraient suffire à admettre la présence des lobbyistes et à leur faciliter la tâche.

Les deux auteurs procèdent à une analyse de la situation du démarchage au Parlement du Québec et

évaluent que «toutes les entreprises, tous les groupes ou organismes établis pratiquent pour leur cause ou leurs intérêts le démarchage politique quand c'est nécessaire».

Certaines entreprises confient à des démarcheurs professionnels le soin de veiller à leurs intérêts mais des gros organismes vont même jusqu'à établir leur propre bureau de représentation dans la capitale, note le document.

MM. Duchesne et Ducas identifient des «lobbyistes d'occasion» qui viennent exercer leurs pressions lorsque nécessaire: le vice-président du Conseil du patronat Ghislain Dufour, le vice-président de la Chambre de commerce Jean-Paul Létourneau, ou le président de la CEQ Yvon

Charbonneau.

D'autres, comme l'Association des mines et métaux du Québec ou l'Alcan, préfèrent se loger à proximité et utiliser leurs propres ressources pour le démarchage.

Le document identifie également deux firmes de démarcheurs professionnels qui vendent leurs services, Dominique Boivin et Associés et Pierre Morin Conseil Ltée.

Certaines entreprises tentent parfois de «récupérer» un ancien personnage politique pour défendre leurs intérêts auprès des pouvoirs publics.

Enfin, le rapport Duchesne-Ducas signale que les démarcheurs cherchent de plus en plus à éviter les «méthodes soupçonnées de favoritisme» qui ont déjà eu cours.

Les citoyens de Maniwaki sont en colère contre le gouvernement du Québec

HULL (PC) — Trois cent cinquante citoyens de Maniwaki se sont rassemblés à Hull, samedi,

afin de démontrer leur insatisfaction envers le gouvernement du Québec qui a favorisé l'implantation d'une usine de panneaux d'aggloméré à Mont-Laurier plutôt que dans leur municipalité.

Les manifestants désiraient obtenir l'appui du maire de Hull, M. Michel Légère, avec lequel ils se sont entretenus à l'hôtel de ville.

Par la suite, ils devaient se rendre jusqu'au quai municipal pour y jeter un cerceau symbolisant le gouvernement péquiste.

Les manifestants ont quitté Maniwaki tôt samedi matin malgré le mauvais temps. Une quarantaine de camions formaient le convoi.

Aucun incident n'avait été signalé samedi après-midi.

Après, à Maniwaki, près de 500 personnes avaient écouté les protestataires accuser les ministres du cabinet provincial d'irresponsabilité et d'opportunisme, avant que le con-

voi ne se mette en branle en direction de Hull.

À la suite de chacune des accusations prononcées par l'organisateur de la manifestation, M. Guy Harvey, les manifestants criaient la devise du Québec: «Je me souviens».

Au cours des deux dernières semaines, les protestataires ont fermé les bureaux du gouvernement et les écoles, en plus de bloquer la route 117 à deux reprises, après que le ministre de l'Énergie Yves Duhaime ait annoncé le 10 mai dernier que l'usine de \$60 millions serait construite à Mont-Laurier.

Depuis 1980 le ministre de l'Énergie actuel, de même que ses trois prédécesseurs, ont promis l'usine aux gens de Maniwaki. Celle-ci créerait environ 600 emplois dans la municipalité où le taux de chômage atteint 50%.

Samedi à Maniwaki, les organisateurs de la manifestation ont déclaré aux citoyens que la population de la Haute-Gatineau n'aban-

EN BREF...

■ Feu Jean-Marie Moreau

L'ex-président de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec (MRC), M. Jean-Marie Moreau, a péri samedi dans un accident de la route. Sur l'autoroute 20, la voiture de l'ancien maire de Verchères a heurté de plein front celle de M. Normand Roberge, de Beauport, lequel est décédé également. M. Moreau était âgé de 62 ans.

■ Atterrissage d'urgence à Toronto

Un DC-9 de la société Air Canada a dû, peu après le décollage, atterrir d'urgence vendredi soir à l'aéroport international Pearson de Toronto. L'un des deux moteurs de l'avion avait cessé de fonctionner. Aucun des 93 passagers n'a été blessé. Avant l'atterrissage, l'appareil a circulé durant 45 minutes au-dessus du lac Ontario afin de vider ses réservoirs d'essence pour plus de sécurité. Les spécialistes de Transport Canada examinent actuellement le moteur défectueux et le train d'atterrissage de l'appareil.

■ Une «pyramide» s'écroule à Cowansville

Mme Liliane Lemaire, de Dunham, vient d'être condamnée à verser une amende de \$1.500 pour avoir participé activement en 1983 à la progression d'un système de pyramidal qui faisait miroiter la promesse de gains rapides contre un investissement de \$1.000. C'est le juge Bernard Légaré, de Cowansville qui a entendu le procès. L'accusée avait convaincu deux dames de Dunham qu'elles récolteraient \$7.000 chacune si elles poursuivaient la chaîne. L'une d'elle a cependant décidé de reprendre sa mise et la police fut alertée.

■ Les homosexuels dans l'Eglise Unie

Comme l'avaient fait les congrès du Manitoba, puis celui du nord-ouest de l'Ontario, le congrès de l'Eglise Unie du Canada pour le secteur du nord-est de l'Ontario a rejeté ce week-end la proposition qui visait à empêcher les homosexuels d'être ordonnés ministres du culte. Au terme d'un débat long et houleux, les délégués ont décidé à 77 voix contre 45 (70 abstentions) de ne pas fermer les portes du sanctuaire aux homosexuels.

■ Marche pour la paix à Bagotville

Une centaine de pacifistes ont manifesté samedi après-midi devant la base militaire de Bagotville afin d'amener le gouvernement à faire disparaître les installations militaires du territoire québécois. Les manifestants venaient surtout de Montréal, Québec et Trois-Rivières et cherchaient à «sensibiliser» la population du Saguenay/Lac-Saint-Jean à la présence d'armes nucléaires dans la région. Le Conseil québécois de la paix, la Caravane de la paix et les grandes centrales syndicales avaient organisé la manifestation.

■ L'ombre d'une grande tornade

Les citoyens de la région de Montréal ont senti quelques très violents coups de vent samedi après-midi. Il s'agissait des faibles répercussions d'une violente tornade qui a tout dévasté sur son passage dans un champ de foire situé dans le village d'Altamont, à 20 km d'Albany, New York. Le vent a ravagé complètement un marché aux puces qui s'étendait sur un terrain de 36 hectares. Les orages qui ont précédé la tornade poussaient vers les états du Vermont et du Massachusetts.

■ Tombé dans les chutes Niagara

Un Américain de Hambourg, New York avait découvert un amoncellement de pièces de monnaie lancées par des touristes dans les rapides de la portion américaine des chutes du Niagara. Suivant la police locale, M. Robert Schmidt, 43 ans, et son fils Gary, 18 ans, cherchaient des pièces sur un belvédère de l'île de Luna, cinq mètres en amont des chutes. Le père était penché dans l'eau, retenu par son fils, quand celui-ci a perdu prise. On recherche toujours le corps du père, qu'on tient pour mort.

■ Retour au travail chez Saint-Hubert

Les 13 pâtisseries de la chaîne Saint-Hubert de la région de Montréal, fermées pour cause de grève depuis près d'un mois, pourraient ouvrir leurs portes demain. Les quelque 575 employés syndiqués qui ont participé au vote samedi ont accepté, dans une proportion de 80 %, l'hypothèse de règlement contenu dans le rapport du conciliateur.

Les porte-parole syndicaux s'attendent à ce que la direction de la chaîne emboîte à son tour le pas, mais il nous a été impossible, hier, de le faire confirmer.

Le rapport du conciliateur prolonge d'un an la durée de la convention collective, la portant à trois ans, avec une augmentation de six pour cent pour chacune de ces années.

Le 7 mai dernier, le conciliateur, M. André Courchesne, convoquait les deux parties pour leur remettre une recommandation formelle de règlement. Les quelque 900 employés (e)s syndiqué(e)s avec l'Union des employés de commerce, local 500, avaient refusé, le 15 avril, dans une proportion de 50,5 %, les dernières offres patronales et avaient confié à leur comité de négociations, dans une proportion de 77 %, un mandat de grève. Le secrétaire-trésorier du syndicat, M. Jacques Toupin a émis l'opinion que les syndiqués auraient été plus gagnants en acceptant la dernière offre patronale présentée il y a trois semaines.

■ Séisme en Italie

(AFP) — Plusieurs centaines de personnes sinistrées par le séisme de vendredi dans les Abruzzes, le second en une semaine, ont passé une deuxième nuit dans des abris de fortune: granges, wagons de chemin de fer, voitures particulières.

Quelque 3.000 tentes et 2.500 roulottes avaient été distribuées hier aux sinistrés (au nombre de 27.400 selon le dernier bilan officiel), et plusieurs centaines d'autres devaient leur arriver dans la journée. Tous les hôtels de la région ont été réquisitionnés pour les héberger.

M. Giuseppe Zamberletti, ministre de la Protection civile, a inspecté samedi les régions sinistrées en hélicoptère. Le bilan des dégâts communiqué par ses services montre l'ampleur du désastre: 170 communes touchées, 3.000 décrets d'évacuation signés par les autorités, 7.800 maisons particulières, 180 bâtiments publics, 150 églises et monuments, 500 fermes et 120 centres artisanaux sérieusement endommagés.

La coordination des secours paraît avoir été mieux assurée que lors du tremblement de terre de novembre 1980 (2.916 morts, 350.000 sans abris) en Irpinie (150 km plus au sud), où les deux tiers des villages étaient encore isolés cinq jours après le séisme.

FEMININ PLURIEL

RENÉE ROWAN

Les cordes à linge seront en fête demain

Toutes les femmes du Québec sont conviées demain le 15 mai, jour de la pleine lune du printemps, à un événement culturel inusité: la fête des cordes à linge. Elles sont invitées à y étendre l'histoire quotidienne de leur travail, de leurs amours, de leurs joies et de leurs peines. A y étendre leurs droits, leurs refus, leurs goûts, leurs espoirs, leurs rêves.

Dans l'actuel climat de démobilitation et de pesanteur qui règne actuellement au Québec, quatre femmes, Claire, Paule, Danièle et Christiane, ont eu envie d'une expression nouvelle, d'un geste positif qui permettrait à toutes les femmes d'exprimer par des images colorées, parlantes, ce qu'elles vivent ou ont le goût de vivre.

«J'adore étendre mon linge», raconte Claire Duguay, une des quatre du comité *Cordes à linge*. J'y trouve toutes sortes de fantasmes: l'odeur du linge propre, le contact avec la nature, le vent, un goût de liberté, le goût de m'envoler. C'est aussi vrai pour d'autres femmes, mais ça ne signifie pas la même chose pour chacune. Et c'est ainsi qu'est née l'idée de la fête des cordes à linges, un projet qui rallie toutes les femmes dans le respect de la différence, un projet qui permet à chacune de trouver sa propre liberté d'expression.

Cet événement culturel, qui est appuyé par le Conseil du statut de la femme et qui a reçu une subvention du programme promotion de la femme du Secrétariat d'État, a été accueilli avec enthousiasme dans toutes les régions du Québec. «La corde à linge lie toutes les femmes entre elles, les plus démunies comme les plus favorisées, les travailleuses à la maison et les travailleuses à l'extérieur, les plus jeunes et les plus âgées, toutes étendent leur linge», note Claire. Sortir dehors pour étendre son linge a toujours été un lieu de communication et d'échanges entre les femmes.

On n'étend peut-être plus son linge autant qu'autrefois, c'est vrai, mais chaque printemps, la fièvre nous reprend. On étend sa figure au soleil puis les tuques, les mitaines, l'habit de neige d'Émilie, l'enveloppe de Jacinthe. On sort de l'enfermement, on étend sa maison sur la corde à linge jusque dans ses replis. «Pourquoi cela ne pourrait-il pas devenir un outil privilégié comme véhicule de nos revendications», demande Claire. Les cordes à linge demeurent encore un signe visible de notre travail, de notre réalité invisible.

Le Comité cordes à linge invite toutes les femmes du Québec à participer, le 15 mai, à cette fête de la complicité, à réunir autour de leur corde à linge des amies, des voisines, des collègues de travail, à venir étendre, elles aussi, ce qu'elles ont le goût d'exprimer. C'est une occasion de tisser de nouveaux liens d'amitié, de solidarité.

Et parce que cet événement culturel doit avoir un lendemain, le comité des quatre a mis sur pied, dans la région de Montréal, une équipe volante de photographes et de l'équipe vidéo qui, toute la journée du 15 mai en espérant qu'il fera beau, iront visiter les différentes cordes à linge en prévision d'une exposition et d'un vidéo qui seront présentés l'automne prochain.

Si vous avez envie de recevoir la visite de l'une ou de l'autre équipe, vous n'avez qu'à communiquer avec le 272-8061 pour le dire. Faites-le suffisamment tôt de façon à permettre au comité de mieux organiser le travail des photographes et de l'équipe vidéo. Si vous demeurez en région, vous êtes invités à prendre vous-mêmes des photos et à les faire parvenir avant le 23 mai au 616 rue Outremont, Outremont, H2V 3M7. Un premier reportage photos sera publié dans la Vie en rose de juin 1984.

■ Partenaire au travail

L'Association des femmes collaboratrices tenait ces jours derniers son assemblée générale annuelle à Drummondville. Les quelques cents participantes à cette rencontre ont signifié qu'elles préféraient l'expression «partenaire en entreprise familiale» au terme de conjoint-collaborateur dans l'entreprise du mari. Tout en mettant l'accent sur le respect de deux personnes à part entière, elles souhaitent ainsi dissiper la notion d'opposition ou de rivalité.

L'expression partenaire en entreprise familiale, plus large, permet également de regrouper les femmes qui participent à l'entreprise de leur fils, de leur frère, de leur père.

La présidente, Mme Marie-Reine Laberge, a noté dans son rapport «qu'une femme collaboratrice trouve presque insurmontable le fait d'assumer seule une remise en question qui devrait être l'affaire du couple.» Pour répondre à ce besoin, des personnes-ressources en psycho-communication aident présentement l'association à élaborer le contenu de cours en psychologie du couple en affaires.

Renée Rowan

JEAN ECHENOZ

PRIX MEDICIS



12,25 \$

EDITIONS DE MINUIT

Les Fonds Desjardins pour profiter d'une gestion professionnelle

Aimeriez-vous diversifier vos investissements, avoir accès à une gestion professionnelle et ainsi améliorer le rendement de vos placements?

La Fiducie du Québec a mis au point l'une des gammes les plus complètes et les plus souples de fonds de placement: les Fonds Desjardins *Actions*, *Hypothèques*, *International*, *Obligations* et l'*Épargne garantie*. Ils vous permettent d'investir votre argent avantageusement selon vos besoins et les buts que vous voulez atteindre.

Pour vous faciliter la tâche, nous publions trimestriellement le bulletin *Informations financières* permettant à toute personne, quel que soit son actif et ses objectifs, de diversifier efficacement ses placements et de bénéficier des recommandations de nos gestionnaires professionnels.

Renseignez-vous davantage en communiquant avec un de nos conseillers. Et rappelez-vous que la Fiducie du Québec peut aussi vous aider en matière de financement, de services fiduciaires et de placements.

Fiducie du Québec

Le rendement, c'est important; le service l'est tout autant.

Les Fonds Desjardins se vendent par l'intermédiaire de prospectus que vous pouvez obtenir sur demande.

desjardins

LE PATRIMOINE

ALAIN DUHAMEL



La croix, inachevée, du Mont-Royal devait avoir un tout autre aspect selon les plans de 1924. (Photo: Jacques Grenier)

La croix inachevée

En mai 1924, s'ouvrait au sommet du Mont-Royal un chantier pour l'érection d'une croix. Dominant le ciel montréalais, elle rappelle les origines de Ville-Marie.

Elle reste inachevée, tout comme le grand parc du Mont-Royal, amputé de plusieurs terrains appartenant au plan du célèbre architecte américain Frederik Law Olmsted en 1877.

Au printemps 1642, au nom des *Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France*, Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, a fait construire sur une bande terre basse (dans le voisinage de la Place royale d'aujourd'hui) les premiers bâtiments de Ville-Marie. Le lieu paraissait propice à l'organisation de la défense mais demeurait vulnérable aux inondations comme allaient le découvrir, en décembre, les premiers Montréalais.

En effet, quelques jours avant Noël, les eaux du fleuve Saint-Laurent et de la petite rivière Saint-Pierre gonflent et menacent la colonie. Pour conjurer le péril, Maisonneuve fait alors le vœu de planter une croix au Mont-Royal. Le jour de Noël, l'eau, qui avait atteint les palissades, commence à se retirer.

Au jour des Rois 1643, Maisonneuve plantera une croix de bois. Le lieu n'est pas connu avec précision. On croit généralement, suivant des indications données par Marguerite Bourgeoys, dix ans plus tard, que la croix devait se trouver dans le voisinage de l'actuel Grand Séminaire de Montréal, fort loin du lieu où se trouve la grande croix de 1924.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, sous la présidence de M. Victor Morin, avait pris l'initiative en 1923 d'une souscription populaire pour l'érection d'une croix afin de commémorer le vœu exaucé de Maisonneuve. Près de 100.000 écoliers du Québec y ont participé en vendant des timbres à \$0,05 pièce. Elle fut illuminée pour la première fois le veille de Noël 1924.

Un prêtre de Saint-Sulpice, M. Pierre Dupaigne, trace le plan général de la croix. Il s'agit d'une structure en fer qui devait surplomber un petit immeuble auquel le public aurait pu avoir accès. Le toit de cet immeuble devait constituer une terrasse donnant sur la ville un point de vue exceptionnel. Il était même prévu un escalier, grimpant jusqu'aux bras de la croix sur lesquels, aujourd'hui encore, se trouve une plateforme placée là dans le but d'y accueillir le public.

Dans sa livraison du 12 février 1950, *Petit Journal* rapporte les propos de M. Dupaigne qui déplore l'état dans lequel l'oeuvre reste inachevée, un quart de siècle après son érection. « Si elle a quelque beauté la nuit quand elle est lumineuse, elle reste, pendant le jour, un défi à l'art, au bon sens et à la logique. Elle manque de corps parce que les barres de fer qui la composent sont trop minces et lui donnent l'aspect transparent du mecano. De plus, ses proportions apparentes sont faussées, elle paraît dégingandée, trop haute (100 pieds) pour la largeur (30 pieds) et sa grosseur apparente... Cet aspect justifie les qualificatifs de perchoir à corneilles, de vilain mecano, de carcasse vide qu'on lui a donnés. »

Nous ne sommes pas loin du « tas de ferrailles » que dénonce le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, quand il parle de l'antenne de la société Radio-Canada.

Pour les soustraire à la vue des Montréalais, personne n'avait pensé, jusqu'à ce que la société Cadillac-Fairview le propose, rue McGill College et Mansfield, à ériger des écrans de verre dans les rues d'où le regard se dirige inévitablement vers le Mont-Royal et sa croix inachevée! La maison Trestler — Parcs Canada vient de souscrire une somme de \$401.500 à la Fondation de la maison Trestler afin de lui permettre d'acquiescer cette grande maison, située à Dorion, classée monument historique en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec.

Cet accord marque une étape pour Parcs Canada au Québec. Il s'agit d'une première entente à frais partagés entre Parcs Canada et une fondation privée. Elle permettra de faire de la maison Trestler un lieu privilégié consacré à la tenue de diverses activités à caractère culturel... Cette transaction se fait dans des conditions qui permettent aux vendeurs de respecter toutes les dispositions de la Loi sur les biens culturels — peut-on lire dans un communiqué de l'organisme fédéral.

La Fondation, qui prendra la succession de Louis et Judith Dubuc qui ont retenu la maison à partir de 1976, s'est engagée à l'ouvrir au public au moins 120 jours par année pour la tenue de manifestations culturelles. En outre, la Fondation pourra exiger des frais d'admission pourvu que le montant soit approuvé par Parcs Canada et que le produit serve exclusivement à l'entretien et au fonctionnement de la maison.

La maison porte le nom de celui qui la fit construire, John-Joseph Trestler, homme d'affaires et député au parlement du Bas-Canada. Il s'agit d'une grande maison en pierre, construite en trois étapes de 1798 à 1806, qui servait aussi à l'entreposage des fourrures et des marchandises. Elle est située sur une pointe de terre qui s'avance dans le lac des Deux-Montagnes. Les héritiers Trestler l'ont habitée jusqu'en 1927.

L'Union nationale aux Archives — Les Archives nationales du Québec viennent de conclure une entente avec la Société historique de l'Union nationale afin de faciliter l'identification des personnes détentrices de fonds d'archives relatifs à ce parti politique qui a longtemps dominé la vie politique québécoise.

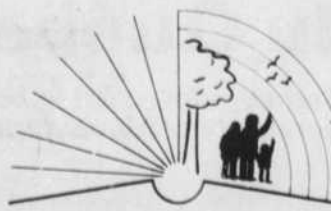
L'éducation c'est le facteur clé du développement des populations du Tiers-Monde

Nous soutenons des projets concrets: cours de technique agricole, production de livres scolaires, etc.

Participer à cette mission c'est l'aide la plus fructueuse à leur offrir.

Faites parvenir vos dons à:

Coopération Nord-Sud en éducation
1940 est, boul. Henri-Bourassa
Montréal, Québec H2B 1S2



Pour la première fois on a assisté à Québec à un «autofilibuster» du gouvernement

QUÉBEC (PC) — L'Assemblée nationale doit adopter demain le rapport d'une commission parlementaire qui s'inscrit dans un filibuster commencé l'automne dernier et qui n'est pas fini.

Ce filibuster porte sur le projet de loi 48 sur l'aquaculture, parrainé par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Jean Garon et déposé à l'Assemblée nationale le 16 novembre dernier.

Dès le débat sur l'adoption de prin-

cipe, qu'on appelait autrefois la deuxième lecture, les libéraux ont commencé leur obstruction pour en retarder le plus possible l'adoption. Le débat a duré 7 heures 30 minutes. Pour bien apprécier cette durée, il faut savoir que l'Assemblée nationale siège ordinairement 20 heures par semaine.

Le projet de loi a ensuite été envoyé en commission parlementaire pour y être étudié article par article. Ce stade a duré 12 heures, ce qui est

considérable pour un projet de loi de 68 articles seulement.

Après cette étape, la commission parlementaire avise l'Assemblée nationale qu'elle a terminé l'étude détaillée du projet de loi. Ce rapport doit être adopté par la Chambre.

La procédure, désignée comme la prise en considération du rapport de la commission, est pratiquement automatique et prend rarement plus que deux ou trois minutes.

Dans ce cas-ci, l'opposition a pro-

fité de l'occasion pour prolonger son filibuster. Pour ce faire, elle a profité du droit de parole de 10 minutes dont jouit chaque député et 35 d'entre eux s'en sont prévalu.

Ordinairement, lors d'un filibuster, afin de ne pas étirer les délibérations et faire ainsi le jeu de l'opposition, les députés ministériels se taisent et seul le parrain du projet de loi intervient.

Dans ce cas-ci, M. Garon est intervenu durant environ 35 minutes au début du débat, alors qu'il avait le droit de parler durant une heure, et 20 minutes à la fin.

Par la suite, le ministre s'est prévalu d'un droit rarement invoqué qui lui permet d'intervenir durant cinq minutes après chaque député. Il a ainsi parlé à 10 reprises.

De plus, 12 députés péquistes ont choisi de répondre sur-le-champ aux objections soulevées par l'opposition contre le projet de loi, constituant ainsi un «autofilibuster», ce qui ne s'était encore jamais vu, de mémoire d'homme, à l'Assemblée nationale.

Le débat sur la prise en considération a donc duré 8 heures et 45 minutes, la plus longue procédure du genre en 10 ans. Si on excepte les 55 minutes prises par le parrain du projet de loi, une procédure ordinaire, le parti ministériel s'est «autofilibusté» durant près de trois heures.

À l'heure actuelle, le projet de loi a été débattu durant 27 heures et 58 minutes. Et il lui faut encore passer par le débat d'adoption, qu'on appelait jusqu'à tout récemment la troisième lecture.

Ce débat sera ouvert par le parrain du projet de loi, qui pourra parler durant une heure. À la fin du débat, il aura un droit de réplique de 20 minutes. Le chef de l'opposition, ou le député qui parlera en son nom, pourra parler durant une heure.

Les députés jouiront d'un droit de parole de 10 minutes chacun et on peut déjà prévoir que l'opposition en fera parler le plus grand nombre possible.

Il sera intéressant de voir si le parti ministériel choisira de «s'autofilibuster» de nouveau.

Le projet de loi 48 vise à permettre au gouvernement du Québec d'assumer pleinement sa juridiction sur son territoire immergé et d'étendre des permis d'utilisation de ce territoire pour des fins de pêche à l'aide d'engins fixés ou déposés au fond de l'eau.

Ce projet de loi, a dit le député libéral de Nelligan Clifford Lincoln, est un projet de loi négatif «qui entraînera une confrontation directe avec le gouvernement fédéral et le milieu des pêches».

Comme condition de son acceptation du projet de loi, l'opposition demande que les gens concernés par le problème des pêches, de la Gaspésie et de la Côte-Nord, soient entendus en commission parlementaire, ce que refuse M. Garon.

La pratique religieuse au Québec a déjà connu un déclin plus grave au cours des années 1800

SHERBROOKE (PC) — Amorcée il y a près de 25 ans, à l'époque de la Révolution tranquille, le déclin de la pratique religieuse au Québec n'en constitue pas pour autant un précédent.

Il y a plus d'un siècle, les Québécois ont abandonné encore plus massivement les lieux du culte au moment où le sentiment national était à son zénith lors de la lutte des Patriotes et des troubles de 1837.

«Née dans la ferveur, la pratique religieuse connaît un déclin plus grave dans les années 1800 qu'aujourd'hui. Mais, après 1840, on a enregistré une remontée, qui a duré jusqu'à 1960», a raconté récemment M. Guy Laperrière, professeur d'histoire à l'Université de Sherbrooke.

Les motifs qui ont amené nos ancêtres à tourner le dos à la religion n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui. À notre époque, le phénomène de la baisse de la pratique religieuse partait en Occident à coïncider avec des modifications importantes de la liturgie apportées par Vatican II.

Selon M. Laperrière, la première désaffection massive des Québécois pour la religion résulte des mesures prises vers 1760 par le conquérant anglais pour réduire le plus possible l'influence du clergé catholique arrivé au 17^e siècle et qui avait créé le premier évêché d'Amérique du Nord dans la ville de Québec.

«Le conquérant anglais interdit le recrutement des communautés d'hommes et les communautés des Jésuites et des Récollets disparaissent vers 1800; seuls les Sulpiciens demeurent», raconte M. Laperrière dans une interview à ses bureaux de l'université.

Toutefois, les congrégations de femmes sont épargnées et, petit à petit, elles vont prendre racine dans des secteurs névralgiques de la société comme l'enseignement, les

soins aux malades et aux pauvres, secteurs qu'elles évacuèrent au moment de la Révolution tranquille.

Après la Conquête, l'encadrement religieux diminue parce qu'il y a pénurie de prêtres et on assiste en parallèle à une montée des élites laïques et à la création de quelques séminaires dirigés par des prêtres séculiers à Nicolet, Québec et Montréal. Les moeurs se relâchent, on n'assiste plus aux offices religieux, on ne fait plus baptiser les enfants, l'alcoolisme fait des ravages et le concubinage se répand.

«En 1840, on assiste à un tournant important, à une sorte de renouveau religieux inspiré par Mgr Ignace Bourget. Après l'échec de la politique en 1837-1838, on se retourne de façon considérable vers la religion», poursuit M. Laperrière.

C'est d'ailleurs à cette époque, explique-t-il, que des membres du clergé protestant de Suisse arrive au Québec pour tenter de convertir une partie de la population «mécontente», mais ils échouent.

Après la levée de l'interdit contre les communautés religieuses d'hommes, les Jésuites, les Oblats, les Clercs de Saint-Viateur et les Pères de Sainte-Croix ainsi que les religieuses du Sacré-Coeur arrivent au pays et se lancent dans le recrutement.

Le resserrement de l'encadrement religieux provoque de l'opposition notamment de la part de l'Institut canadien de Montréal où L. A. Dessaulles milite activement contre l'ingérence de l'Église du Québec dans les affaires matérielles. Mais la victoire du clergé contre les «anticléricaux» est «totale».

Vers 1870, Mgr Bourget crée le Mouvement des zouaves pontificaux qui réussit à si bien rapprocher les Québécois de Rome que toute la province s'identifiera au pape lorsqu'en septembre 1870 l'Italie unifiée s'empare du Vatican et fait le pape pri-

sonnier. Mais Rome avait déjà préparé sa réplique en décrétant en juillet l'infailibilité du pape.

«Aux yeux des Québécois, les Italiens passaient pour des impies. Par contre, à cette époque, sir Wilfrid Laurier réussit à convaincre Rome qu'on peut être libéral au sens philosophique du terme et bon pratiquant», souligne M. Laperrière.

La séparation entre l'Église et l'État s'amorce lentement mais l'Église du Québec continue de suivre les directives de Rome, notamment grâce au mouvement eucharistique. Des mouvements se créent dans les années 1930 comme Jeunesse ouvrière catholique (JOC) et Jeunesse étudiante catholique (JEC) ainsi que l'Action catholique, où plusieurs hommes politiques comme Gérard Pelletier et Claude Ryan seront formés.

Les deux grandes guerres viendront tout bouleverser au Québec comme partout dans le monde et l'Église perdra de plus en plus de son pouvoir temporel, même si elle profitait, de dire M. Laperrière, du régime de «patronage» par la construction d'écoles ou d'hôpitaux qu'ils administraient.

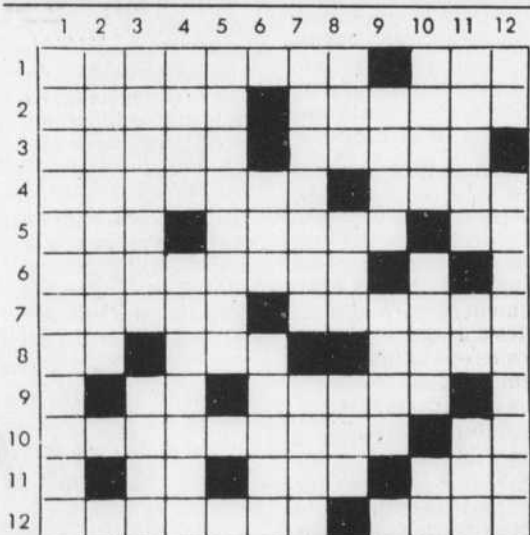
Finalement, indique M. Laperrière, le mouvement d'ouverture du Québec sur le monde, l'arrivée des moyens de communication de masse, le pluralisme religieux font que l'Église «se retire de certains domaines, les fidèles sont plus désorientés, la pratique diminue et la religion devient une affaire personnelle».

Quand il viendra au Québec en septembre prochain, le pape Jean-Paul II arrivera dans une province autrefois très catholique où la pratique religieuse n'est plus suivie dans les campagnes que par 30% de la population et dans les villes par 10% des habitants.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

Un mot pour échapper... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement

- 1—Sangle horizontale embrassant les fesses du cheval. — Poche.
- 2—Prénom masculin. — Disciple.
- 3—Brusque changement dans le cours d'une maladie. — Longue chaussette fine.
- 4—Respiration, souffle. — Irlandais.
- 5—Pas ailleurs. — Jour. — Sans vêtement.
- 6—Chatouille légèrement et agréablement.
- 7—Taille la tête d'un arbre. — Raccorder avec du plâtre pour remplir un joint entre un toit et un mur.
- 8—Cérum. — Arme de jet portative — Gamin de Paris.
- 9—Aluminium. — Arbre dont on tire le caoutchouc.
- 10—Décision irrévocable, qui ne souffre pas de contradiction. — A demi.
- 11—Île de l'Atlantique. — Colère. — Jardin zoologique.
- 12—Allonger. — Poil du cou du cheval.

Verticalement

- 1—Art de bâtir et d'orner les édifices.
- 2—Avidité à manger.
- 3—Légèreté, souplesse. — Foyer de la cheminée.
- 4—Fait tort à. — D'Italie.
- 5—Sous la tête.
- 6—Aucun, pas un. — Substance des muscles.
- 7—Amener de nouveau. — Individu.
- 8—Mèche de cheveux rebelle. — Épais, serré. — Un sens.
- 9—Du verbe obéir. — En outre, de plus.
- 10—Vedette de cinéma. — Courba. — Zirconium.
- 11—Bois détruit ou endommagé par le feu. — Sert à lier. — Pronom personnel.
- 12—Cérum. — Fonction naturelle qui consiste dans l'assimilation des aliments absorbés.

Solution de samedi

LABIAL BAILLE
ODE COULTEIN
QUATORZE SET
ULTERIEUR
ATELENAUSE
CELE PETROLE
IRREEL RALE
TE MAI ELTAE
EJEUNE ET T
DONTRI USA
BOUT HO EDIT
USE HESITER

Le tabagisme menace votre santé



■ Ameublement

Mobilier de salle à manger "Casavita" 1 table, 6 chaises, 1 buffet, 722-9773 après 17h. 15-05-84

Mobilier salle à manger Circa 1935, 9 morceaux, excellent état. 671-5495. 15-05-84

■ Antiquités

DECAPAGE, finition, fait à la main. 523-3367. 18-5-84

■ App./Logements

COURT TERME, meubles, superbe app. maison, tout inclus, 3 à 12 mois. Troc-Vacances 875-2577. 19-5-84

RUE CHARRIER, tres grand 5 1/2, rénové, chauffé, 600 \$/mois. Sord 522-4575. 22-5-84

V.M.R. 3 1/2, 4 1/2 spacieux, poêle, réfrigérateur, garage. Prés autobus, 387-0650 après 17h, 739-9169. 17-05-84

N.D.G., près Queen Mary, 5 1/2, résidentiel, autobus 51, garage, juin, juillet 488-9291, 321-7461. 17-5-84

OUTREMONT, 50 Willowdale, 3 1/2, 4 1/2, ascenseur, épreuve du feu. Occ. ration maintenant ou plus tard. 849-7061. J.N.O.

WESTMOUNT, haut duplex 6 pièces, cuisine rénovée, appareils électriques inclus. 975 \$ chauffé, garage. 487-2327. 17-5-84

ANJOI, Bélanger, bas triplex neuf, de luxe, grand 8 1/2, s.s., foyer, garage double, cour fermé, Aussi 4 1/2 — 375 \$, 3 1/2 — 275 \$ — 254-0758. 15-05-84

OUTREMONT, luxueux haut duplex, 7 1/2, chauffé, garage, 935 \$ — 270-6851. 22-05-84

OUTREMONT, 6 1/2, bas duplex avec s.s., chauffé, stationnement, 800 \$ par mois. 735-2372. 19-05-84

■ Autos à vendre

BMW 1983, modèle 733i, 5 vitesses, toute équipée, 24.000 km. Christian Charron. 382-8443. 18-5-84

■ Bateaux

Voilier CS27, excellent état, bien équipé pour la croisière 31.700\$ — (514) 274-8635. 17-05-84

TANZER 26 pieds, 1981, (canadien) impeccable, avec roue, et longue liste d'option 683-6531. 16-5-84

■ Bureaux à louer

Avocat ayant 10 ans de pratique dans le domaine des relations de travail, recherche avocat d'au moins 10 ans de pratique afin de s'associer avec lui de façon nominale. 856 Sherbrooke est. (près métro Sherbrooke). — 527-2391. 18-05-84

Centre-ville, métro Berri, Maison Victorienne rénovée, 2 étages bureaux plus loft mansardé. 678-1209/842-2808. 08-06-84

■ Bureaux à louer

Espace à bureaux (5.000 p.c.) ancien presbytère de Ste-Brigitte, coin Dorchester et Alexandre de Séve. Pour information: 522-4584. 01-06-84

■ Chalets à louer

Val Morin, chalet personnel, 2 c.c., sous-sol, tout confort. Lave-vaisselle, câble télé, golf, tennis, Lac Raymond. Entrée lavasse/sécheuse. Aubaine: saison, année ou vente. 819-322-5550. 22-05-84

■ Chalets à vendre

Petit chalet, ultra moderne, (foyer, combustion lente, Jenn-Air, etc.) en plein bois, région St-Donat. 30.000\$. — Sord: 649-5052. 26-05-84

■ Commerces à vendre

Boutique de vêtements, haute mode, importations. M. Réjean 321-6124. 15-05-84

■ Condominiums à vendre

VIEUX MONTRÉAL. Condominium à vendre ou à louer (Penthouse) 4 1/2 pièces. Superbe. Prix 140.000 \$ négociable. Nicole Lévesque 651-1000, 463-2399. Montréal Trust, courtier. 15-05-84

■ Copropriétés à vendre

Outremont, rue Bernard, 5 pièces, tout rénové, ensolleillé, très bon état. Libre maintenant. 277-9604. 17-05-84

■ Cours

Cours correctifs individuels en mathématiques, 6ième à CEGEP I Orthopédagogue. Méthode unique. Ph. D. Educ. Exp. 23 ans.

■ Oeuvres d'art

8 sérigraphies Louis Jacques 1976, encadrées. Prix à discuter. Claude 671-7863 (soir). 22-05-84

■ Offres d'emplois

Travaux ménagers et cuisine, 12 à 15 heures semaine, horaire à déterminer. 737-5737. 15-05-84

■ Offres de services

Dactylo bilingue pour bureau de relations publiques du centre-ville. Rapide, français impeccable, minimum 2 ans d'expérience. Contacter Louise: 7771. 16-05-84

■ Offres de services

LAVAGE plafonds, tapis, murs, vitres, peinture, plomberie, ouvrage général. 478-4909. J.N.O.

■ On demande

Acheteurs livres usagés, payons comptant. Ouvert jour et soir. 799 est. Mont-Royal, Montréal. 19-05-84

■ Cours

Une carrière en communication. Cours en relations publiques. Cours d'animateurs radio et télévision. Centre de Formation en Communication 842-0050. 01-06-84

■ Déménagement

SPECIAL DÉMÉNAGEMENT. Local et longue distance, par experts, avec assurance. — 721-8967. 31-05-84

DISPONIBLE en tout temps déménagements. Spécialisés cuisiniers, réfrigérateur. Local, longue distance, emballage, entassement, assurance complète. 253-3275. J.N.O.

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite 937-9491. J.N.O.

ACCEPTERAIIS déménagements de tous genres. Spécialité appareils électriques. Assurances. Téléphone: 253-4374. J.N.O.

■ Espaces commerciaux à louer

Rue Laurier, 2ème étage, bonnes conditions, bien éclairé, 1.200 p.c., entrées privées 750 \$ non chauffé. Occupation immédiate. — 274-5479. 19-05-84

■ Occasions d'affaires

Travailler à vos heures, regroupé-vous. Si une occasion d'affaires vous intéresse, nous avons des territoires dans l'est et l'ouest du Canada. Revenu intéressant pour un investissement de 8888 seulement. Une occasion pour le couple. Écrire à: J. Lee Penn, Great Canadian Marketing Factory, 8255 Mountain Sight, Montréal H4P 2B5. 17-05-84

■ Oeuvres d'art

8 sérigraphies Louis Jacques 1976, encadrées. Prix à discuter. Claude 671-7863 (soir). 22-05-84

■ Offres d'emplois

Travaux ménagers et cuisine, 12 à 15 heures semaine, horaire à déterminer. 737-5737. 15-05-84

Dactylo bilingue pour bureau de relations publiques du centre-ville. Rapide, français impeccable, minimum 2 ans d'expérience. Contacter Louise: 7771. 16-05-84

■ Offres de services

LAVAGE plafonds, tapis, murs, vitres, peinture, plomberie, ouvrage général. 478-4909. J.N.O.

Vous partez en voyage? Toutes vos inquiétudes sont apaisées en faisant appel au Gardien de Maison Inc., surveillance de maison, garde des animaux, entretiens des plantes etc. Le Gardien de Maison 843-6703. 22-05-84

■ On demande

Acheteurs livres usagés, payons comptant. Ouvert jour et soir. 799 est. Mont-Royal, Montréal. 19-05-84

■ Terrains à vendre

Boisé, panoramique, prestigieux à Ste-Adèle paroisse. Parc, rivière, façade 352' x

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Namibie: échec de la conférence de Lusaka

LUSAKA (Reuter) — La conférence sur la Namibie de Lusaka s'est achevée hier soir sur un échec, faute d'un accord entre les différentes parties sur un communiqué final.

Le président zambien Kenneth Kaunda, hôte de la conférence, a déclaré qu'il s'était avéré impossible de publier une déclaration commune.

«Je suppose que vous pouvez dire qu'il aurait été important d'avoir quelque chose, mais ce quelque chose n'a même pas pu être accompli», a-t-il dit à l'adresse des journalistes présents.

Cette conférence, ouverte vendredi soir, a rassemblé autour d'une même table la SWAPO (Organisation des peuples du Sud-Ouest africain) de M. Sam Nujoma et la Conférence multipartite (MPC), regroupement de partis internes namibiens, avec en outre une délégation sud-africaine conduite par M. Willie Van Niekerk, administrateur général de la Namibie, qui co-présidait les travaux avec M. Kaunda.

«Comme prévu, nous n'avons pas atteint l'objectif, l'indépendance de la Namibie, a dit le chef de l'État zambien, car nous avions à faire à un sujet qui est sur la table depuis de très nombreuses années.

Il a ajouté que ces pourparlers avaient été difficiles, mais utiles, et estimé que les contacts noués entre les deux parties devaient être poursuivis.

Le principal sujet à l'ordre du jour de la conférence était l'application de la résolution 435 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les modalités de l'accession de la Namibie à l'indépendance.

Pour sa part, M. Van Niekerk a déclaré que, même si la conférence n'avait pas atteint son objectif, des progrès avaient quand même été réalisés.

«Nous avons fait un pas en avant, et j'espère que la route de la paix et de l'indépendance d'un pays et d'un peuple dont nous sommes venus ici discuter l'avenir ne sera pas trop longue», a-t-il dit au cours de la session de clôture.

À l'origine prévus pour durer deux jours, les travaux de la conférence ont été prolongés d'une journée quand il est devenu manifeste qu'un accord était encore éloigné.

De source proche de la conférence, on rapporte qu'elle a été marquée par des échanges acerbes entre les partis internes et la SWAPO, reconnue par l'ONU comme le «seul représentant authentique» du peuple namibien.

Visiblement fatigué par ses vingt heures passées à la table de négociations, M. Kaunda s'est déclaré incapable de prédire si ces négociations auraient une suite.

Bien que le chef de l'État zambien n'ait donné que peu de détails sur le déroulement des négociations, il a précisé que la présence de 25.000 Cubains en Angola — dont Pretoria demande le départ comme préalable à l'application de la résolution 435 — avait figuré en bonne place.

En dépit de l'échec apparent de la conférence, certains délégués ont souligné que le fait même qu'elle ait pu avoir lieu était en soi un succès. «C'est le début et non la fin de la recherche d'un règlement», a dit l'un d'entre eux.

Un porte-parole de la SWAPO avait déclaré samedi soir que les pourparlers étaient au bord de la rupture en raison de «l'intransigeance» de la MPC. Mais il devait se faire par la suite admettre par M. Kaunda pour avoir tenu de tels propos alors que les négociations étaient encore en cours et les délégués ont reçu ensuite la consigne de ne pas parler à la presse.

Tout au long de la dernière session, qui a duré dix heures, le président Kaunda et M. Van Niekerk ont tenté de trouver un consensus suffisant entre les différentes parties pour justifier un communiqué final.

Mais ils ont finalement décidé de conclure les pourparlers sans déclaration quand il s'est avéré que cela serait impossible.

La poursuite des combats réduit la crédibilité du gouvernement libanais

BEYROUTH (Reuter) — La crédibilité du gouvernement d'unité nationale récemment constitué a été largement entamée par la poursuite des combats samedi entre milices rivales.

Pour la première fois jeudi, le gouvernement qui comprend les représentants de toutes les milices — chrétiennes ou musulmanes — avait pu se réunir au complet, accréditant la thèse d'un cheminement vers la paix.

Cette thèse a été battue en brèche samedi soir par le pillage des quartiers résidentiels de part et d'autre de la ligne verte entre Beyrouth-Est et Ouest.

La Voix de la montagne, la radio des miliciens druzes, a déclaré que les forces libanaises de la droite chrétienne et l'armée voulaient abattre le cabinet aussi vite que possible.

M. Camille Chamoun, chef de la branche politique des forces libanaises, a pour sa part affirmé que les premiers obus avaient été tirés depuis le secteur ouest tenu par des «éléments irréguliers».

Une flèche politique a également été lancée contre le gouvernement par M. Walid Joumblatt, dirigeant du Parti socialiste progressiste (PSP) à prédominance druze, disant que sa présence dans le gouvernement ne signifiait pas son acceptation de la légitimité du président Amine Gemayel.

Dans une interview publiée hier par le magazine de langue an-



Des milliers d'enfants ont pris part à la première marche pour la paix samedi à Beyrouth. Quelques minutes plus tard, la ville subissait un pilonnage intensif qui faisait 16 morts et plus de 70 blessés. (Photolaser AP)

glaise Monday Morning, M. Joumblatt déclare que le gouvernement de M. Rachid Karamé, premier mi-

nistre, n'est qu'une opportunité pour parvenir à une sorte de trêve qui peut durer un mois ou six mois, je ne sais pas.

À la question de savoir s'il est prêt à faire baisser les armes à ses combattants dans la mesure où il appartient désormais au gouvernement, le dirigeant druze a répondu: «Non. Non. Cela ne signifie pas que nous ayons reconnu la prétendue légalité d'Amine Gemayel ou ce qu'il représente».

La presse libanaise établit un lien entre la recrudescence des combats à Beyrouth et le désaccord au sein du gouvernement sur une réforme du commandement de l'armée, traditionnellement confié à un chrétien maronite.

Les ministres musulmans avaient proposé vendredi de transférer ce commandement à un comité provisoire de six hommes représentant les six principales communautés du pays mais leurs collègues chrétiens avaient refusé en arguant de la sécurité de leurs coréligionnaires.

Le quotidien *Le Réveil* publié par des membres des phalanges chrétiennes estime que le pillage de Beyrouth constitue une tentative de forces druzes et musulmanes d'imposer leurs vues sur l'armée.

Mais le quotidien *Al-Liwa* d'obédience musulmane affirme que «la dispute sur l'armée met en danger la sécurité au moment où Israël tente de ruiner l'option arabe».

Plusieurs dirigeants religieux islamiques s'accordent à penser qu'Israël — hostile à Karamé — a mis samedi le feu aux poudres pour mettre le gouvernement en difficulté.

Selon des miliciens qui n'ont pas fait état de tirs israéliens samedi, l'artillerie navale israélienne a déclenché les combats jeudi dernier en lobant quelques obus tant sur Beyrouth-Ouest que sur Beyrouth-Est.

La ligne de front était relativement calme hier malgré des tirs sporadiques aux points chauds. Le bilan de l'incident le plus grave s'élevait, selon la radio phalangiste, à quatre blessés dans un quartier chrétien.

L'OTAN veut renforcer son arsenal conventionnel

BRUXELLES (AFP)

— Les ministres de la Défense de l'OTAN doivent souligner cette semaine à Bruxelles la nécessité pour l'alliance occidentale de renforcer son arsenal conventionnel grâce à l'utilisation de la technologie de pointe, tout en poursuivant le déploiement des Pershing-2 et des missiles de croisière américains en Europe, a-t-on appris samedi de sources diplomatiques.

Le secrétaire américain à la Défense, M. Caspar Weinberger, et ses homologues de 14 des 16 pays membres de l'OTAN se réuniront mercredi et jeudi à Bruxelles à l'occasion de la session de printemps du comité des plans de défense de l'organisation, présidée, pour la dernière fois avant son départ à la retraite en juin prochain, par le secrétaire général de l'OTAN, M. Joseph Luns.

Les ministres européens participeront demain à la session de l'Eurogroupe, organe informel de coopération pour la défense. La France, qui n'appartient pas à l'organisation militaire de l'OTAN, n'assiste pas à ces réunions.

Aucune initiative spectaculaire, notamment en ce qui concerne les négociations sur le désarmement, n'est attendue à l'issue de ces sessions dont l'agenda est très technique, a-t-on indiqué de sources diplomatiques.

Les ministres doivent essentiellement s'entretenir d'un plan de fabrication d'armes ultra-perfectionnées destinées à équiper les armées de l'OTAN dans les années 90 et des progrès et des réalisations de la coopération alliée pour l'appliquer, a-t-on ajouté de mêmes sources.

Onze projets basés sur l'utilisation de la technologie de pointe,

notamment l'électronique, ont déjà été proposés par les directeurs des programmes d'armements de l'OTAN.

Il s'agit essentiellement de systèmes de surveillance, de détection et de transmissions, ainsi que de nouvelles munitions très précises qui permettraient, selon les stratégies occidentales, de compenser l'avantage pris par le Pacte de Varsovie dans le domaine conventionnel et de retarder ainsi l'utilisation de l'arme nucléaire tactique (moins de 1.000 km de portée) en Europe.

Pour le commandant en chef de l'OTAN en Europe, le général américain Bernard W. Rogers, ces nouvelles armes permettraient de stopper une invasion, notamment en RFA, en détruisant loin derrière la ligne de front (jusqu'à 300 km) les concentrations de chars, de véhicules blindés et l'aviation — le second échelon, selon la terminologie militaire — de l'URSS et de ses alliés.

Ce critère d'attaque en profondeur, qui préoccupe certains alliés des États-Unis doit être au centre des entretiens ministériels.

«Nous voulons clairement définir les priorités d'utilisation de ces armes et des futurs systèmes à fabriquer. En cas de conflit, il serait plus important de protéger nos aéroports que de chercher à détruire les renforts du Pacte de Varsovie», a ainsi souligné un ambassadeur européen.

M. Weinberger, qui proposa en décembre 1982 la mise en oeuvre de ce programme, va d'autre part plaider en faveur de la coopération transatlantique pour la production d'armements afin d'apaiser les réticences des Européens qui y voient parfois une offre à «acheter améri-

cain», a-t-on indiqué de sources diplomatiques.

Les responsables de la défense occidentale vont enfin rappeler la détermination de l'OTAN à poursuivre le déploiement des fusées Pershing-2 et des missiles de croisière américains en Europe, destinés à contrebalancer les SS-20 soviétiques en l'absence d'un accord aux négociations de Genève sur les euromissiles.

Une session difficile et capitale pour l'avenir de l'Unesco

PARIS (AFP) — L'Unesco (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) aborde cette semaine à Paris un débat décisif sur l'avenir de cette institution dont les États-Unis menacent de se retirer et que la Grande-Bretagne n'a pas encore plus de quitter.

C'est en effet jeudi prochain que le conseil exécutif de l'Unesco examinera l'avis de retrait américain, signifié le 28 décembre 1983, et la mise en demeure britannique, adressée à l'organisation le 2 avril dernier.

Le conseil exécutif, réuni pour sa 119ème session du 9 au 23 mai, représente la conférence générale de l'Unesco qui compte 161 pays membres.

L'Unesco sans les

États-Unis et la Grande-Bretagne, ce serait un peu comme les Jeux olympiques sans l'Union soviétique et les pays de l'Est, déclaraient en privé des délégués du conseil exécutif et des fonctionnaires de l'organisation.

Ce n'est pas l'existence même de l'Unesco qui sera l'enjeu du débat de jeudi prochain, mais la sauvegarde des fonctions et du caractère d'universalité de cette institution spécialisée de l'ONU, ajoutait-on de mêmes sources.

Lors du débat de jeudi les 51 délégués du conseil exécutif discuteront des propositions de réformes présentées mercredi dernier par le directeur général de l'Unesco, M. Amadou Mahtar M'Bow.

En dépit des «ouvertures» faites à cette occasion par M. M'Bow qui est à la tête de l'Unesco depuis 1974, on considère dans les milieux autorisés que dans l'état actuel des choses, les États-Unis ne reviendront pas sur leur décision de quitter l'Unesco le 31 décembre 1984, privant ainsi l'organisation d'une contribution finan-

cière représentant un quart de son budget. Ce dernier est de quelque 370 millions de dollars pour l'exercice 1984-1985.

L'administration Reagan qui n'entretient pas les meilleures relations avec M. M'Bow, reproche en particulier à l'Unesco sa «politisation excessive» et l'augmentation «sans retenue de son budget».

«Nous nous inquiétons de voir que les tendances dans la politique, l'orientation idéologique, le budget et la gestion de l'Unesco nuisent à l'efficacité de l'organisation», écrivait notamment le secrétaire d'État George Shultz à M. M'Bow dans sa lettre notifiant l'avis de retrait américain.

Washington n'apprécie pas en particulier les efforts déployés par l'Unesco pour instaurer «un nouvel ordre mondial de l'information», considéré par l'administration Reagan comme dangereux pour la liberté de la presse et comme une menace de censure de la part du tiers-monde.

Même son de cloche, mais relativement plus dur selon les observateurs, dans la lettre adressée le 2 avril dernier à M. M'Bow par le ministre britannique du Développement outre-mer, M. Timothy Raison. L'idée d'un retrait de l'Unesco «n'est pas écartée» par la Grande-Bretagne, écrivait le ministre.

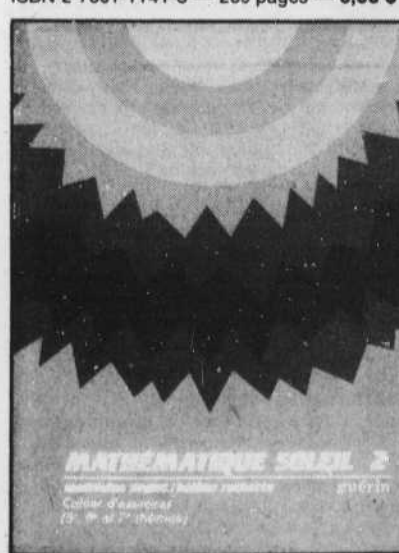
guérin

l'éditeur
qui
édite

Mathématique
Soleil

Madeleine Drolet,
Hélène Rochette
Cahier d'exercices
5e, 6e et 7e Thèmes
ISBN-2-7601-1141-5 — 269 pages — 6,00 \$

En vente
dans toutes
les
librai-
ries



Cette collection couvrira les programmes d'études de la mathématique au secondaire, premier et deuxième cycles. Pour chacun des niveaux, il y aura un manuel pour l'élève et un guide du maître.

En vente dans les librairies:

4560 rue Station 168 est, rue 4440 rue
Saint-Denis Métro-Longueuil Sainte-Catherine Saint-Denis
Montréal, Québec Longueuil, Québec Montréal, Québec Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112 Tél.: (514) 677-6525 Tél.: (514) 861-5647 Tél.: (514) 843-6241

CENTRE DE
RENSEIGNEMENTS
TÉLÉPHONIQUE

INFO-CANCER

Région de Montréal

522-6237

Extérieur de la région de Montréal

1-800-361-4212

UN SERVICE DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

Mini

Résultats

lotto-québec

Tirage
régulier

DATE: 11-05-84

916094

50 000\$

16094
6094

5 000\$
250\$

094
94

50\$
5\$

LOTS

BONIS: 250 lots de 1 000\$ chacun

Numéros non décomposables

103A827	825A399	751B691	762C358	769D277	192G857
119A758	863A847	759B958	784C675	856D106	211G636
120A246	118B919	808B823	865C932	860D031	212G326
135A807	128B420	809B502	893C284	107E565	221G641
138A611	135B476	814B111	122C261	108E903	235G596
169A314	143B725	860B953	125C497	187E804	271G622
204A142	169B345	885B334	153D895	189E611	283G912
242A442	183B921	111C576	156D076	197E385	305G726
296A150	189B828	126C216	179D274	221E407	317G256
299A026	283B385	130C175	207C538	222E025	333G017
310A534	300B496	163C974	213D089	230E825	348G841
324A262	303B854	164C672	216D929	251E743	400G324
324A417	316B054	166C457	226D735	257E993	412G316
350A865	316B303	169C032	230D979	258E646	420G369
362A905	323B809	188C772	235D847	267E726	430G702
366A114	334B547	219C222	251D796	298E230	431G273
377A544	341B123	308C888	256D792	316E606	435G940
402A723	393B888	322C283	268D598	325E695	493G427
409A091	400B313	322C949	271D722	339E246	509G894
421A536	412B827	333C012	309D277	339E083	514G030
488A788	413B244	348C363	325D463	351E162	533G176
497A312	429B554	366C940	338D522	408E431	551G794
499A815	469B343	385C613	340D583	450E092	558G744
527A565	470B497	402C162	348D770	519E958	564G337
558A255	471B170	420C107	350D005	583E584	567G403
609A428	504B436	450C076	363D847	651E756	594G839
622A450	516B118	458C261	411D722	671E073	605G022
650A711	533B095	462C304	428D056	690E157	611G153
651A061	544B387	470C795	511D029	693E806	615G243
665A137	560B295	479C867	521D021	722E052	651G068
670A940	577B007	485C201	523D096	724E962	660G129
677A578	582B891	491C672	542D424	745E233	661G863
683A744	585B675	522C645	568E191	762E415	665G055
726A789	600B006	540C941	610D044	794E950	690G385
736A452	606B621	568C404	618D630	799E418	749G772
740A046	637B561	574C045	624D092	806E881	824G389
751A063	648B708	587C304	641D773	829E371	840G681
764A410	652B631	608C466	666D081	115G341	865G117
774A101	658B623	613C902	716D969	140G330	864G388
779A429	679B232	617C072	743D648	147G098	886G399
793A748	690B665	697C430	747D154	151G014	895G303
799A212	717B225	121C530	754C358		

18 MAI

Il reste encore 250 lots bonis à gagner!

Mini

J'LA VOIS
JE L'ACHÈTE!

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LA CSN, AUTREMENT...

CES deux années de récession économique n'auront pas été pour la CSN la catastrophe qu'on aurait pu croire, du moins à en juger par le rapport que le président de cette centrale, M. Gerald Larose, a livré hier à l'ouverture de son 52e congrès régulier au Palais des congrès.

La CSN n'a pas subi les déchirements que laissait prévoir une situation interne particulièrement tendue. Elle n'a pas perdu de cotisants; elle en a plutôt gagné une vingtaine de milliers. Des mesures de redressement lui ont permis de prévenir les difficultés de trésorerie qui s'annonçaient (encore qu'il lui reste à résoudre l'épineux problème de cet éléphant blanc que constitue le Centre de formation de Lanoraie).

Que la CSN ait pu tirer son épingle du jeu tient d'abord au fait qu'elle recrute majoritairement ses membres dans le secteur public. Or, contrairement à l'image la plus répandue, ce secteur n'a pas fait le plein de syndiqués: son taux de syndicalisation n'est encore que de 63 %, et, bon an mal an, de institutions nouvelles s'y créent dont les employés joignent plus volontiers les rangs des syndicats, sans oublier la période de « maraude » qui précède chaque nouvelle ronde de négociation. C'est ainsi que la Fédération des affaires sociales affiche un des plus forts taux de croissance syndicale de tout le pays. D'autre part, la CSN fait des gains chez les salariés du secteur tertiaire: établissements commerciaux, institutions financières, hôtellerie et restauration, tandis que la composition de ses effectifs la met à l'abri des chutes dramatiques de l'emploi dans le secteur manufacturier, la construction, l'automobile, la sidérurgie, les mines, la forêt.

La CSN n'en reste pas moins une centrale en état de siège. Ses membres ont dû affronter les pressions croissantes des employeurs durement frappés par la crise et désireux d'obtenir des concessions aussi bien au chapitre des salaires qu'à celui des clauses normatives. M. Larose note dans son rapport que la CSN, récemment, s'est trouvée dans la situation paradoxale de soutenir trois fois plus de victimes de lock-out que de grévistes. La défense des « acquis » aura donc occupé une bonne partie de ses énergies.

La centrale de la rue Delormier reste redoutable aux yeux de la petite et moyenne entreprise du Québec. « N'importe quoi, mais pas la CSN », entend-on dire parfois. Et l'on a vu des employeurs perdre la tête et se ruiner en frais de cour plutôt que de négocier avec un syndicat dont les permanents sont de joyeux Robin des Bois prompts à dévaliser le bourgeois qui s'aventure en affaires! Recrutant majoritairement dans le secteur public, déséquilibrée par l'hémorragie que constituait le schisme de la Centrale des syndicats démocratiques, la CSN paraît moins « sen-

sible » devant les « besoins de l'entreprise ». En vingt ans de revendication dans le secteur public, la question ne se posait guère de la « rentabilité » d'institutions qui émergeaient à un Trésor public dont la « capacité de payer » paraissait illimitée. Il en va différemment dans le secteur privé où les entreprises font face aux exigences de la solvabilité et affrontent une concurrence nécessitant de continues et rapides adaptations aux conditions du marché. Ce contexte réclame une flexibilité dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'elle n'est pas la marque de commerce de la CSN.

Centrale en état de siège, la CSN a eu tendance aussi à s'enfermer dans son propre ghetto. Elle a opté tardivement pour l'idéologie socialiste dont elle s'est revêtue comme d'un manteau. Mais son option n'a jamais trouvé ici l'enracinement qui aurait fait une véritable force politique. Du socialisme, la CSN ne retient guère que le vocabulaire populiste et les concepts vaguement marxistes qui, pour mobilisateurs qu'ils paraissent, arrivent mal à cerner les réalités d'un milieu de travail en pleine évolution: « faire reculer l'oppression, mettre à nu les contradictions du système capitaliste, se démarquer continuellement du discours de l'idéologie dominante », ainsi s'exprime-t-on encore pour désigner les « pratiques courantes » de la CSN.

Cette centrale tente aujourd'hui de sortir de son enfermement. En témoigne le débat touchant sa « politique de présence » à divers organismes publics qui lui réservent un siège. Mais il lui faut d'abord annuler un vote négatif malencontreux pris lors de son dernier congrès. Par contre, la CSN rejette catégoriquement le « tripartisme » qu'on lui propose. Elle ne se reconnaît aucun intérêt commun avec le patronat et les gouvernements: « L'indépendance du syndicalisme que nous pratiquons nous interdit de déléguer notre avenir à d'autres. » Il n'est pas sans intérêt de noter que la CSN rejette là-dessus les thèses néolibérales qui repoussent toute « vision commune » qualifiée de dirigisme. L'économie de marché ne peut fonctionner qu'à partir d'une libre pluralité des visions de l'avenir », écrit par exemple Henri Lepage, auteur de *Demain le capitalisme*.

La CSN se présente comme la meilleure protection sociale pour ses adhérents, comme la meilleure compagnie d'assurances. Mais la conjoncture actuelle met peu d'atouts entre ses mains. La propension à joindre les rangs des syndicats reste faible; des pans entiers du « nouveau salariat » résistent à la syndicalisation.

Le grand défi pour cette centrale ne serait-il pas de « s'organiser pour faire les choses autrement », selon les mots mêmes de son président.

— JEAN FRANCOEUR

Des millions pour Miron

LES CITOYENS de Saint-Michel ne manqueront pas d'applaudir à la nouvelle. La carrière de la compagnie Miron qui pollueait leur milieu va faire place à un parc aménagé par la Ville de Montréal. Avant de se joindre à ce joyeux concert, les contribuables de la métropole seraient toutefois bien avisés de regarder de près la transaction.

Plusieurs questions se posent en effet. D'abord, le prix offert apparaît considérable, sinon exorbitant. Miron, qui a fait fortune avec le ciment tiré du terrain et en retire d'autres revenus de l'enfouissement, ne fait de cadeau à personne en cédant le tout pour \$ 45 millions, plus une subvention de \$ 2,5 millions pour démolir la cimenterie. Ce coût va se refléter dans la revente des lots que l'administration prétend faire sur une partie du terrain où 4,000 logis seraient érigés.

Deuxièmement, le grand parc et le terrain de golf que l'administration envisage d'aménager sur le terrain de la carrière revêtent indéniablement un caractère régional. Pour quoi faudrait-il que les contribuables de la Ville, non pas de toute la Communauté urbaine de Montréal, paient l'achat, puis l'aménagement, enfin l'entretien? Tout le monde est montréalais quand l'hôtel de ville se lance dans un grand projet: tout le monde devrait l'être aussi quand vient le temps des factures.

Troisièmement, l'administration a déjà décidé de la vocation des lieux,

sans plus de discussion au conseil ni dans le public. Si l'idée de recycler certains immeubles pour les services municipaux n'est pas mauvaise, un débat, néanmoins, serait nécessaire sur l'usage qui sera fait du terrain. Les pistes cyclables, les bases de plein air, un golf sont-ils vraiment des fonctions de loisir souhaitées par la majorité? Quelle densité s'accordera le mieux avec le prix du terrain et le voisinage, si tant est qu'il faille bâtir là un grand quartier résidentiel?

Quatrièmement, comment va-t-on résoudre le problème de l'enfouissement des déchets pour toutes les municipalités qui ne pourront plus compter sur le « trou » de la carrière? Et sur le terrain même qui a servi à l'enfouissement de déchets, et que Miron doit remettre à la Ville « dans un état conforme aux normes du ministère de l'Environnement », quelle expertise permet de prévoir que la Ville n'hériterait pas d'un grave problème?

Ces questions et d'autres seront posées à la prochaine réunion du conseil. Mais si le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, y répond de manière aussi fermée qu'il l'a fait en conférence de presse sur les coûts d'aménagement, les conseillers, une fois de plus, seront amenés à voter à l'aveuglette un engagement financier d'importance.

Certes, il ne s'agit pas de bouter le transfert de la carrière au secteur public. Les vastes espaces déjà re-

membres offrent en milieu urbain une occasion unique de réparer ou de compléter ce que des développements privés, souvent anarchiques, ont laissé derrière eux. Les autorités municipales avaient fait scandale en achetant le mont Royal: leur décision s'est avérée d'une grande sagesse. Il peut en aller de même de la carrière, qui deviendrait le quatrième parc en importance à Montréal.

Mais encore faut-il s'assurer que les conditions de financement, d'aménagement et d'utilisation ne seront pas mauvaises ou inéquitables pour les citoyens de la Ville de Montréal. Ainsi, M. Lamarre a souligné que la Ville ne paiera pas d'intérêt sur les deuxième et troisième versements promis à Miron. Fort bien. Mais le premier sera fait alors que la Ville n'aura ni l'usage ni les revenus du terrain.

De même, l'administration aura à supporter des frais d'emprunts et d'intérêts dont rien ne nous garantit qu'ils ne seront pas sévères dans les années qui viennent. Tant mieux si, cette fois, l'intérêt public, la commodité des citoyens, la qualité de la vie urbaine et le dynamisme économique de la métropole sont bien servis par le projet.

L'expérience et la prudence commandent, néanmoins, qu'on voit d'abord tout le dossier. La minceur du document remis à la presse ne saurait en tenir lieu.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Quel visage de notre Église montrerons-nous à notre pape ?

LIBRE OPINION

ROBERT LABEL

Mgr Label est évêque de Valleyfield

DES PERSONNES ont exprimé leur déception de voir la faible présence féminine dans la mise en oeuvre qui prépare la visite de notre pape. Elles n'ont pas manqué de noter, du même coup, le décalage qui existe, une fois de plus, entre le discours officiel de l'Église sur le sexisme et les droits des femmes, d'une part, et les faits qui sont devant nos yeux, d'autre part.

Face à cette double remarque, le moins qu'on puisse dire c'est qu'elle ne manque pas de fondement. Il faut voir la réalité telle qu'elle est. Il y a bien quelques femmes ici et là dans l'organisation, qui font un excellent travail aux niveaux où il faut montrer de l'imagination et prendre des décisions.

Mais, dans l'ensemble de toutes les personnes qui sont mobilisées pour l'énorme préparation de cet événement, on trouve surtout « des messieurs et des messeigneurs ». La visite de notre pape nous fournit une occasion de plus de prendre conscience de la situation qui prévaut dans notre Église. Devons-nous hésiter à dire que cette situation consti-

tue un péché collectif? Ça peut au moins le devenir si on refuse d'admettre les faits et de chercher comment les corriger.

S'il arrive que des personnes exagèrent et se montrent même injustes en dénonçant le sexisme de l'Église, ce n'est pas une excuse pour refuser de voir les faits et s'attacher au statu quo. Il n'est pas plus honnête ni plus brillant de se disculper en comparant l'attitude de l'Église au sexisme qui prévaut encore dans trop de lieux du monde civil. Nous n'avons pas à nous aligner sur les préjugés de la société mais à les dénoncer au nom de l'Évangile.

Sur le dialogue femmes et hommes dans l'Église, nous sommes loin d'être en retard sur l'ensemble des Églises du monde. Depuis 1971, c'est une tradition au Synode des évêques que les délégués canadiens ne manquent pas une chance d'intervenir sur le sujet. La récente déclaration du Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec sur « les femmes à l'emploi » va dans le même sens. Des lieux de dialogue existent au niveau de la Conférence canadienne, du Québec et des diocèses. Les appels de nos sœurs ne se butent pas à une fin de non-recevoir. « De notre côté, a affirmé Mgr Albert Vachon au Synode de 1983, reconnaissons les ravages du sexisme et notre appropriation masculine des institutions ecclésiales et tant de réalités de la vie chrétienne. (...) La

reconnaissance en Église de notre propre déformation culturelle nous permettra de dépasser les concepts archaïques de la femme, tels qu'ils nous furent inculqués pendant des siècles. » (*L'Église canadienne*, 20 octobre 1983, p. 102.)

Je ne le crois pas. Mais il y a tant de chemin à faire, tant de choses à redresser dans les structures et surtout dans les mentalités, que malgré la bonne volonté, on se retrouve toujours presque à la même place. Il va falloir multiplier les conversions et les efforts et surtout continuer à accepter les interpellations.

Il y a des changements qui ne dépendent pas de nous. Mais si on a le courage au moins de réaliser ce qui est à notre portée, on trouvera le seul chemin pour aller plus loin. On ne peut pas changer l'Évangile mais on peut essayer de mieux le comprendre: de nouvelles lumières peuvent nous venir d'une anthropologie renouvelée, de l'étude comparée des cultures; mais il faut surtout informer, éclairer le peuple de Dieu et écouter l'Esprit qui parle par ses membres.

En attendant, espérons qu'on réussira quand même à montrer à notre pape une image de nos églises où les forces vives sont pour le moins autant féminines que masculines. Prions celle qui est « bnie entre toutes les femmes » de nous enseigner le chemin de cette vérité.

Les ego ne sont pas égaux

LE MOT DU SILENCIEUX

ALBERT BRIE

LE PLAISIR, en ce monde, est si rare, que quand on le goûte, il faut le faire durer le plus que l'on peut.

Tout consommateur est une cible, plus spécialement le consommateur « à visser ».

Aujourd'hui, le temps passe si vite que la vie n'arrive pas à se mettre à son pas.

Le présent ne m'afflige pas au point de regretter le peu d'avenir qui me reste.

Dans les applaudissements nourris, c'est toujours le public qui paie l'addition.

Si je pouvais me bâtir une maison du désir, je ne lui ferais qu'une pièce: la salle d'attente.

Le moins qu'on pourrait attendre d'un saint ou d'une sainte, quand il ou elle apparaît à quelqu'un, serait

qu'il ou qu'elle laisse sa carte de visite.

Je me répète, je me répète, je me « repépère ».

On aime un tas de choses et de gens dans la vie, mais avec « un trop petit peu » d'amour.

Je ne me bidonne pas avec l'humour.

On n'est pas franc sans être un brin insolent.

Une idée originale qu'un politicien introduit par inadvertance dans son discours, c'est à coup sûr un accident de parcours.

Quand j'entends dire que l'homme a dompté la nature, je regimbe; je crois qu'il l'a plutôt dominée, soumise, rendue esclave, dénaturée.

Les hommes entre eux s'entendent parfaitement sur un seul point... qu'ils ne s'entendent point.

Si vous n'avez de souci que pour l'avenir, votre présent est gâché.

Quand on n'a rien à se reprocher, on n'a pas raison de se louer.

La musique a peut-être encore

quelque chose à dire, mais elle n'a plus rien à chanter.

L'amour, pour être, n'est pas comme la haine, qui n'a pas besoin de la réciproque.

Un bigame est un individu tartiné des deux côtés.

Pour vous faire une idée approximative de la lenteur bureaucratique, imaginez un mille-pattes qui serait cul-de-jatte.

L'homme est le seul animal à se sentir seul au milieu du troupeau.

Les morts ont la vie belle.

Ce que l'on appelle musique, un jour prochain, aura raison de la musique.

Les épines de la rose sont plus piquantes que son parfum.

Quand on cherche, on finit par trouver, trois fois sur quatre, autre chose que ce que l'on cherchait.

On s'aime beaucoup soi-même, avec un petit reste pour aimer tous les autres.

Les peuples heureux n'ont pas d'histoire, mais ils ont les plus belles légendes.

La sécurité des parlementaires

2) ...et la forteresse armée ?

QUÉBEC

GILLES LESAGE

IL EST remarquable que l'homme qui a évité un carnage pire encore en mettant sa vie en danger, mardi dernier, ne cède pas au complexe de la forteresse armée et estime plutôt qu'il faut continuer la pratique de la porte ouverte à l'Assemblée nationale.

« Nous ne sommes plus dans les années '70, a souligné le sergent d'armes, M. René Jalbert, au lendemain de son geste héroïque, et je ne crois pas qu'avec le climat social actuel, il soit nécessaire d'avoir des agents armés à toutes les portes, avec un contrôle extrêmement sévère. Ce n'est pas une prison. Cela générerait plutôt le public. »

Ce témoignage me frappe d'autant plus que ce n'est pas avec ses armes que le major Jalbert est venu à bout du forcené. Ou plutôt si: il avait à sa disposition l'arme suprême, celle de son courage, de son sang-froid et de sa présence d'esprit. De la même manière, le député péquiste de Vachon, M. David Payne, a pu porter secours à la préposée à l'accueil, Mme Jacynthe Richard, alors qu'autour de lui on cédait à la panique, y compris les gardiens-constables. Sans son flegme, elle serait probablement morte dans les minutes qui ont suivi l'attentat.

Cela ne signifie pas que les mesures de sécurité ne sont pas importantes et nécessaires. Mais les initiatives les plus lourdes et les plus raffinées sont impuissantes si elles ne sont pas appliquées par des personnes à la tête froide et solide. Rien, absolument rien, ne remplace la matière grise qui incite à poser d'instinct le geste approprié au moment opportun.

Au surplus, les mesures de sécurité sont rarement aptes à faire face à toutes les situations, dont certaines sont d'ailleurs imprévisibles, comme le signalait le député péquiste de Deux-Montagnes, M. Pierre de Bellefeuille, en octobre

dernier. « Il est difficile de concevoir qu'il puisse en être autrement, ajoute le député; bien que plusieurs parlements aient adopté des mesures qui se veulent et sont souvent d'ordre préventif, la plupart sont conscients qu'il ne s'agit que de réduire certains types de risques et qu'il est impossible de tous les éliminer. Ne nous faisons d'ailleurs pas d'illusions: des individus vraiment décidés à commettre un acte violent à l'égard d'un parlementaire auront toute latitude pour le faire ailleurs que dans l'enceinte relativement protégée des parlements... »

De toute évidence, ministres et députés, comme tous les personnalités publiques et encore plus qu'eux, courent des risques élevés. Mais, comme l'a rappelé le premier ministre, même s'il faut renforcer la sécurité, elle ne saurait être absolue. Il ne faut pas tomber dans la morbidité et la panique, ajoute M. René Lévesque. Dans toute démocratie, il existe le risque que des esprits fragiles et perturbés aient recours à la violence. Comme le souligne le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, au lendemain de « l'abomination d'un geste individuel », le dosage est difficile entre les précautions à prendre et l'ouverture nécessaire de l'Assemblée nationale.

« On peut, bien sûr, penser à un Parlement mieux protégé, mieux retranché à la rigueur, note le président Richard Guay. Mais je pense que la population ne le souhaite pas. Je pense que même les médias seraient les derniers à souhaiter que l'hôtel du Parlement ait l'air d'un camp retranché derrière lequel les députés se réunissent. L'Assemblée nationale est l'assemblée de tous les Québécois. Elle se réunit publiquement, ouvertement... »

Cela doit continuer. Ce qui n'empêche pas, au contraire, de mettre en oeuvre des mesures de sécurité passive ou discrète: caméras-video, portes automatiques, détecteurs de métal et de fumée, systèmes d'alarme, et le reste. D'ailleurs, les plans de restauration et d'aménagement des immeubles parlementaires prévoient de telles initiatives, soumises, toutefois, au calendrier des travaux et aux contraintes budgétaires. De toute évidence, il y a, de ce côté, des obstacles à lever rapidement. Mais il ne faut pas être alarmiste, comme le notait l'imperturbable major Jalbert: « Un pistolet contre une mitrailleuse, ça ne se compare pas... »

Il faut aussi des gardiens mieux équipés, certes, à faire face aux urgences, mais surtout mieux préparés. Il faut continuer à être accueillis par un aimable « bonjour madame, bonjour monsieur » à l'Assemblée, la maison du Peuple, comme se plaît à dire M. Guay, et qui doit le demeurer, malgré le drame de mardi. La démocratie comporte des risques énormes, surtout pour les personnes qui acceptent de la servir aux plus hauts niveaux. Mais elle courrait des risques différents et plus graves si, à la faveur d'un drame absurde, l'on cédait à la tentation de transformer le parlement en forteresse armée jusqu'aux dents, en arsenal.

Si importante soit-elle, la sécurité n'est jamais totale, comme l'ont démontré les attentats contre les Kennedy, contre le président Reagan, le pape Jean-Paul II, et tant d'autres, hélas! Nul ne peut rien contre le maniaque, le dément, le desperado, pas même un bunker ou un bataillon de gardes du corps. L'abri absolu est impossible.

La démocratie est faible et fragile, l'équilibre toujours instable entre le laxisme et la coercition. Mais l'Assemblée doit rester maîtresse d'elle-même et de ses décisions, même en matière de sécurité, et éviter d'élever des barrières entre elle et les citoyens.

Les mesures de sécurité ne peuvent être efficaces qu'à la condition d'être le reflet de la culture politique de la société dont elles veulent protéger les institutions, a noté le député de Bellefeuille; sinon, elles risquent d'être inefficaces et de nuire plutôt que de protéger. Sans compter que des précautions disproportionnées au contexte politique et social auraient probablement un effet contraire à celui que tous souhaitent et recherchent.

Concluons avec le ministre des Affaires municipales, M. Alain Marcoux: « Les mesures de sécurité n'ont jamais protégé personne contre les fous. » Surtout armés d'une mitrailleuse.

LETTRES AU DEVOIR

■ Un comité dynamique

JE ME PERMETS d'écrire dans cette rubrique de lettres au DEVOIR pour féliciter le comité des Amis du prêtre pour la façon dynamique dont les membres ont tenu leur deuxième assemblée annuelle, le 27 avril dernier, au pensionnat du Saint-Nom-de-Marie.

L'oeuvre des Amis du prêtre a comme objectif de sensibiliser les étudiants, surtout ceux du primaire, à s'éveiller à la place qui leur revient dans l'Église en partageant une amitié avec un prêtre. Une centaine de garçons et filles ont accepté de participer à ce projet et il me semble que d'autres étudiants de nos écoles auraient avantage à connaître et à se joindre aux jeunes amis.

Comme membre du comité, je voudrais dire un merci spécial à sœur Jeannine Pronovost, snjm, pour son accueil chaleureux, et féliciter le père Serge Tremblay, cmf, animateur de pastorale au pensionnat, qui a fait un vibrant témoignage de son engagement

apostolique. Le directeur de l'oeuvre des vocations du diocèse de Montréal, M. l'abbé Norbert Lacoste, était présent à l'assemblée.

En terminant, j'aimerais remercier sœur Simone Forest, snjm, responsable de l'établissement, pour nous avoir accueillis avec autant de chaleur et d'amitié.

— LIONEL SAUVÉ
président des Amis du prêtre
Montréal, 3 mai

■ La question dite nationale

JE TIENS à remercier M. Gilbert Turgeon, de Lévis, pour sa lettre, si calme et raisonnée, à M. Gilles Rhéaume, président général de la Société Jean-Baptiste de Montréal (*LE DEVOIR*, 5 mai).

Il a dit, bien haut et clairement, bien des questions qui sont soulevées par bien des Québécois depuis longtemps, mais qu'un sentiment de gêne vis-à-vis de la Société Jean-Baptiste empêche de formuler ouvertement. Pour permettre à notre province, et à tous ses habitants, de sérieusement reconstruire notre société si malade, il est essentiel que tout ce que les gens ont sur le coeur soit franchement dit. La lettre de M. Turgeon ne soulève en moi qu'un seul regret: celui de ne pas l'a-

voir écrite.

— CLAUDE DE MESTRAL
Montréal, 6 mai.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messagerie Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORT-TEUR: Édition quotidienne: 2,50\$ par semaine. Le samedi seulement: 75¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022.

ABONNEMENT: Édition quotidienne 120\$ par année; 6 mois 62\$; 3 mois 32\$. À l'étranger: 130\$ par année; 6 mois 65\$; 3 mois 35\$; édition du samedi 40\$ par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361.

Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÈNEMENTS

Le Fonds de solidarité de la FTQ et le chômage chronique

DIANE BELLEMARE
LISE POULIN-SIMON

Mme Bellemare est professeur au département des Sciences économiques de l'UQAM. Mme Poulin-Simon est économiste à l'Institut de recherche appliquée sur le travail.

Pour apporter un nouvel éclairage sur le Fonds de solidarité de la FTQ, nous voulons rappeler, d'une part, que les politiques syndicales sur le chômage ont évolué au cours des années; mais que, traditionnellement, les syndicats ont fait appel à la solidarité de leurs membres pour aider les sans-emploi, comme c'est le cas pour le Fonds de solidarité. D'autre part, au cours des dernières décennies, la plupart des syndicats des pays industrialisés ont élargi leur champ traditionnel de la revendication pour inclure celui de la formation de fonds collectifs de capitaux et ce, pour influencer l'investissement.

Nos études sur le plein emploi nous ont amenés à analyser des politiques syndicales canadiennes relatives au chômage. Depuis le début de l'industrialisation, chaque nouvelle crise de l'emploi amenait les syndicats canadiens et québécois à recommander l'application de politiques concrètes aux gouvernements; ils ont eux-mêmes adopté des pratiques particulières spécifiques à ce sujet. Par exemple, avant la crise des années '30 et avant les analyses de Keynes sur la gestion de la demande, les syndicats canadiens proposaient la réduction de l'offre de travail au moyen de mesures diverses pour réduire le chômage: établissement d'une durée de travail normale, pénalisation du temps supplémentaire, resserrement de l'immigration, réduction des heures de travail.

À partir de la dernière guerre, et jusque dans les années '70, alors que les connaissances en politique économique se sont enrichies des analyses de Keynes, le mouvement syndical a favorisé une politique de stabilisation pour réduire le chômage conjoncturel. À chaque période de hausse du chômage, il presse les gouvernements d'adopter des politiques de stimulation de l'économie au moyen des dépenses publiques et des déficits budgétaires. Ainsi, il ne fait donc plus directement appel à la solidarité syndicale pour régler le problème du chômage.

À partir des années '70, face aux taux élevés d'inflation et de chômage, des pays, dont le Canada, ont mis en cause l'efficacité de la politique de stabilisation pour atteindre le plein emploi. À la faveur de cette crise prolongée, la première d'ailleurs depuis que Keynes a développé

sa théorie, le retour au «laissez-faire» marque profondément la gestion économique du Canada et des États-Unis. Ces deux pays, et d'autres aussi, préfèrent créer du chômage et fermer les usines comme solution à l'inflation. Le mouvement syndical, affaibli par la crise, n'a pas d'autre choix que de se tourner vers ses membres pour élaborer avec eux des propositions syndicales. La CSN et la FTQ tentent de mobiliser à nouveau leurs membres en faveur de la réduction du temps de travail. Avec un grand nombre de syndiqués dans le secteur privé, dont le secteur de la construction — durement frappé par le chômage —, la FTQ propose deux nouvelles mesures: le programme Corvée-Habitation et le Fonds de solidarité. Celui-ci vise à recueillir les contributions des Québécois et Québécoises pour aider à sauvegarder les emplois. Comme pour la réduction du temps de travail, Corvée-Habitation et le Fonds de solidarité en appellent aux travailleurs en emploi pour aider les sans-emploi. La création de comités de soutien aux chômeurs à la CSN et à la FTQ provient aussi de la même philosophie.

Il apparaît évident que ces diverses mesures ne peuvent régler à elles seules l'immense problème du chômage au Québec, et les responsables syndicaux en sont sûrement conscients. Toutefois, dans la plupart des pays européens qui se sont fortement préoccupés de l'emploi, des mesures similaires font l'objet de grands débats publics; elles font partie aussi de la gamme des instruments que les pays à politique de plein emploi utilisent occasionnellement pour répondre au problème du chômage. Au Québec, le mouvement syndical propose certaines solutions, insuffisantes certes, mais ce sont les seules dont il dispose.

En créant le Fonds de solidarité, la FTQ semble avoir réagi de la même façon que les participants au congrès de la Confédération européenne des syndicats qui, en 1982 à La Haye, adoptaient la résolution suivante:

«Des mesures doivent être prises pour stimuler l'investissement tant public que privé. Ces mesures peuvent adopter différentes formes et varier d'un pays à l'autre.

«Quelle que soit la forme qu'elles adoptent, il faut veiller à ce que les syndicats aient une réelle influence sur elles. Outre les incitatifs traditionnels aux investissements, il peut être nécessaire d'utiliser des ressources telles que les fonds de pension sur lesquels les syndicats exercent un certain contrôle. Les mesures à prendre peuvent également impliquer la création de fonds d'investissement des travailleurs.

«Des mesures de ce type présen-

tent l'avantage que la nécessité d'un emploi accru sera également prise en considération grâce au contrôle syndical au moment où l'on procède à des investissements dans les activités productives.» (Institut syndical européen, *Les syndicats et la formation collective du capital: aperçu des initiatives en Europe occidentale*, Bruxelles, 1983.)

À l'instar des initiatives syndicales européennes, le Fonds de solidarité de la FTQ représente un mouvement de solidarité mais aussi une réaction aux critères traditionnels des décisions d'investissement qui semblent aller à l'encontre des intérêts des travailleurs et qui apparaissent de moins en moins efficaces dans le cadre d'une stratégie de plein emploi et de développement économique.

Selon le critère d'investissement traditionnel, il est préférable d'allouer les fonds aux projets d'investissement qui promettent les bénéfices nets les plus élevés et pour lesquels les taux de rendement anticipés sont les plus élevés. Généralement, on pense que ce critère, en fait propre à la logique de l'entreprise privée, répond aussi aux intérêts économiques de la société dans son ensemble. En d'autres mots, la santé économique d'une société se porterait mieux si les décisions d'investissement se fondaient strictement sur le critère traditionnel. Les gouvernements pensent également qu'ils doivent obéir à ce critère lors de l'allocation des subventions à l'entreprise privée. À cet effet, ils ont multiplié, ces dernières années, les régimes sélectifs de réductions fiscales tels les régimes d'épargne-action du Québec et les régimes enregistrés d'épargne-retraite et d'épargne-logement. Les gouvernements visent ainsi à canaliser et augmenter les fonds disponibles pour l'investissement privé et ce, afin d'encourager le développement économique.

Cette stratégie n'est toutefois pas la meilleure pour servir les intérêts économiques des travailleurs et de la société. D'abord, ce n'est pas parce qu'il y a des fonds disponibles que les entreprises feront de nouveaux projets d'investissement; de manière générale, elles investiront si cela est rentable pour elles; le fait qu'il y ait plus ou moins de fonds disponibles a peu d'effet sur la rentabilité d'un investissement. Néanmoins, même si ces fonds encourageaient le financement de nouveaux projets d'investissement privé, ceux-ci ne seraient pas les plus aptes à favoriser le plein emploi et le développement économique.

À court terme, ils représentent certainement une dépense supplémentaire pour la construction d'entrepôts et de bâtiments nouveaux ainsi que pour la fabrication de la machinerie et de l'équipement. Les

dépenses de construction auront un impact immédiat sur le niveau d'emploi. Mais il n'est pas certain qu'il en soit de même pour les dépenses en équipement et machinerie; si celle-ci est importée, par exemple, les effets de cette dépense sur l'emploi seront nuls. Par ailleurs, les nouveaux emplois peuvent représenter un gain réel comme ils peuvent signifier le remplacement d'emplois existants.

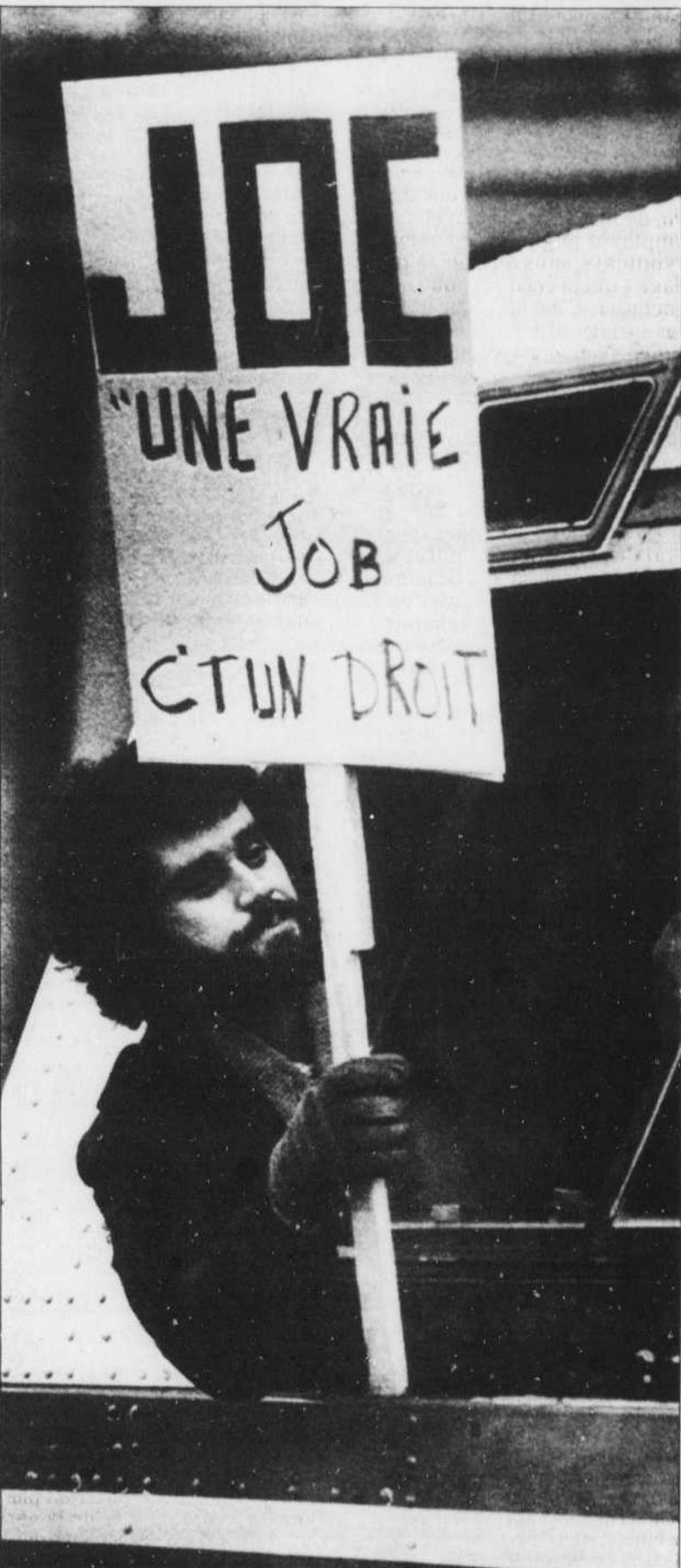
Il importe peu, ici, de savoir si les sommes investies créeront ou remplaceront des emplois, mais bien plutôt de savoir si les fonds prêtés auraient pu être mieux utilisés. En d'autres mots, vaut-il mieux investir collectivement une somme quelconque dans un projet qui créera certains emplois mais qui promet des bénéfices nets élevés, ou dans un autre qui demeure rentable mais où le nombre d'emplois créés est supérieur et les bénéfices nets moins élevés? On présume habituellement que le premier projet aura des retombées économiques plus fortes sur la société. En réalité, cette présomption ne s'appuie sur aucune garantie réelle. En fait, on pourrait présumer que le premier est le meilleur pour la santé économique de la société si, parallèlement, on est assuré que tous les bénéfices nets seront réinvestis dans notre économie. S'ils ne le sont pas et s'ils sont rapatriés, par exemple, à la maison-mère ou canalisés dans l'épargne, il n'est pas du tout certain alors que ce premier projet exerce de grands effets d'entraînement sur l'économie. Ces effets pour le développement économique pourraient s'avérer inférieurs à ceux du deuxième projet: en effet, la société participe davantage aux retombées du deuxième projet par un plus grand nombre d'emplois créés lesquels stimulent la demande domestique de façon plus importante que le premier projet, ce qui multiplie aussi le nombre d'emplois créés.

Dans le premier projet, le taux de rentabilité comptable pour l'entreprise privée est peut-être plus élevé, mais le taux de rentabilité pour la société pourrait être plus faible. Si le développement économique de la société nous préoccupe, le deuxième projet devrait alors être choisi. Ce raisonnement démontre que la poursuite du plein emploi et du développement économique ne s'opposent pas; au contraire, ils sont tous deux liés.

Du point de vue de la société, il faut donc faire en sorte que les critères d'investissement reflètent la rentabilité collective et non la rentabilité privée. Et ceci est très important dans le cas de l'allocation de fonds collectifs. Les subventions des gouvernements aux entreprises pour le financement de leurs investissements sont des fonds publics qui de-

vraient être soumis au critère de la rentabilité collective. Mais les réductions fiscales qui visent la canalisation des fonds pour l'investissement constituent aussi des investissements collectifs puisque ces réductions représentent un coût pour la société. C'est un coût caché mais bien réel; il est constitué du manque d'impôt pour les gouvernements, lesquels doivent taxer ailleurs pour combler le déficit que ces réductions engendrent.

Le Fonds de solidarité de la FTQ ainsi que les autres fonds syndicaux doivent être interprétés comme autant de tentatives qui visent à modifier les critères d'investissement collectif afin qu'ils tiennent davantage compte de l'impact économique global qu'ils peuvent avoir sur la société. Dans cette perspective, on ne peut prétendre que ces fonds soient dépourvus d'efficacité.



(Photo PC)

Un mouvement ouvrier questionné par de nouveaux enjeux

LIBRE
OPINION

MARC LESAGE

M. Lesage est syndicaliste et membre du Mouvement socialiste. Ce texte est une partie d'un article paru récemment dans la revue «Interventions économiques» (numéro 12-13).

LE SYNDICALISME au Québec, comme cela est aussi le cas un peu partout en Europe occidentale et en Amérique du Nord, passe par une période particulièrement difficile. Il a à affronter à la fois des problèmes liés à son maintien comme appareil et à son rayonnement comme mouvement. À ce titre, il a à développer les orientations et les stratégies nécessaires pour être en mesure non seulement d'être le porte-parole de celles et ceux qui travaillent régulièrement et de façon permanente, mais aussi de ces centaines de milliers de sans-emploi et de travailleuses et travailleurs précaires. C'est là, et encore davantage que sur la division secteur privé/secteur public, que se joue l'enjeu véritable pour le mouvement syndical. Et c'est aussi là où, malgré certaines tentatives généreuses, telle la «grande marche des sans-emploi» de juin dernier, il aura été jusqu'ici le plus faible. Si, pour chacune des organisations, les problèmes liés à leur maintien se sont résolus en partie par la mise en oeuvre de mesures gestionnaires, ceux liés à leur rayonnement, à l'identification d'une importante partie de la population à leurs revendications et leurs luttes demeurent presque entiers. D'ailleurs, elles auront aussi manqué une très belle occasion de mettre cela en oeuvre lors des dernières négociations des secteurs public et parapublic. Si le front commun avait réussi le moins, il aurait formulé un certain nombre de propositions conséquentes au niveau de l'emploi, le soutien à sa lutte n'aurait pas été seulement le résultat de l'attitude intransigente du gouvernement, mais d'une adhésion plus positive et plus large qui aurait pu dépasser le cadre, somme toute efficace et fort bien huilé, des solidarités d'appareils. À court terme, il est possible que les quelques signes de reprise viennent secondariser cette problématique. Mais à moyen et à long terme, face aux perspec-

tives de l'économie québécoise et plus particulièrement de l'emploi, elle réapparaîtra.

Pour le moment, de nouveaux questionnements s'élaborent. L'accent mis à la CSN, au cours de ces dernières années, sur des propositions de développement économique et social dans différents secteurs tels les pêcheries, le papier, la métallurgie, le bâtiment, les chantiers navals, etc., la réflexion qui s'engage sur les changements technologiques et dont faisait part le conseil confédéral de novembre et la mise de l'avant d'une politique de la santé dans le secteur des affaires sociales sont des manifestations concrètes que le syndicalisme CSN, contrairement à ce qu'on pourrait en penser dans certains milieux, reste attentif à ce qui se passe et porteur de propositions nouvelles. Ce qui semble, cependant, le plus difficile est d'opérationnaliser des problématiques en stratégies offensives. Malgré ses discours et sa volonté maintes fois répétée d'établir des actions intersectorielles larges et unitaires, ses principaux lieux et moments d'affrontements demeurent le secteur parapublic et plus particulièrement les centres hospitaliers. Lieux d'affrontements qui, quoi qu'on en dise et quelles que soient les assurances qui prolifèrent, sont très sensibles pour la population et, par conséquent, se situent sur un terrain fort différent de celui des multinationales.

À défaut d'une restructuration de fond en comble du syndicalisme québécois, qui est encore en partie le prolongement du syndicalisme américain, et d'un remaniement tout aussi important de la législation du travail (droit de grève en tout temps, etc.), les négociations des secteurs public et parapublic demeureront un point culminant de notre action syndicale. D'où l'importance d'en faire un moment privilégié de solidarité avec les classes populaires. La démarche entreprise par la Fédération des affaires sociales (CSN) pour une autre politique de la santé donne des indications dans ce sens. Le nouveau défi, toutefois, est de faire de telles politiques des priorités aux «moments les plus chauds» des pourparlers avec l'État. Il faudrait, d'ailleurs, faire plus, comme avancer des propositions précises de création d'emplois en priorisant certaines couches de la population (femmes, jeunes, etc.) et les régions plus défavorisées. Quelques avancées plus ou moins dans ce sens ont été discutées lors du dernier front commun. C'est à reprendre. Ce serait une façon très concrète de construire de

véritables solidarités et de prouver ainsi que les syndicats ne sont pas seulement concernés par leurs problèmes particuliers, mais sont aussi capables de prendre en main ceux de la société et de leur apporter des solutions.

De nouvelles sensibilités, de nouveaux mouvements

Malgré, peut-être, une époque plus tapageuse, le mouvement des femmes s'étend, rejoint tous les milieux, soulève sans cesse de nouvelles questions, rompt avec les vérités, habitudes et tabous. Les 8 mars deviennent tout aussi, sinon plus, importants que les 1er mai; un réseau extrêmement varié de regroupements et de lieux de militance se développe aussi bien à Montréal et Québec que dans de toutes petites localités de province; les revendications couvrent pratiquement toutes les dimensions de l'existence et touchent les unités sociales des plus grandes aux plus petites. Cela fait de ce mouvement l'expression la plus achevée de ce que nous pouvons appeler les nouveaux mouvements sociaux. À ce chapitre, toutefois, c'est la manifestation pour la paix du 22 octobre, celle de la matinée, convoquée par une multitude de petits collectifs pacifistes, écologistes, féministes et religieux, qui fut la surprise de l'autisme. On craignait qu'il n'y ait plus de 3,000 personnes; il y en eut plus de 20,000. La forme de cette manifestation, ses thèmes, la présence d'une multitude de petits regroupements, le nombre imposant de jeunes et d'enfants, les débordements de fin de parcours au centre-ville témoignent de capacités de mobilisations très vives. Il y a donc des consciences nouvelles qui s'élaborent; elles interpellent une masse imposante de personnes et changent aussi bien les aspects de la vie individuelle que collective.

Une autre politique

Ces nouvelles sensibilités deviennent à leur tour un facteur politique. Voilà qui nous mène sur un autre terrain: le plus piégé de tous, celui que, depuis plus de 100 ans, des générations de militantes et militants «de gauche» n'ont jamais réussi à circonscrire vraiment. L'enjeu demeure toujours le même: combler une vide politique. Pour y arriver, il ne suffit pas de mettre sur pied une organisation, ce à quoi nous nous sommes attardés depuis des années, mais d'interpeller réellement la société. Ce que nous n'avons pas réussi. Nous sentant en avance sur elle, nous prenons du retard. Nous faisons de la politique au nom de certains idéaux qui n'ont plus grand chose à

voir avec un projet idéal, et nous oublions de percevoir ce qui anime plus en profondeur celles et ceux qui aspirent aux changements.

Dans le paysage de la gauche québécoise, le Mouvement socialiste, dont la création fut saluée d'un certain enthousiasme, semble pris dans un certain cul-de-sac. Pourtant, n'avons-nous pas cherché à produire une nouvelle synthèse du politique en faisant du socialisme, de l'indépendance, de la démocratie et de l'égalité entre les hommes et les femmes des composantes essentielles d'un projet de société? Mais encore là, tout se passe comme si cette opération avait été trop tardive et timide et qu'il eût fallu aller plus vite et plus loin. Par exemple, la dimension pacifiste est venue, comme d'ailleurs un peu partout au Québec, sur le tard. Cela aurait pu être une occasion très intéressante d'innover et d'avancer des propositions encore inédites. La dimension écologique est encore trop secondarisée. Bien sûr elle a été prise en charge ici et là, mais jamais elle n'a été considérée comme une composante aussi essentielle que les quatre autres. Il faut donc espérer que ces thèmes seront scrutés davantage parce que nous ne saurions avancer un projet de société sans en faire de nouvelles priorités.

Le temps n'est plus à convaincre des vérités jamais révélées d'une certaine culture militante en déroute, mais à travailler à l'élaboration d'une nouvelle culture politique pour définir autrement les nouveaux possibles. Lors du débat public du Mouvement socialiste du 4 décembre dernier, Mme Michèle Berthelot, vice-présidente sur l'exécutif national, affirmait que de nouvelles propositions sur le travail ne sauraient s'élaborer sans chercher à confronter nos appréhensions non seulement avec le syndicalisme, mais également, et tout autant, avec le féminisme, l'écologisme et le pacifisme. C'est effectivement, si nous tenons à avancer des propositions stimulantes, le cheminement à suivre pour redonner au politique cet espace de synthèse qu'il a à concrétiser. Lorsque nous pensons au «branie-bas» que cela pourrait produire comme force de questionnement, voilà qu'il pourrait redevenir intéressant de faire de la politique, parce que nous aurons à l'inventer, la créer. Cela, si nous tenons vraiment à demeurer sensibles à ce qui se passe, à ce qui nous annonce que demain pourra être fort différent de ce que nous l'avions jusqu'ici imaginé.

Résultats

6/36 Prochain **GROS LOT** 813,000.00 \$

Date	5	7	18	26	29	36	100 complémentaires
11-05-84	0	12	175	7 098	605,459.00 \$	10,545.00 \$	1,084.60 \$
6/6	0	12	175	7 098	605,459.00 \$	10,545.00 \$	1,084.60 \$
5/6+	0	12	175	7 098	605,459.00 \$	10,545.00 \$	1,084.60 \$
5/6	0	12	175	7 098	605,459.00 \$	10,545.00 \$	1,084.60 \$
4/6	0	12	175	7 098	605,459.00 \$	10,545.00 \$	1,084.60 \$
Ventes totales	2 301,043.00 \$						

MISE-TÔT 16 26 27 31
Gagnants 363
Lot 137.70 \$

Provincial

5965651 500 000 \$

Date	5651	1000 \$	50 000 \$	1000 \$
11-05-84	5651	1000 \$	50 000 \$	1000 \$
965651	5651	1000 \$	50 000 \$	1000 \$
65651	5651	1000 \$	50 000 \$	1000 \$

InterLoto

261936 250 000 \$

Date	61936	2 500 \$	468544	NUMÉROS MOBILES
11-05-84	61936	2 500 \$	468544	NUMÉROS MOBILES
1936	2 500 \$	468544	NUMÉROS MOBILES	NUMÉROS MOBILES
936	2 500 \$	468544	NUMÉROS MOBILES	NUMÉROS MOBILES
36	2 500 \$	468544	NUMÉROS MOBILES	NUMÉROS MOBILES

La Quotidienne

Semaine du 07-05-84

L	M	M	J	V	S
465	465	865	465	099	842
5717	1326	5034	7211	6935	2466

Lotto 6/49

Prochain **GROS LOT** 3,100,000.00 \$

Date	6	16	19	20	25	43	40 complémentaires
12-5-84	6	16	19	20	25	43	40
6/6	6	16	19	20	25	43	40
5/6+	6	16	19	20	25	43	40
5/6	6	16	19	20	25	43	40
4/6	6	16	19	20	25	43	40
3/6	6	16	19	20	25	43	40
Ventes totales	12,513,368.00						

la course à pied... un sport une victoire une fête

20 km de St-Jérôme ST-JÉRÔME 20 mai

Les modalités d'encasement des tickets gagnants paraîtront au verso des tickets. En cas de départ entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Philippines

qui aurait dû conduire l'opposition au combat aujourd'hui, a été assassiné à son retour à Manille le 21 août dernier après trois ans d'exil volontaire aux États-Unis. Selon les autorités, l'assassin serait un tueur à gages recruté par les opposants communistes. Mais la famille Aquino et l'opposition tiennent le gouvernement pour responsable de l'attentat.

Le meurtre de M. Aquino, qu'une enquête officielle ordonnée par le président Marcos n'a toujours pas éclairci, a précipité une grave crise politique et économique, notamment marquée par de grandes manifestations anti-gouvernementales et une fuite massive de capitaux.

Les principaux créanciers des Philippines — dont la dette extérieure s'élève à 26 milliards de dollars — et les États-Unis, qui disposent de deux importantes installations militaires près de Manille, ont fait pression sur le président Marcos pour que les élections d'aujourd'hui soient « libres et justes ».

Mais, selon un diplomate occidental, « ces élections seront aussi libres que celles qui avaient lieu avant la loi martiale. Tout le monde pourra tricher. Sauf que le KBL, avec son appareil riche et puissant, aura de meilleures chances ».

Les élections dans ce pays sont traditionnellement marquées par la violence et souvent truquées. Cette année, une organisation nationale de citoyens en faveur d'élections libres (Namfrel) a été formée pour prêter main-forte à la Commission gouvernementale pour les élections (Comelec) dans les 84,691 « bureaux de vote ».

La Comelec appliquera une encre indélébile spécialement importée des États-Unis sur les doigts de chaque électeur pour détecter les « électeurs volants » qui tentent de voter dans plusieurs circonscriptions.

Le président a également mis l'armée, la gendarmerie et la police en état d'alerte pour maintenir l'ordre. D'ores et déjà, 191 personnes ont été tuées, selon les autorités, depuis le début de la campagne électorale le 27 mars dernier, dont 72 au cours d'incidents directement liés à la campagne électorale et les autres au cours d'accrochages entre guérilleros communistes et forces gouvernementales ou au cours de règlements de compte dans les zones rurales.

◆ Jeanne Sauvé

bre 1982, la grogne courait chez les élus et plusieurs exprimaient publiquement leur frustration parce qu'elle oubliait de les reconnaître aux débats et qu'elle limitait arbitrairement leur droit de parole. C'est aussi sous son règne que la plus grave crise parlementaire éclata entre les conservateurs et le gouvernement, laissant les Communes paralysées pendant 16 jours en mars 1982. Encore maintenant, en coulisse, beaucoup estiment que son manque de leadership avait provoqué l'impasse.

Syndicaliste farouche dans la trentaine, journaliste réputée dans la quarantaine, députée puis ministre par la suite, la première dame du pays aura eu une carrière trépidante et parcouru beaucoup de chemin entre la petite ville de Frudhomme en Saskatchewan et le faste paisible de Rideau Hall.

Elue sous la bannière libérale en 1972 dans Laval-des-Rapides, Mme Sauvé sera nommée moins d'un mois plus tard ministre d'État aux Sciences, puis, deux ans plus tard, ministre de l'Environnement avant de recevoir le portefeuille des Communications en 1975. Avec le retour au pouvoir des libéraux en 1980 elle devient la première femme à occuper la présidence des Communes.

Née Benoit, le 26 avril 1922, à une trentaine de miles au nord de Saskatoon, Jeanne Mathilde, n'a jamais eu de racines dans les Prai-

ries. Son père, un entrepreneur d'Ottawa, est revenu dans la capitale nationale avec sa famille de cinq enfants lorsqu'elle avait trois ans.

A Ottawa, Mme Sauvé dut subir l'enseignement rigoureux des Soeurs grises mais encore aujourd'hui elle insiste sur ses bons résultats. « J'étais toujours première de classe, je ne me souviens pas avoir été seconde », lançait-elle récemment. A douze ans son père l'amène au Parlement et, devant un buste de la première Canadienne élue au Parlement, Agnes MacPhail, lui dit « cela pourra être toi un jour ». Sa fille, sceptique, s'était contentée de rire.

A l'adolescence, on la retrouve déjà sur les barricades de l'époque, parmi la Jeunesse Etudiante Catholique (JEC), mouvement rassemblant la jeunesse progressiste d'avant-guerre. En 1942, elle débarque à Montréal. Devenue présidente d'une organisation où figurent les Marc Lalonde et Gérard Pelletier, aujourd'hui ministre des Finances et ambassadeur à l'ONU, ainsi que l'ex-chef des libéraux québécois Claude Ryan.

C'est dans la JEC qu'elle rencontre celui qui deviendra son mari, Maurice Sauvé, un jeune économiste de 25 ans qui deviendra député libéral des Îles-de-la-Madeleine en 1962 et ministre des Forêts deux ans plus tard. Mariés le 24 septembre 1948, les Sauvé se retrouvent le lendemain en stage à l'Université de Paris où elle acquiert un diplôme en civilisation française.

Revenant au pays en 1952, le couple travaillera à la Fédération canadienne du Travail, lui comme conseiller technique, elle comme bénévole.

C'est peu après que Jeanne Sauvé donnera le coup d'envoi à sa carrière de journaliste, qui, pendant 20 ans, en fera l'une des speakerines les plus réputées et connues du pays, tant sur les réseaux anglais que français de Radio Canada. « C'était une communicatrice parfaite », dira d'elle une de ses amies, la journaliste Françoise Côté, qui l'a connue à Montréal. « Elle était l'une des meilleures journalistes du pays, elle était tellement vive » de renchérir Charles Lynch, vieux bonze de la tribune de la presse à Ottawa.

Mais dans les années soixante la carrière politique de son mari la force à faire des pieds et des mains pour affirmer son objectivité comme journaliste, notamment auprès de Radio-Canada qui limitait ses affectations politiques. A 38 ans, elle accouche d'un garçon, Jean-François, aujourd'hui jeune cadre d'une banque torontoise. En 1968, la carrière politique de Maurice Sauvé se termine abruptement. Son siège disparaît après un remaniement de la carte électorale et il perd l'élection dans Saint-Hyacinthe. Devenu peu après vice-président de Consolidated Bathurst, il a pris sa retraite au début de 1983.

« Je ne tenterai pas de définir son rôle, pas plus qu'il n'avait tenté de définir le mien quand il était ministre », soutenait Mme Sauvé dans une entrevue récente.

◆ Chrétien veut battre

constitutionnel serait de se préparer à battre le Parti québécois aux prochaines élections provinciales.

Après avoir rendu hommage aux « Yvettes » pour le rôle qu'elles ont joué il y a quatre ans dans la victoire référendaire du NON, M. Chrétien a exhorté tous les militants libéraux fédéraux à donner un coup de main à l'équipe de Robert Bourassa pour mettre en place au Québec un gouvernement libéral fédéraliste.

A l'instar des six autres candidats, M. Chrétien a souligné l'importance de l'oeuvre accomplie par M. Trudeau, insistant plus particulièrement sur sa participation à la campagne référendaire de 1980. Puis, il a prévenu les libéraux que la relance économique du pays passait par la stabilité politique. « Si nous avons la stabilité politique, plus un leadership national capable de faire face aux plus grands problèmes, on sera capable de continuer à bâtir ce pays ».

Outre le fait qu'il a consacré la grande partie de son discours à la constitution pendant que ses concurrents mettaient l'accent sur les pro-

blèmes économiques, M. Chrétien s'est décrit avec plus de vigueur que jamais comme le tenant d'un fédéralisme centralisateur. Dans les jours qui ont précédé ce grand ralliement, l'organisation Chrétien avait promis de profiter de cette occasion pour étaler sa force. Toute la journée durant, les partisans furent effectivement omniprésents alors que M. Chrétien lui-même a marqué ses interventions du signe de la sobriété.

A la fin des débats, certains de ses organisateurs ont d'ailleurs déploré que M. Chrétien ne se soit pas montré plus agressif et se demandaient même si leur candidat n'avait pas commis là une fatale erreur tactique. Ainsi, certains d'entre eux étaient d'avis que M. Chrétien aurait dû en profiter pour relancer le reproche que M. Trudeau venait d'adresser à M. Turner, qui prétendait avoir démissionné du gouvernement parce que le premier ministre n'avait appuyé le gel des prix et des salaires.

Après la question constitutionnelle, M. Chrétien a vainement tenté d'amener John Turner sur le terrain glissant des droits linguistiques des minorités. Il a réitéré sa conviction que la loi 101 était inéquitable pour les anglophones du Québec et qu'il faudra l'amender pour corriger les abus qu'elle génère. Encore là, M. Chrétien a souligné que la seule façon d'y parvenir sera de favoriser l'élection de Robert Bourassa à la tête du gouvernement québécois. Il s'est engagé à défendre les droits linguistiques des minorités où elles se trouvent au Canada. A propos des politiques linguistiques de l'Ontario, il a déploré l'attitude du premier ministre William Davis qu'il dit « dans l'erreur » et il promet de l'amener à l'application de l'article 133 de la constitution.

Dans un deuxième temps, les candidats ont passé l'après-midi à répondre aux questions que les militants avaient préparées au cours des ateliers de travail de la matinée. Ainsi, sept questions leur furent adressées. Sur chaque sujet, ils ont répondu à tour de rôle. Au cours de ce sprint final, M. Chrétien a notamment déclaré : que le temps n'était pas venu de réduire le déficit du gouvernement d'abord parce que le taux de chômage est trop élevé; que le déficit est un instrument du programme économique; qu'il faut préserver le principe de l'universalité des programmes sociaux; qu'il faut déployer tous les efforts pour une plus forte présence des femmes au sein de la fonction publique; qu'il faut accroître l'aide fédérale à la recherche et faire en sorte que les jeunes diplômés puissent trouver de l'emploi à leur arrivée sur le marché du travail; que le Parti libéral du Canada doit rebâtir les partis libéraux provinciaux de l'Ouest s'il veut vraiment aspirer à devenir un parti national.

Les étudiants désireux de suivre, à l'automne 84, des cours universitaires et ce, dans différentes régions (Saint-Jean, Valleyfield, Saint-Jérôme, Joliette, Ville de Laval, etc.) peuvent le faire en communiquant avec le personnel des centres régionaux suivants : Saint-Jean (1-800-363-9290), Saint-Jérôme (1-800-363-3691) et Ville de Laval 682-1343.

Les étudiants du MBA ouvrent un bureau de consultation pour les petites entreprises. Ce bureau sera situé sur le campus Sir George Williams, 1560 ouest, boul. de Maisonneuve, 879-4475.

La nouvelle série de cours de tennis débute au Centre d'activités physiques du Collège Marie-Victorin, 322-6383.

Soirée spéciale pour le mouvement « Reflets de lumière », à 20 h, salle des oeuvres de la cathédrale de Valleyfield avec le père Jacques Nourrisa, père du Saint-Sacrement.

Collecte de sang de la Croix-Rouge à l'édifice IBM, 4e étage, 5, Place Ville-Marie, de 9 h 30 à 16 h 30; et à Drummondville, Léon Canadienne, rue Corrivert, de 14 h 30 à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30.

Déficit de \$800,000 du centre de formation de Lanoraie

La CSN: son plus important congrès

Clément Trudel

Le 52e congrès de la CSN (Confédération des Syndicats Nationaux) réunit depuis hier à Montréal 1 600 délégués (officiels et fraternels) auxquels s'ajoutent quelque 90 visiteurs et 200 observateurs; il s'agit du plus important congrès de la CSN depuis sa fondation.

La séance d'ouverture, retardée d'une heure en fonction d'une difficulté technique — l'une des cloisons du Palais des Congrès refusait de se rétracter — a essentiellement porté sur le rapport de l'exécutif sortant (*S'organiser pour travailler et vivre autrement*) que le président, Gérard Larose a débité sans presque jamais dévier de son texte de 145 pages. Ce discours omnibus fait le bilan depuis le congrès de 1982 et souligne fortement l'importance, pour les syndicats, d'assumer leur rôle pour influencer les principaux leviers économiques. Les grands axes de préoccupation de la centrale y sont reflétés et faisaient l'objet d'une entrevue où le président Larose (*Le Devoir* du 11 mai) émettait notamment des réserves quant au dynamisme de la Confédération Mondiale du Travail (C.M.T.) à laquelle est affiliée la CSN. Le délégué de la C.M.T., Coen Damen, sera entendu plus tard cette semaine, n'ayant pu gagner Montréal à temps pour l'ouverture du congrès.

Annexées à ce rapport se trouvent

30 « propositions » de l'exécutif qui seront reprises en ateliers demain et mercredi.

La conversation, dans maints cercles de congressistes, portait, en ce dimanche d'ouverture, sur un article du quotidien *La Presse* qui faisait état, hier, de l'important déficit (\$800 000) du centre de formation de Lanoraie, mis sur pied il y a un an et demi par la CSN; on a donné à ce centre le nom de Fernand Jolicoeur, premier titulaire du service d'éducation de la Centrale, en 1948. Gérard Larose a cru bon échoffer de quelques phrases additionnelles son paragraphe sur « les efforts du mouvement » pour fustiger un journaliste qui croit avoir des « éléments sensationnels » sur une situation qui, prétend le président, est connue de tous les journalistes qui « suivent nos délibérations depuis deux ans ». Il reviendra aux délégués de tracer une ligne de conduite à la centrale, quant au centre Fernand-Jolicoeur, en disposant dès aujourd'hui des états financiers de la CSN et du projet de budget 1984-86 présenté par le trésorier Léopold Beaulieu.

Sur ce même point, l'ex-président de la CSN, M. Norbert Rodrigue — qui fut directeur du centre de Lanoraie jusqu'à il y a trois mois — estime que ce projet de centre de formation demeure un « instrument d'avenir ». Il était prévu que des déficits se produiraient au moins durant cinq

ans. Dans les faits, le taux de fréquentation du centre de Lanoraie n'a été à ce jour que de 38%, ce qu'admet M. Rodrigue tout en déplorant que ceux qui font partie des détracteurs de cette « université populaire » bloquent effectivement une partie des efforts de la CSN pour tendre à améliorer la situation actuelle. Le débat se fera donc cette semaine et le président Larose, pour sa part, dit que le congrès n'a pas à se laisser « hijacker » par un simple article de journal. Norbert Rodrigue, lui, voit la nécessité de réviser les barèmes de location du centre de Lanoraie et d'intensifier son ouverture à d'autres groupes (déjà la CEQ et le Syndicat des professionnels à l'emploi du gouvernement du Québec y ont tenu des sessions).

Le congrès a rendu hommage hier à deux piliers de l'action syndicale : Madeleine Parent, qui fut l'une des meneuses de la grève des minoteries et fit partie, dans les années 50, du mouvement de résistance au duplessisme; et Michel Chartrand qui depuis au-delà de 40 ans assure au syndicalisme québécois une présence vigilante face aux porte-parole patronaux. M. Chartrand est particulièrement actif ces temps-ci dans les dossiers touchant la santé et la sécurité au travail, que le présent congrès place dans ses priorités; il n'est pas certain qu'il accepte sans coup férir la volte-face d'un retour de la CSN au conseil d'administration de

la CSST, ou Commission Santé et Sécurité au Travail, comme le suggère l'exécutif actuel.

Six syndiqués sont appelés à siéger à l'exécutif de la CSN. Tout congressiste a en théorie jusqu'à jeudi midi pour postuler ces hautes responsabilités. L'on sait déjà que le président Larose, la vice-présidente Monique Simard, le vice-président Christophe Auger et le trésorier Léopold Beaulieu rechercheront un nouveau mandat de deux ans. Toutefois, le secrétaire général Sylvio Gagnon et le vice-président Pierre Mercille ne brigueront plus de poste à l'exécutif.

Aujourd'hui, il sera surtout question de statuts et règlements à amender, d'états financiers et de budget (l'exercice s'est terminé avec un surplus de \$870 000); d'une campagne à entreprendre pour doter le Québec d'une véritable politique de la forêt et, notamment, des volets du rapport moral touchant à l'action internationale de la CSN et aux initiatives de paix. Demain et jusqu'à samedi seront abordés les dossiers sur les nouvelles technologies, sur les leviers économiques, sur l'accès à la syndicalisation, sur la condition féminine, sur la santé-sécurité. S'il y a lieu, vendredi, un ou plusieurs tours de scrutin interviendront pour désigner les six personnes qui auront la tâche, jusqu'en 1986, de mettre en pratique les orientations du 52e congrès.

D'entrée de jeu, le ministre de l'Agriculture a dit qu'il ne parlait pas bien le français. Il a ajouté qu'il ne parlait d'ailleurs pas bien l'anglais et qu'il allait s'adresser aux militants en « wheelanese » (son style coloré est parfois sibyllin). M. Munro éprouve aussi beaucoup de difficultés à parler français.

« Sans un gouvernement central fort, a dit le ministre des Affaires indiennes et du Nord, le pays ne peut réaliser son potentiel. Le pays n'aurait eu ni politique énergétique, ni constitution, ni charte des droits ». Les autres candidats se sont exprimés surtout en français.

Le candidat John Roberts, ministre de l'Emploi, a commencé par rendre hommage à MM Trudeau et Marc Lalonde et à rassurer les Québécois sur leur place à Ottawa après le départ du premier ministre.

Il a ensuite parlé de l'égalité des femmes et les autres candidats en ont fait autant lorsqu'une question les y a obligés. Plusieurs pensent qu'il ne faut pas transiger avec les employeurs du secteur privé qui paient moins dans les catégories d'emplois où se trouvent les femmes, incluant MM Chrétien Turner.

M. Johnston ou « le p'tit gars de Saint-Henri-Westmount » a été le candidat qui a le plus critiqué les politiques du gouvernement, même s'il est ministre d'État au Développement économique. Hier, il a parlé du piètre état des principaux secteurs d'activités et souhaité « de nouvelles stratégies ». M. Johnston est « frustré »; nous n'avons aucun plan d'action à long terme, déplore-t-il.

M. Johnston croit que le gouvernement doit créer un climat favorable aux entreprises, en allégeant la bureaucratie et les lois, plutôt qu'en intervenant directement. Il croit aussi qu'il faut réduire le déficit et a dit qu'une fonction publique plus efficace serait économiquement plus rentable.

Quant au ministre de la Justice, il est, comme M. Chrétien, contre une réduction du déficit maintenant, estimant que cela ne peut aller de pair avec une politique de plein emploi.

Le chef du parti libéral du Canada pour le Québec, M. Marc Lalonde, s'est pour sa part lancé dans une véritable diatribe contre le chef du Parti conservateur, M. Brian Mulroney: « Le public canadien s'est rendu compte que ça prenait autre chose qu'un menton et un sourire pour gouverner le pays », a dit le ministre des Finances.

M. Lalonde a mis le chef conservateur au défi de dire dans quel comté il allait se présenter aux prochaines élections: « pas étonnant

qu'il ne se branche pas sur ses orientations politiques, a-t-il dit, il n'est même pas capable de dire dans quelle province il va se présenter ».

Et, parlant des sondages récents qui rapportent une baisse dans l'appui aux Conservateurs, M. Lalonde a lancé, pour le plus grand plaisir de son auditoire: « c'est pas fini mon Brian, ça va continuer à descendre ».

M. Lalonde a clôturé le congrès en des termes semblables à ceux utilisés à l'ouverture par la présidente du Parti, Mme Iona Campagnolo. L'un et l'autre ont comparé leur course au leadership à celle des Conservateurs, l'année passée, et l'un et l'autre se sont félicités d'être libéraux.

« Cela revient à comparer la substance et le superficiel », a dit Mme Campagnolo.

qu'il est impérieux de fixer une échéance de réduction de la dette. Le ministre des Finances, M. Marc Lalonde, a lui-même reconnu que ce n'était pas irréaliste, a fait valoir M. Turner hier à Montréal.

M. Turner a rappelé à son auditoire qu'il avait été élu à trois reprises dans un comté de Montréal, au début de sa carrière politique en 1962.

« Je suis à l'aise ici à Montréal. Je partage vos préoccupations... Je vais continuer d'assurer une présence de tout premier plan du Québec et des Québécois au sein du parti comme du gouvernement, car c'est une condition indispensable à tout parti qui se veut national », a-t-il dit.

M. Turner n'a pas parlé de la loi 101 au cours des 10 minutes dont il disposait pour exposer ses idées. Mais une des 6 questions des militants portait sur les minorités linguistiques et le candidat Turner a été prudent.

Il s'est prononcé pour l'égalité des statuts des deux langues au pays; a dénoncé « plusieurs clauses de la loi 101 qui vont trop loin »; s'est engagé à appuyer les recours légaux pour contester la loi 101; a souhaité la venue d'un gouvernement libéral au Québec et a souhaité que l'Ontario trouve une solution acceptable chez elle. Le gouvernement ontarien refuse de reconnaître les droits francophones dans la constitution.

◆ Turner préfère

M. Turner invoque lorsqu'il prône l'établissement d'un « programme national d'apprentissage » sur les lieux de travail pour aider les jeunes étudiants à pénétrer le marché du travail, et la révision totale des politiques d'éducation « en consultation avec les provinces ».

M. Turner veut « travailler à la restauration de l'économie nationale ». L'aide à la petite entreprise — allègements fiscaux, subventions, prêts, selon les circonstances — et le rétablissement d'un climat de confiance pour stimuler les investissements sont au coeur de son programme.

Le sort avait voulu que M. Turner soit le dernier des sept candidats à la direction du parti à prendre la parole hier matin. Comme tous les intervenants qui l'ont précédé, il a rendu hommage au premier ministre canadien même si, moins de 48 heures plus tôt, M. Trudeau l'avait, dans une surprenante attaque, accusé d'avoir déformé les faits en relatant les circonstances ayant conduit à sa démission comme ministre des Finances en 1975.

« J'entends bâtir sur l'héritage de Pierre Elliott Trudeau, le canadien le plus remarquable de notre génération », a dit M. Turner. Il a fait une allusion-éclair à son différend de vendredi passé en ajoutant: « Je lui ai parlé tout récemment ».

M. Turner s'est réclamé du gouvernement fédéral plus qu'il ne l'avait fait jusqu'à maintenant, en se disant en accord avec sa politique linguistique, en s'engageant à préserver son système de pension, ainsi que tout « l'héritage libéral qui nous a toujours porté à protéger nos concitoyens défavorisés ».

Par ces derniers mots, M. Turner assurait que la réduction du déficit qu'il a promise ne ferait pas disparaître de programmes sociaux. Il miserait plutôt sur les économies qu'entraînerait une fonction publique plus efficace et le resserrement d'autres programmes.

M. Turner, qui il y a quelques semaines avait prôné une réduction de 50% du déficit d'ici sept ans, a reconnu hier que « nous ne pouvons pas le réduire de manière draconienne maintenant. » Il maintient cependant

DECES

FORTIN, Maurice.—À l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, le 13 mai 1984, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Maurice Fortin. Ancien directeur des postes à Ottawa, il laisse dans le deuil son épouse Lucie Maheu, ses deux filles Suzanne et Colette, trois petits-enfants, Jean-François, Annick et Pascale. Une messe commémorative sera célébrée le mercredi 16 mai à 15 heures à l'église Saint-Joseph de Ville Mont-Royal. Des dons à la Société canadienne du cancer seront appréciés. Direction funéraire Urgel Bourgie limitée.

LANGLAIS, Mme Mathilde Masson.—À Montréal, le 12 mai 1984, est décédée à l'âge de 90 ans et 11 mois, Mme Mathilde Masson-Langlais, épouse de feu J.A. Langlais, notaire de Rivière Bleue. Elle laisse dans le deuil ses fils Jacques et Gérard, sa fille Madeleine, ses petits-enfants Dominique et Christine Langlais, Hélène et Louise Provost, une arrière-petite-fille Valérie, fille de Dominique, ainsi que de nombreux neveux et nièces des familles Masson, Langlais et Vachon.

Les funérailles et l'inhumation auront tous deux lieu à Kamouraska, aujourd'hui à 16 heures. Direction funéraire Urgel Bourgie limitée.

AUJOURD'HUI

La Fédération québécoise de natisme présente à 20 h une conférence illustrée de diapositives et de films vidéos pour démonstrer le sujet. Michel Vais parlera de nudisme et de naturisme. Rendez-vous au 1415 est, rue Jarry. Entrée libre.

Le Hamac, centre d'hébergement pour les 16-30 ans, propose un projet d'implication bénévole. La session de formation en relation d'aide débute à la mi-mai et se poursuivra durant une période de six semaines. 659-6344

L'Institut de psychopathologie invite ses membres et le public à la conférence de M. Claude Brillon, psychanalyste, intitulée « L'interprétation des rêves », à 19 h 30 au 1601 est, boul. Gouin.

L'Association des ressortissants sénégalais au Canada vous convie à sa huitième semaine culturelle. Rendez-vous à l'UQAM, pavillon Judith Jasmin, salle Marie-Gérin Lajoie où des activités auront lieu tout au long de la semaine.

Dans le cadre de la Semaine des gens de la poste, il y aura sur la Place d'Armes, fancement de 3000 ballons. 1500 de ces ballons porteront les noms et adresses des enfants des employés de la poste. Chaque personne qui rapportera un de ces ballons recevra comme l'enfant de l'employé un immense cerf-volant d'une valeur de \$25. 283-4435

Le Mouvement Eckankar présente une causerie intitulée « On ne va pas au ciel si on ne sait pas comment y aller » à 20 h, au 1319 est, rue Sainte-Catherine. 521-6518

« La vie dans nos mots », rencontre or-

14 mai

par la PC et l'AP

1983: L'Irak annonce que 232 militaires iraniens ont été tués au cours d'un violent engagement dans le secteur central du front.
1981: Mehmet Ali Agca tire sur le pape Jean-Paul II, Place Saint-Pierre, à Rome: le souverain pontife est grièvement blessé.
1973: lancement de la première station orbitale américaine, le Skylab.
1972: Okinawa revient sous souveraineté japonaise, après 27 ans de juridiction américaine.
1964: Nikita Khrouchtchev, chef du gouvernement soviétique, inaugure le barrage d'Assouan, en Egypte.
1948: fin du mandat britannique sur la Palestine.
1921: victoire fasciste aux élections italiennes.
1901: ouverture du plus long pont couvert à Hartland, au Nouveau-Brunswick.
1874: première joute intercollégiale de football à Cambridge entre les équipes de McGill de Montréal et Harvard de Boston.
1702: le roi de Suède Charles XII s'empare de Varsovie.
1610: Henri IV est assassiné par Ravaillac.
Ils sont nés un 14 mai: Solange Chapat-Roland (1919); le chef d'orchestre allemand Otto Klemperer (1885); le physicien allemand Gabriel Fahrenheit (1686).

LUTTEZ CONTRE LES MALADIES DU REIN

Donnez
à la
Fondation Canadienne
des Maladies du Rein.



L'économie ne risque pas de sombrer dans une nouvelle récession selon le président de la Banque centrale US

JEAN-PIERRE LANGLOIS

« La reprise économique actuelle aux Etats-Unis est la plus forte depuis la dernière guerre », a déclaré samedi le président de la Banque centrale américaine, M. Paul Volcker, devant un regroupement réunissant les dirigeants des 200 plus grandes sociétés américaines en Virginie. Il a ajouté qu'il ne voyait aucun risque que l'économie américaine sombre de nouveau dans une récession, même si les taux d'intérêt sont en hausse depuis le début de l'année aux Etats-Unis.

Ces paroles réconfortantes suffiront-elles à apaiser le climat d'appréhension, qui a envahi la semaine dernière les milieux financiers aux Etats-Unis et au Canada? Il est peu

probable, surtout quand on sait qu'un groupe d'experts de Wall Street a prédit dernièrement qu'il faut s'attendre à une montée spectaculaire des taux d'intérêt l'an prochain.

C'est le relèvement du taux d'intérêt préférentiel aux Etats-Unis à 12,5% mardi dernier, qui semble avoir déclenché une série de débats à partir de la remontée des taux d'intérêt, dont le rôle du déficit de l'administration Reagan dans ce relèvement, la responsabilité de la banque centrale dans l'augmentation, l'impact de cette hausse sur l'endettement des pays en voie de développement, etc.

Contrairement à ce qui prévalait à la fin des années 70, le public nord américain ne peut plus supporter de voir les taux d'intérêt se relever sans

réagir fortement. Le gouvernement américain en est fort conscient et multiplie les déclarations pour apaiser l'opinion, tout en se dégageant de toute responsabilité dans la hausse de taux d'intérêt aux Etats-Unis.

C'est ainsi que l'administration Reagan a voulu jeter le blâme de la hausse des taux aux Etats-Unis depuis deux mois sur les autorités monétaires. En début de semaine dernière, le gouvernement de Washington avait accusé le Fed d'être à l'origine de la récente hausse des taux d'intérêt.

Reconnu pour son cran et son indépendance d'esprit, le président de la Fed, M. Volcker, a rétorqué samedi en Virginie que « la Banque centrale aux Etats-Unis n'a pas autant de contrôle sur les taux d'intérêt

que certains semblent le penser ». Cette remarque semble être partagée par bon nombre d'analystes financiers américains, qui considèrent que la marge de manoeuvre du Fed paraît passablement limitée. Même si le taux d'inflation reste faible, les dirigeants du Fed risquent fort, estiment ces analystes, de pousser à la hausse des taux d'intérêt pour des raisons différentes s'ils se montrent par trop accommodants ou par trop restrictifs en ce qui concerne les liquidités et le crédit.

Contrairement au gouvernement, ces mêmes analystes sont d'avis que le Fed n'est que pour peu dans la récente remontée des taux d'intérêt aux Etats-Unis. Les causes principales en sont les forces qui s'exercent sur le marché, dont l'une, des

plus importantes, découle de l'ampleur du déficit budgétaire.

Si l'activité économique aux Etats-Unis continue à progresser aussi rapidement dans les prochains mois qu'elle ne l'a fait depuis le début de l'année, l'administration américaine aura beaucoup à faire pour éviter à la fois l'inflation et la récession. Si l'activité économique croît fortement, il y aura surchauffe, inflation, hausse des taux d'intérêt, ralentissement de l'économie et, en bout de course, de nouveau la récession.

Tel semble être le dilemme devant lequel seront placées les autorités américaines, qu'elles soient, monétaires ou politiques, si l'économie continue à s'emballer.

La semaine dernière, on a an-

noncé aux Etats-Unis que les ventes au détail ont fait un bond de 2,9% en avril, après avoir chuté de 2% en mars. Vendredi, la masse monétaire américaine, présage de l'évolution future de l'inflation, a progressé de \$2,4 milliards US, ne hausse supérieure à ce qui avait été anticipé par les analystes bancaires.

Les taux d'intérêt ont fait un autre petit pas en avant, le dollar s'est redressé un peu plus et la Bourse de New-York a mal encaissé cette série d'événements vendredi dernier, puisque l'indice des valeurs industrielles a terminé avec des déclinés de 8,17 points par rapport à la clôture du vendredi antérieur. Les prochaines semaines seront certainement déterminantes sur l'évolution des taux d'intérêt en Amérique du Nord.

Huit sociétés offrent la possibilité d'acheter des actions périodiquement

PAUL DURIVAGE

Il est possible d'accumuler des actions admissibles aux fins du Régime d'épargne-actions du Québec pratiquement en tout temps. En effet, huit grandes compagnies ayant leur siège social au Québec offrent à leurs actionnaires la possibilité d'acheter des actions du trésor de façon périodique en vertu de différents régimes d'investissement.

Ces compagnies sont l'Alcan, la Banque de Montréal, la Banque Nationale, la Banque Royale, les Entreprises Bell Canada, Dominion Textile, Dometar et Québec Téléphone. Les régimes en question sont les régimes de réinvestissement de dividendes, de dividendes en actions et d'achat d'actions par versements facultatifs.

Le régime d'achat d'actions permet d'acquérir des actions du trésor au moyen d'un versement au comptant d'un maximum pouvant atteindre \$5,000 par trimestre. Dans la majorité des cas cependant, la limite est de \$4,000. Les participants ne paient aucun frais de courtage ni de services.

Le prix de l'action est établi sur la base du cours moyen du marché au cours des cinq dernières séances boursières précédant la date de souscription. Cette date est habituellement le 15 ou le 20 de chaque mois. Seule Dometar fait exception et n'autorise que les versements trimestriels. La prochaine date de souscription est le 15 juin. L'entreprise doit par ailleurs réviser son régime l'été prochain.

Les sommes reçues avant la date de souscription ne procurent pas d'intérêt. Il est donc conseillé d'envoyer un chèque post-daté au fiduciaire. Il est rare que les agents refusent ce mode de paiement.

Le régime de réinvestissement de dividendes offre aux actionnaires l'occasion de réinvestir leurs dividendes et d'acheter des actions ordinaires supplémentaires avec un escompte de 5% sur le prix moyen du marché.

Le régime de dividendes en actions offre les mêmes avantages. La différence entre les deux régimes réside dans le traitement que réserve le fisc aux actions reçues.

Contrairement au dividende réinvesti, le dividende versé directement sous forme d'actions n'est généralement pas soumis à l'impôt sur les dividendes à sa réception, mais à l'impôt sur le gain en capital lors de l'aliénation des actions. Le report d'impôt constitue un avantage pour le contribuable bénéficiant déjà de la déduction permise de \$1,000 pour les revenus en dividendes, intérêt et gains en capital, et qui prévoit bénéficier d'un taux d'imposition moindre dans les années futures. Le contribuable québécois ayant un revenu imposable de plus de \$50,000 trouvera un avantage supplémentaire à être imposé sur le gain en capital plutôt que le dividende, à cause de l'imposition moindre du premier à ce niveau de revenu.

Pour participer à un de ces régimes il suffit de se qualifier comme actionnaire en se portant acquéreur d'au moins une action de la compagnie. Les courtiers consentent généralement des conditions spéciales pour l'achat d'une action de qualification. Certains courtiers consentent même à effectuer cette transaction minimale sans aucun frais.

La plupart des firmes de courtage ont par ailleurs développé une formule « clé en main » pour l'acquisition d'actions du trésor. Le courtier prend alors entièrement à sa charge les démarches auprès de l'émetteur. Des frais représentant 2% du coût d'achat sont alors demandés.

Les actions acquises de Dominion Textile et de Québec Téléphone, en vertu de ces régimes, permettent une déduction du revenu imposable équivalente à 100% de leur coût. Celles acquises de la Banque de Montréal, la Banque Nationale, la Banque Royale, les Entreprises Bell Canada, et Dometar ne permettent qu'une déduction de 75% cette année. Elle sera encore réduite à 50% l'an prochain.

La popularité de ces régimes est plus grande qu'on pourrait le croire. Au 15 janvier 1983, 26% des détenteurs d'actions ordinaires des Entreprises Bell Canada, représentant 20% des actions ordinaires en circulation, étaient inscrits au régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions.

La plus grande partie des actions émises le fut en vertu des facilités de réinvestissements de dividendes. Chez Dominion Textile, près de 88% des titres ont été émis dans ce cadre en 1982. Dans son rapport annuel pour 1983, Dometar faisait remarquer que les \$3 millions d'actions émises provenaient presque essentiellement des régimes de dividendes.

Le régime de dividendes en actions rencontre par ailleurs un succès mitigé. Seulement 2,3% des détenteurs d'actions ordinaires de Bell Canada, re-

présentant 3,5% des actions ordinaires en circulation, étaient inscrits au programme de dividendes en actions en 1982.

Il est difficile d'évaluer la croissance de l'intérêt des investisseurs canadiens, et particulièrement des québécois favorisés par le R.E.A., pour ces régimes d'investissement. Différents facteurs influencent les résultats d'une année à l'autre.

C'est ainsi que 79% des 273,320 nouvelles actions émises l'an dernier par Québec Téléphone ont été envoyées aux deux principaux actionnaires, la Compagnie de Téléphone Anglo-canadienne et la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Par ailleurs, le nombre de nouvelles actions émises par Dominion Textile a diminué de 15% au cours du dernier exercice terminé le 30 juin 1983, comparativement l'année précédente à cause suivant en cela le cycle des profits de la société. La reprise marquée des affaires au cours du second semestre de 1983 s'est de la même façon répercutée par une croissance importante des investissements dans les régimes au cours de cette période.

Ces régimes d'investissement sont pour les entreprises une source de financement importante. Bell Canada a réuni en 1983 \$116,1 millions par ce biais. Alcan Aluminium Ltée a recueilli quelque \$55 millions en émettant de nouvelles actions ordinaires aux participants l'an dernier.

Pour sa part, la Banque Nationale a émis 3,7 millions d'actions du trésor pour une somme totale de \$36,3 millions en vertu de ses régimes d'investissement au cours de son exercice terminé le 31 octobre 1983. Cette période exclut cependant les derniers mois de l'année 1983 alors que les achats par les contribuables québécois étaient particulièrement importants. Par ailleurs, la sixième banque canadienne en termes d'actif, avait suspendu la distribution de dividendes sur les actions ordinaires au cours des deux premiers trimestres de 1983.

COMPAGNIES AYANT DISTRIBUÉ DES VALEURS ADMISSIBLES AU R.E.A.Q.

Date du prospectus	Émetteur	Déduction	Montant	Prix par action	Prix au 05-05-84	Prix au 11-05-84	Var.
07-12-82	U.A.P. Inc.	REAQ 100%	517 000 \$	22 \$	29 \$	28 \$	-1/2
07-12-82	Cascades Inc.	REAQ 100%	5 000 000 \$	5 \$	15 \$	14 \$	-1/2
16-03-83	Guardian Trustco Inc.	REAQ 100%	1 250 000 \$	6 1/2 \$	8 1/2 \$	8 1/2 \$	—
22-03-83	Dufresnoy, société d'exploration minière Inc.	REAQ 100%	690 000 \$	60	63	63	—
08-06-83	Québecor Inc. (1)	REAQ 100%	13 000 000 \$	26 \$	15 1/2 \$	14 1/2 \$	-1/2
16-06-83	Mines Dumagami Inc.	REAQ 150%	19 053 470 \$	7 1/2 \$	6 \$	6 1/2 \$	+1/2
16-06-83	Circuits Helix Inc.	REAQ 100%	7 100 000 \$	450	7 \$	7 1/2 \$	+1/2
06-07-83	Sensormatic Canada Ltée	REAQ 150%	2 475 000 \$	8 1/2 \$	410	405	-5
27-07-83	Les Mines d'Or Kiena Ltée	REAQ 100%	25 000 000 \$	25 \$	25 1/2 \$	24 1/2 \$	-1/2
31-08-83	Ressources Aigubelle Inc.	REAQ 150%	10 000 000 \$	12 \$	6 1/2 \$	6 1/2 \$	-1/2
14-09-83	Donohue Inc.	REAQ 100%	42 537 000 \$	20 1/2 \$	30 1/2 \$	30 \$	-1/2
14-09-83	Pro-Optic Inc.	REAQ 150%	2 000 000 \$	200	210	200	-10
08-11-83	La Société minière Louvem Inc.	REAQ 100%	10 062 500 \$	450	295	300	+5
21-11-83	Le Groupe Forex Inc.	REAQ 100%	5 000 000 \$	5 \$	320	310	-10
24-11-83	Gaz Métropolitain Inc.	REAQ 100%	15 500 000 \$	7 1/2 \$	7 1/2 \$	7 1/2 \$	+1/2
08-12-83	Les Communications par Satellite Canadien Inc.	REAQ 150%	20 000 000 \$	5 \$	405	405	—
08-12-83	Les Magasins Château du Canada Ltée	REAQ 150%	10 125 000 \$	11 1/2 \$	12 1/2 \$	12 1/2 \$	+1/2
08-12-83	Bytec-Comtern Inc.	REAQ 150%	28 462 500 \$	8 1/2 \$	400	390	-10
08-12-83	Les Explorations Muscocho Limitée (actions privilégiées convertibles)	REAQ 150%	4 000 000 \$	8 \$	9 1/2 \$	9 1/2 \$	-1/2
12-12-83	Tembec Inc.	REAQ 100%	10 050 000 \$	6 \$	460	430	-30
16-12-83	Amusecor Inc.	REAQ 150%	2 400 000 \$	200	170	170	—
22-12-83	Guardian Trustco Inc. (actions privilégiées convertibles)	REAQ 150%	8 000 000 \$	10 \$	8 1/2 \$	8 \$	-1/2
22-03-84	CB Pak Inc.	REAQ 75%	2 700 000 \$	12 1/2 \$	11 1/2 \$	11 1/2 \$	—
27-03-84	Morgan Trustco Inc.	REAQ 100%	6 000 000 \$	6 \$	11 \$	10 1/2 \$	-1/2
09-04-84	McNeil, Mantha Inc.	REAQ 150%	3 000 000 \$	300	290	290	—
09-04-84	Aligro	REAQ 150%	3 500 000 \$	5 \$	5 1/2 \$	5 1/2 \$	—
Trimestriel	Alcan	REAQ 75%	Variable	Var.	37 1/2 \$	36 1/2 \$	-1/2
Trimestriel	Banque de Montréal	REAQ 75%	Variable	Var.	24 1/2 \$	23 1/2 \$	-1/2
Trimestriel	Banque Nationale	REAQ 75%	Variable	Var.	32 1/2 \$	31 1/2 \$	-1/2
Trimestriel	Banque Royale	REAQ 75%	Variable	Var.	28 1/2 \$	28 1/2 \$	—
Trimestriel	Entreprises Bell Canada	REAQ 75%	Variable	Var.	31 1/2 \$	31 \$	-1/2
Trimestriel	Dominion Textile	REAQ 100%	Variable	Var.	14 1/2 \$	15 \$	+1/2
Trimestriel	Dometar	REAQ 75%	Variable	Var.	31 1/2 \$	33 1/2 \$	+1/2
Trimestriel	Québec Téléphone	REAQ 100%	Variable	Var.	15 1/2 \$	15 1/2 \$	—

(1) Le 31 janvier 1984, la compagnie a subdivisé son capital sur la base de 2 pour 1.
* : Première distribution publique pour la compagnie, avec inscription simultanée à la cote de la bourse.
Compilation par la Bourse de Montréal

Paris

La grande vie! Mon prêt-à-partir!

Avec le service Hospitalité

509\$ aller-retour

Entre Mirabel et Paris, le service Hospitalité vous offre la grande vie à bord. Une soirée inoubliable à tarif très économique.

AIR CANADA



Dégustez un repas gastronomique arrosé d'un cru sélectionné, sans oublier bien sûr l'apéro et le digestif. Mettez-vous à l'heure européenne en feuilletant nos journaux et magazines internationaux. À moins que vous ne choisissiez un concert stéréophonique ou le récit captivant d'un succès de l'écran. À destination, laissez-vous emporter par les flonflons de la vie parisienne pendant qu'Air Canada se charge de votre forfait hôtel-auto. Réservez votre place à bord de notre service Hospitalité vers Paris. C'est votre Prêt-à-partir pour la grande vie.

CONDITIONS
Tarif offert sur les vols 874 et 875 seulement. Réservations faites au moins 21 jours avant le départ. Paiement complet dans les sept jours suivant la réservation. Billeterie faite au moins 21 jours avant le départ. Frais d'annulation: 100 \$. Tarifs et conditions peuvent changer sans préavis. Tarifs sujets à l'approbation gouvernementale. Taxes d'aéroport en sus. Le nombre de sièges est limité et certains vols peuvent déjà afficher complet. Consultez votre agent de voyages ou Air Canada au sujet des conditions et restrictions particulières relatives à la longueur du séjour et aux dates de départ et de retour. Mentionnez le DREF 719.

Intercontinental



Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada. Détenteur d'un permis du Québec.

GENS D'ENTREPRISE

Notre force Notre avenir
Plus que jamais, les gens d'entreprise ont le goût de brasser des affaires.
Donnons-leur notre appui!

La Semaine nationale de l'entreprise du 13 au 19 mai 1984

Québec

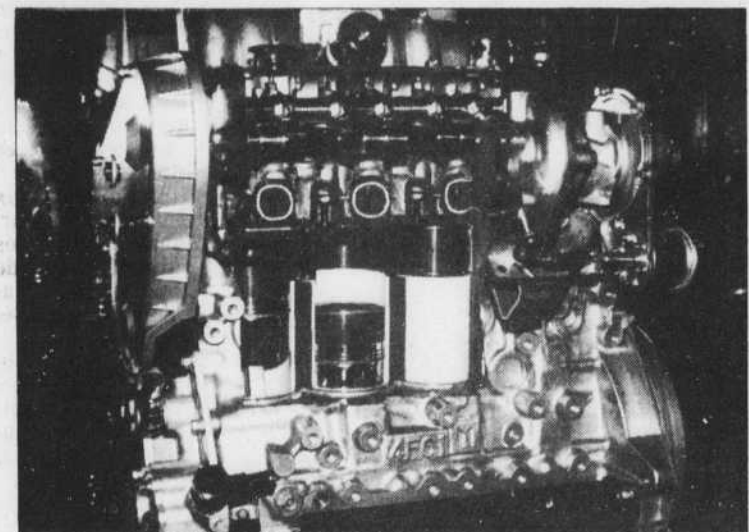
Les céramiques: matériaux de demain

L'AUTOMOBILE

DANIEL HÉRAUD

L'imagerie populaire qui représentait, il n'y a pas encore si longtemps, les Japonais comme des copieurs et des champions de l'ersatz a fait long feu. Après l'optique et l'audio visuel, les nippons se sont attelés à perfectionner et maintenant innover dans le domaine de l'automobile. Cet investissement dans l'avance technologique leur permettra sans doute de surclasser leurs concurrents quand les quotas ne seront plus volontaires mais imposés. En se forgeant de toute pièce un pouvoir de négociation nouveau, ils pourront, faute de vendre des automobiles directement, vendre à tout le moins la technologie qui les fera progresser, comme ce fut le cas dans la robotique. Ce formidable pari sur l'avenir est brillamment illustré par l'exemple d'Isuzu (dont 50 % du capital est entre les mains de GM) qui a entrepris des recherches sur les applications des céramiques comme traitement de surface des pièces des moteurs à explosion, exposées à de très hautes températures. L'industrie spatiale américaine a largement publicisé l'emploi de ce type de matériau comme barrière thermique protégeant la coque des navettes.

Isuzu travaille actuellement à mettre au point un moteur turbo diesel de deux litres de cylindrée dont les pistons, les chemises de cylindres, la culasse, les soupapes, les porte-injecteurs et la turbine « chaude » du compresseur sont recouverts de céramique. Il s'agit en fait d'une porcelaine à base de carbure de silicium nitruré, de thallium et de zircon, qui ont un état de surface extrêmement dur et sont de mauvais conducteurs de la chaleur.



Dans le turbo-diesel de Isuzu, toutes les pièces exposées aux fortes températures sont recouvertes de céramique.

Le premier avantage de cette technique, c'est que les hautes températures ne sont plus une limite, ce qui amène à considérer le système de refroidissement conventionnel comme accessoire, voire superflu. Il en résulte un gain de poids d'environ 50 % alors que la puissance peut être améliorée de 30 %.

L'efficacité thermique d'un tel moteur pourrait théoriquement atteindre 48 %, 35 % étant perdu à travers le système d'échappement et 17 % en frictions diverses. Dans les moteurs conventionnels le rendement actuel n'est que de 10 %. La perte de chaleur importante due au système d'échappement amène tout naturellement à utiliser un turbo compresseur qui transforme cette énergie en puissance additionnelle. Pour avoir une efficacité maximale le turbo ne doit pas seulement augmenter la pression de l'air du mélange carburé, il doit aussi être solidaire du vilebrequin. Afin de réduire les pertes de transmission entre les deux éléments Isuzu utilise un embrayage piloté électroniquement.

D'après Yasuo Mikani, directeur de la section des petits moteurs diesel chez le constructeur nippon, il faudra encore cinq ans pour parvenir à mettre le moteur « diesel céramique » en production. Bien que les études soient assez avancées il reste encore à solutionner des problèmes de coûts de revient, de fiabilité, et de contrôle de qualité des matériaux.

Si les céramiques ne coûtent pas cher au départ puisque la matière première est la silice contenue dans le sable, cette dernière doit être très pure pour obtenir des porcelaines de haute qualité. Et à ce niveau les problèmes de contrôle de cette pureté restent à résoudre. Un autre point sur lequel les ingénieurs d'Isuzu ont dû innover c'est la bougie de pré-chauffage (glow-plug). Dans l'application à un tel moteur cette bougie doit avoir un temps de chauffage très court. Ainsi par 20° C, elle doit être efficace en six secondes. C'est-à-dire que sa température doit s'élever de 800° C. en moins de deux secondes et que le fil qui l'alimente voit sa température atteindre 2.000° C. dans le même temps. Après avoir étudié un assemblage consistant en un fil de nickel enrobé d'une gaine d'acier inoxydable qui avait tendance à se détériorer rapidement sous cette contrainte, une solution fut trouvée par la firme Kyocera en employant un corps de céramique dans lequel un fil de tungstène est coulé.

Il restait encore à tenir les segments d'étanchéité éloignés des parties les plus chaudes du cylindre. Pour ce faire une longue couronne de céramique fut boulonnée sur la tête des pistons en guise de bouclier thermique. Mikani dit encore: « C'est par de telles astuces de conception que nous parviendrons à mettre au point cette application particulière. Bien que nous n'ayons pas encore procédé à des tests d'endurance, nous considérons que le recouvrement des surfaces chaudes à l'aide de céramique est fonctionnel en ce qui concerne les axes de pistons et les chemises de cylindres, mais dans l'état actuel de nos travaux la porcelaine n'est pas assez résistante quand il s'agit de recouvrir les parties situées sur la culasse et le bloc-moteur dont les formes sont difficiles à mouler. » Il faut maintenant admettre que les Japonais ont une sérieuse avance dans la course au développement des technologies de l'automobile de demain et Isuzu a bon espoir de voir introduire en production la technique d'utilisation des recouvrements de céramique sur les moteurs turbo-diesel dans les années 1989-90.



Présentée pour la première fois à la presse spécialisée en novembre 83, la Renault 25 n'est réellement disponible en France que depuis quelques mois. Il s'agit du modèle de prestige du constructeur français qui n'a, par le passé, jamais très bien réussi dans ce domaine. Aérodynamique, logeable, la ligne de la carrosserie pour banale qu'elle soit n'en est pas moins réussie. Si l'intérieur est luxueusement présenté, le tableau de bord est bizarrement futuriste comme souvent chez Renault. Il faut cependant se rassurer, car la 25 ne sera pas importée en Amérique telle quelle. Les stylistes de Detroit y apporteront les retouches qui ont si bien servi la R-9 de Cendrillon pour faire d'un potiron un carrosse, qui est devenu l'Alliance. Le moteur sera le V6 commun à Peugeot et Volvo de 2,8 l., qui donnera quelques 150 cv. Selon les modifications apportées à la carrosserie le CX pourra varier de 0.28 à 0.33.

Mise en appétit par les succès de l'Alliance et de l'Encore Renault se déchaîne pour 1985

DANIEL HÉRAUD

Ayant brillamment réussi son examen d'entrée sur le marché nord-américain, par le rachat de la majeure partie du capital d'American

Motors, puis le succès commercial rencontré par les modèles Alliance et Encore, issus de cette union, Renault-AMC a le vent dans les voiles. La maison mère française vient de dévoiler une batterie de nouveaux

modèles qui seront à plus ou moins long terme exploités par sa branche américaine. Ces nouveaux produits concernent tous les niveaux de la gamme. La Super 5 en bas, la 19-21 au milieu et la 25 tout en haut. Mais

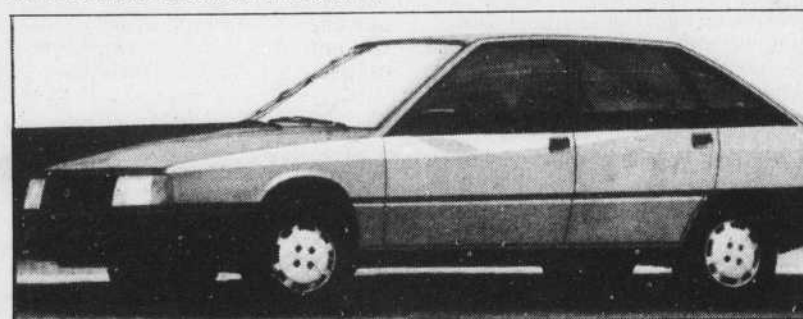
Renault pense aussi aux marchés marginaux avec une version décapotable de l'Alliance et une fourgonnette familiale de luxe, développée conjointement avec Matra (celui des ordinateurs Comterm).



Il est désormais officiel que la version décapotable de l'Alliance sera commercialisée dès Septembre 84. C'est ce qu'a confirmé José Dedeurwaerder en arrivant, voici trois semaines à la convention de la marque à Toledo, au volant d'un modèle de présérie que l'on voit ici. La mécanique livrée sur cette version sera le moteur 1,7 l. avec transmission manuelle à 5 vitesses. Le dernier modèle décapotable produit par AMC remonte à 17 ans; il s'agissait de la Rambler Rebel SST 1968. C'est la compagnie American Sun roof de Southgate (Mich.) qui assurera la transformation.



Enfin pour être présent sur le marché de la fourgonnette familiale de luxe Renault a mis au point avec la société Matra, un véhicule compact à traction avant, dont le moteur est placé de façon transversale. Longue de 4m cette fourgonnette offre la particularité de pouvoir accueillir 3 passagers sur les banquettes avant et arrière tandis qu'une troisième peut être fournie en option. Le moteur à essence produira 100 cv, tandis que la version turbo-diesel aura une puissance de 85 cv. Par la suite il est possible que le V6 de la R-25 soit offert dans sa version 140 cv.



La troisième grande nouveauté, que nous pouvons vous révéler aujourd'hui en exclusivité grâce à notre confrère français l'Auto-Journal, c'est la remplaçante de l'actuelle R-18. Ce modèle qui sera commercialisé courant 86 sera plus étoffé que le modèle actuel. C'est pour cette raison que nous pensons que Renault le baptisera R-19 ou 21 puisqu'il s'intercalera dans la gamme entre les Alliance-Encore (R-9 et 11) et la Renault 25 dont nous parlerons plus loin. Le document présenté ici illustre une des options possibles, envisagées par Renault. L'implantation mécanique restera identique à celle de la 18 avec le moteur longitudinal placé en porte-à-faux au dessus de l'essieu avant. Avec cette carrosserie bi-corps inspirée de la Mazda 626 l'arrière est facilement transformable. Les moteurs seront à essence de 1,7 l. et 2,2 l. ou diesel et turbo diesel de 2,1 l. Enfin, pour 1985 la Renault 5 devient la Super 5. Elle sera présentée au prochain Salon de Paris et on pourra alors voir comment le constructeur français a réussi à améliorer son modèle vedette sans s'éloigner de l'allure qui a fait son succès. La Super 5 sera plus logeable, avec 9 cm de plus en largeur tandis que la longueur n'excède que de 3 cm le modèle précédent. Le vitrage est plus abondant et courbe pour obtenir un coefficient aérodynamique favorable de 0,35.

PEUGEOT & CITROËN

Service: techniciens spécialisés Peugeot Citroën
Atelier complet de réparations
Travail garanti

Pièces: gros, inventaires de pièces

AUTOMOBILES BIARRITZ

« Les professionnels »



10 825 Racette
Montréal-Nord Tél.: 323-1900



La Mercedes-Benz 300D. Une diesel hautes performances. Et mieux.

Le Sedan Mercedes-Benz 300D Turbodiesel est l'automobile diesel la plus performante vendue au Canada.

Mais ce n'est pas tout. La 300D Turbodiesel est aussi l'un des sedans les plus civilisés qui soit — qu'il s'agisse de voitures diesel ou à essence. Ce que vous découvrirez bien vite en l'essayant.



Montréal
4815, rue Buchan
Coin Victoria-Jean Talon
Montréal, Québec
(514) 735-3581

Mercedes-Benz
Canada Inc.
SERVICE DES VENTES

Greenfield Park
845, boul. Taschereau
Deux min. du Pont Champlain
Greenfield Park, Québec
(514) 672-2720

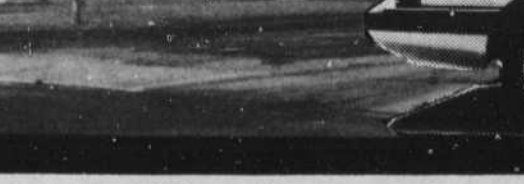
LA CARTE Audi

Pas de frais d'entretien.
— de frais de réparations.
— de frais pour les services
d'urgence.

ELLE PAIE À PEU PRÈS
TOUT, SAUF LE CARBURANT.

KILOMÉTRAGE ILLIMITÉ/3 ANS.

NORDEST



10,395 \$ Pie IX angle Fleury

325 3422



JEAN MEUNIER
10 RUE PRINCIPALE
VILLE P Q
H9R 1B1

LE DEVOIR ECONOMIQUE

Comment se lancer en affaires

Le Bureau de commerce présente des séances d'information

CLAUDE TURCOTTE

Pour se lancer en affaires, on peut être jeune ou plus âgé, très ou peu instruit et il n'est pas nécessaire d'être riche, mais il faut faire preuve d'imagination, prendre plaisir à brasser des affaires, à gagner de l'argent et à avoir la satisfaction d'accomplir quelque chose.

Voilà résumé de la façon la plus succincte le portrait-robot d'une personne qui pourrait lancer avec succès une entreprise, selon les perceptions que se font de cette profession des dirigeants du Bureau de commerce de Montréal et un professeur des Hautes études commerciales, qui se préparent à des séances d'information qui auront lieu demain, le 15 mai à Concordia, et mercredi le 16 mai aux HEC.

C'est le Bureau de commerce de Montréal (BCM) qui a lancé cette idée d'inviter le public à s'informer sur les conditions personnelles qu'il importe de manifester avant de se lancer en affaires. Cette démarche s'inscrit dans les efforts qui se font dans la métropole depuis quelque temps donner un nouveau souffle aux activités économiques et industrielles.

M. Alex Harper, gérant général du BCM, n'accepte pas l'opinion que Montréal et le Québec ne sont pas des endroits propices pour faire fructifier des affaires. Il peut citer des cas, des anglophones notamment, qui ont refusé de déménager à Toronto avec l'entreprise qui les employait et qui pour gagner leur vie ici ont lancé leur propre entreprise. Mais il va plus loin. « Il faut montrer que c'est le fun d'être en affaires, qu'on peut faire de l'argent et qu'il est satisfaisant de faire quelque chose de plaisant ».

Cependant, il ne suffit pas d'avoir une bonne attitude mentale; il faut savoir aussi comment se lancer en

affaires. C'est surtout ce point que les séances d'information à Concordia (en anglais) et au HEC (en français) tenteront de clarifier.

M. Jean-Marie Toulouse, professeur aux HEC, qui a souvent traité de cette question et qui participera aux sessions de mardi et mercredi soir, affirme qu'un aspirant au monde des affaires doit en tout premier lieu évaluer son champ de compétences et voir ensuite si avec ses connaissances et son habileté personnelle il peut combler des besoins existants.

Pour le reste, on pourrait presque dire que tout est possible. Il existe des exemples de réussite dans presque tous les secteurs de l'activité, y compris ceux que l'on dit mous comme les industries du textile, du vêtement et de la chaussure. Il y a plusieurs exemples de succès aussi dans d'autres domaines traditionnels. M. Toulouse parle de Café surpreme qui a fait une percée étonnante dans un marché qui paraissait entièrement occupé; il en va de même pour l'entreprise Gougeon avec la production d'enveloppes.

En somme, il n'est pas nécessaire de viser uniquement le secteur de la haute technologie pour espérer le succès en affaires en 1984. Les exemples du passé sont toujours valables, selon M. Toulouse, qui rappelle le cas de Mme Vachon qui cuisinait des tartes à Ste-Marie-de-Beauce, une entreprise qui est devenue Culinar; il y a aussi les exemples du petit magasin Steinberg, de la petite boutique de Armand Bombardier et bien d'autres.

Ce qu'il faut retenir, c'est qu'au départ chacun était compétent dans son domaine. Mais que peut faire un jeune qui sort de l'université, sans expérience? M. Toulouse fait valoir que chacun à une expérience quelconque; le nouveau diplômé MBA est peut-être un adepte de la planche



à voile; qui sait s'il n'y aurait pas certains besoins à combler relativement à cette activité qu'il connaît? « Souvent les jeunes, dit-il, partent du postulat qu'ils ne savent rien. Ils doivent trouver eux-mêmes dans quoi ils sont bons ». Des services extérieurs peuvent aider quelqu'un à mieux se découvrir; cependant, l'aide la plus utile est celle qui est apportée avant d'être rendu trop loin dans le lancement d'une entreprise.

Faut-il être instruit pour se lancer en affaires? Pas vraiment. En fait, 80 % des nouvelles entreprises (il y en a eu 19,657 l'an passé au Québec) sont créées par des personnes qui n'ont pas de diplôme universitaire, qui ont souvent « une grosse 7ième année » ou qui sont des « drop out » de Cégep. Le 20 % qui reste est constitué d'universitaires, la plupart du temps des spécialistes en administration ou en génie.

Instruit ou pas, il demeure néanmoins essentiel de savoir combler ses lacunes. Un homme d'affaires qui ne connaît rien en comptabilité doit aller chercher à l'extérieur une compétence en ce domaine; il en va de même pour la gestion, le marketing, etc... M. Toulouse rappelle qu'il est rare qu'un grand chef cuisinier soit propriétaire de restaurant. Les restaurateurs doivent savoir trouver de bons chefs cuisiniers; pour les garder certains d'entre eux n'hésitent pas à leur donner un pourcentage sur les profits.

Pour se lancer en affaires, faut-il être jeune ou vieux? Les statistiques indiquent que les personnes vont en affaires entre 25 et 35 ans. Les plus jeunes préfèrent aller prendre de l'expérience dans d'autres entreprises; les plus âgés refusent de plonger la plupart du temps pour des motifs personnels. Il y a toutefois des exceptions aux deux extrêmes. Certains deviennent des gens d'affaires prospères à 20 ans, d'autres le

font dans la quarantaine. La croyance populaire veut qu'il faut avoir beaucoup d'argent pour se lancer en affaires. Ce n'est pas le cas, bien que la possession d'un capital intéressant facilite les choses. Il y a dans le monde des affaires le principe suivant: les bons projets trouvent toujours du financement. Les masses d'épargne qui s'accumulent dans les institutions financières présentent tendent à confirmer ce dicton.

Mais, dans tous les cas il faut de l'imagination pour réussir en affaires; les plus grands succès dénotent un flair et une sensibilité aux changements peu perceptibles au départ. M. Toulouse mentionne que la vie moderne, c'est-à-dire la course contre la montre, a d'abord été perçue et exprimée dans l'industrie alimentaire par le café instantané et le couteau électrique vers la fin des années 40; puis l'évolution s'est précipitée pour arriver aujourd'hui à la très importante industrie du prêt-à-manger « fast food » et à une liste très longue de produits.

L'évolution se poursuit désormais autrement avec le très faible taux de natalité, la place de plus en plus grande des personnes retraitées dans la société, la multiplication des divorces et des personnes qui vivent seules. Il y a là de nouvelles possibilités à explorer pour les personnes qui songent à se lancer en affaires.

Ces séances d'information aux HEC et à Concordia auxquelles participeront des experts de diverses disciplines permettront d'abord de façon très concrète et non pas académique la discussion de ces problèmes.

Au BCM, on se réjouit d'avoir obtenu la collaboration de deux universités pour donner suite à cette initiative, ainsi que d'avoir reçu l'encouragement moral de certains médias, dont celui de la direction du Devoir.

L'économie lybienne montre des signes de tension

KATE DOURIAN

TRIPOLI (Reuter) — Sous le poids conjugué des coûteux projets du colonel Mouammar Kadhafi pour irriguer le désert et de la chute des revenus pétroliers, l'économie libyenne montre des signes de tension.

Pour Tripoli, la baisse des ventes de pétrole sur un marché mondial engorgé s'est traduite par une diminution de plus de la moitié des rentrées en devises depuis 1981, année où elles ont atteint \$22 milliards. Si la Libye maintient son niveau de production actuel, soit 1,1 million de barils par jour, les exportations ne lui

rapporteront pas plus de \$10 milliards cette année.

La réduction des revenus pétroliers, qui financent à 99 % les programmes de développement, s'est traduite par des mesures d'austérité que la population accepte difficilement.

L'essentiel de ces revenus est consacré aux ambitieux projets d'irrigation et de mise en valeur du colonel Kadhafi, qui veut transformer le désert libyen en une immense oasis afin de parvenir à l'autosuffisance. Son projet le plus démesuré est la construction d'une rivière artificielle à travers le désert.

Le budget des projets de dévelop-

pement a subi des coups sombres pour la troisième année consécutive. En 1984, il se monte à \$6,5 milliards, soit une baisse de 11 % par rapport à l'année dernière.

Le Congrès du Peuple (parlement) a réduit les importations de denrées de base. Dans les immenses supermarchés du peuple, les étagères vides se succèdent. Le beurre a disparu depuis plusieurs mois et les concombres coûtent \$6 le kilo.

« Ces problèmes de ravitaillement sont dus à la baisse des exportations de pétrole », indique un diplomate. « Personne ne meurt de faim mais les magasins sont vides ».

La rareté de certaines denrées est

également le fruit de l'inefficacité du système de distribution et du manque de flair commercial des responsables de supermarchés estime-t-il, ajoutant qu'il n'est pas rare de trouver des pompes à essence vides.

Les importations libyennes sont tombées de \$7,2 milliards en 1982 à \$5,6 milliards en 1984.

S'efforçant de préparer les Libyens à l'arrêt des importations de viande, l'hebdomadaire Marche Verte venait en avril, sur deux pages la valeur nutritive des oeufs et des poulets sous le titre « Et si nous arrêtons d'importer de la viande pour économiser des millions de di-

nars pour les projets agricoles et industriels? ».

Bien qu'on reconnaisse généralement au colonel Kadhafi le mérite d'être venu à bout de la pauvreté et d'avoir amélioré les conditions de vie, des diplomates considèrent que ses projets agricoles manquent de réalisme.

Il est plus coûteux de faire pousser du raisin en Libye que de l'importer d'Espagne, soulignent-ils, mais le colonel Kadhafi veut à tout prix parvenir à l'autosuffisance.

Le mois dernier, le colonel a fait un nouveau pas vers la réalisation d'une société de « partenaires, pas (de) salariés » — un slogan qu'on entend souvent en Libye — en prenant des mesures pour abolir entièrement la libre entreprise.

Cette méthode ne semble pas efficace puisqu'en l'absence de toute incitation, la productivité des Libyens a baissé. Les échoppes du marché de Tripoli, dont les ruelles autrefois animées serpentent entre la Place Verte et la Méditerranée, sont maintenant fermées.

Le colonel Kadhafi s'est également aliéné les classes autrefois aisées en ordonnant des réductions de salaire, dans le but, affirme-t-il, de mettre un terme à l'exploitation. Un médecin ne gagne plus que \$1,183 par

mois, à peine plus qu'un chauffeur (\$1,013).

Le Congrès du Peuple a adopté en février une série de mesures d'austérité dont la réduction du recours à la force de travail étrangère, des allocations pour voyager à l'étranger et du personnel diplomatique à l'extérieur.

Mais en dépit de ses difficultés financières, le colonel n'a pas réduit les dépenses militaires. On ignore la part du budget national (\$3,7 milliards) consacrée à la défense, mais selon des diplomates, l'intervention de Tripoli au Tchad a coûté des milliards de dollars.

Le colonel Kadhafi continue à accumuler les armements les plus perfectionnés, à un rythme supérieur aux capacités d'absorption de son armée, ajoutent les diplomates. Sa fascination pour les sous-marins est bien connue, et plusieurs centaines de conseillers soviétiques sont logés dans des hôtels près de Tobrouk, où se trouvent deux bases de sous-marins.

A Tripoli, pour se détendre on raconte l'histoire suivante: un ouvrier libyen se plaint de devoir sans cesse faire la queue pour faire ses achats et déclare qu'il veut tuer Kadhafi. « Va faire la queue là-bas », lui répond-on.

Les taxes sur l'alcool et le tabac ont augmenté plus rapidement que l'inflation

OTTAWA (PC) — Les taxes sur les alcools et le tabac ont augmenté beaucoup plus rapidement que le taux d'inflation, ce qui a eu un effet néfaste sur ces industries.

C'est ce que constate le groupe de travail sur

la taxation des alcools et tabacs qui a publié son rapport, hier.

Depuis 1980, alors que le système de taxation pour ces deux industries a été modifié, les taxes sur les tabacs ont augmenté de près de 50 % et celles sur les alcools de

plus de 46 % alors que le coût de la vie augmentait de 35,5 % au cours de la même période.

Le groupe de travail affirme donc qu'on doit indexer les taxes sur les tabacs et alcools non pas sur la base de l'indice

général du coût de la vie, mais bien sur celle de l'augmentation de l'indice des prix des seuls alcools et tabacs.

Mais les membres du comité sont quelque peu divisés sur la façon de mettre cette solution en application.

Ainsi, trois des cinq membres du comité — ceux qui représentaient l'industrie du vin, de la bière et du tabac — croient qu'il faut geler le niveau des taxes jusqu'à ce que la hausse du coût de la vie ait rattrapé celle des taxes.

Un tel gel pourrait durer plus d'un an.

Pour les représentants de l'association des distillateurs, cependant, il faut dès maintenant réduire les taxes jusqu'à ce que l'industrie ait eu une chance de relance.

La France en guerre contre le «franglais»

PARIS (Reuter) — Pour les puristes, c'est une véritable pollution

de leur langue. Les milieux d'affaires parlent d'une simple stratégie

de marketing. La loi le déclare illégal dans certains secteurs.

Mais pour la majorité des Français, c'est du « franglais » — soit l'usage de plus en plus fréquent et non approprié de l'anglais, en particulier dans les activités commerciales.

Décidés à prévenir une invasion anglo-saxonne de leur vocabulaire, les puristes français ont ces derniers temps traîné plusieurs compagnies devant les tribunaux parce qu'elles employaient des termes anglais.

Devant une cour de

justice de Paris, l'Association générale des utilisateurs du français a accusé une chaîne de restaurants spécialisée dans le service rapide (fast-food) d'induire ses clients en erreur en leur offrant des mets appelés « King fish », « Big Cheese » et « Coffee Drink ».

Les magistrats ont partagé l'avis de la poursuite: les compagnies en question agissaient à l'encontre d'une loi de 1975 concernant l'usage public du français et exigeant que tous les produits de consommation soient étiquetés et an-

noncés en français. Ils ont condamné France-Quick à \$370 de dommages.

Ce jugement était la plus récente d'une série de victoires remportées par l'association réunissant des consommateurs, des universitaires et des hommes politiques qui, avec l'appui gouvernemental, surveillent et semencent les

sociétés étrangères et françaises fautive.

« Personne achetant un Big Cheese ne peut raisonnablement deviner ce que contiendra ce qu'on va lui servir », maintient Micheline Faure, porte-parole de l'association.

NE LAISSEZ PAS VOTRE VOLVO SOUFFRIR DE LA CHALEUR DE L'ETE

Faites effectuer l'entretien d'été par notre personnel spécialisé. Nos techniciens diplômés V.I.S.T.A. prépareront votre voiture pour les chaleurs estivales. Et avant de vous lancer sur la route des vacances, assurez-vous que votre Volvo est en pleine forme. Consultez-nous dès aujourd'hui.



up-town
automobiles inc.

400 Boul. Décarie,
St-Laurent

Du Collège
Métro 748-8807

Volvo — Des voitures qui promettent et des concessionnaires qui tiennent leurs promesses.

VOLVO

Imasco Limitée

Avis est par les présentes donné que le Conseil d'administration d'Imasco Limitée a déclaré le dividende suivant:

DIVIDENDE NO 350
Dividende trimestriel, actions ordinaires 31 cents par action

Le dividende sera payé le 29 juin 1984 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 25 mai 1984.

Le dividende est payable en espèces ou sous forme d'actions ordinaires de la Société aux actionnaires qui ont choisi d'adhérer aux régimes de dividendes-actions.

Par ordre du Conseil,
Paul K. Ryan, F.C.I.S.
Vice-président et secrétaire.
Montréal (Québec), le 9 mai 1984.

Hawker Siddeley
Canada inc.

Avis de dividende
sur actions privilégiées

AVIS est donné par la présente qu'un dividende d'un dollar et quatre-vingt-cents et trois quarts (\$1,4375) par action sur les actions privilégiées de la Compagnie, actions en circulation à 5%, à dividende cumulatif rachetables a été déclaré payable le 21ème jour de juillet, 1984, aux actionnaires inscrits aux registres à la clôture des affaires le 11ème jour de juin, 1984, soit un dividende sur telles actions à raison de 5% par année pour le trimestre se terminant le 21ème jour de juillet, 1984.

Par ordre du Conseil d'administration
C.A. Haines
Secrétaire
Le 3 mai, 1984
TORONTO, ONTARIO

PRUCHE Ltée
Financement
Commercial
(514) 937-9131

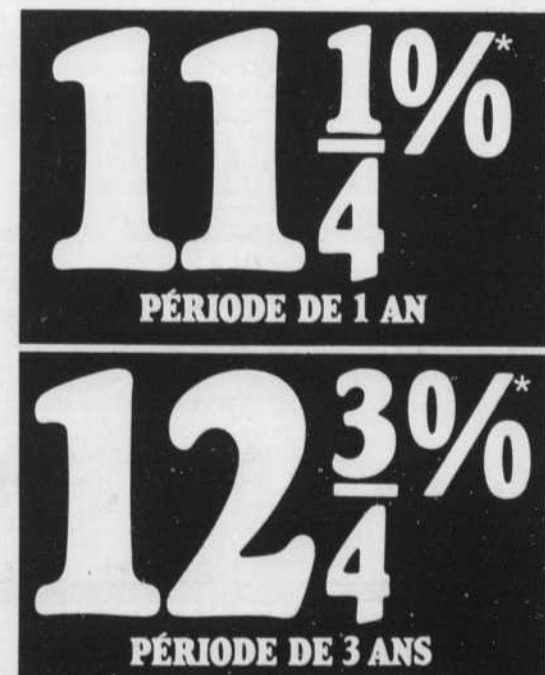
Hawker Siddeley
Canada inc.

Avis de dividende
sur actions ordinaires

Avis est donné par la présente qu'un dividende de vingt-quatre cents (24¢) par action sur les actions ordinaires en circulation de la Compagnie a été déclaré payable le 6ème jour de juillet, 1984, aux actionnaires inscrits aux registres à la clôture des affaires le 15ème jour de juin, 1984.

Par ordre du Conseil d'administration
C.A. Haines
Secrétaire
Le 3 mai, 1984
TORONTO, ONTARIO

Certificats de placement garantis par la BANQUE DE COMMERCE**



*Intérêts versés annuellement. Non encaissables mais transférables avant terme.

Dépôt minimum de 1000\$. Renseignez-vous. Taux avantageux pour d'autres durées de placement et d'autres modes de paiement d'intérêt. Les taux peuvent être modifiés sans préavis.

**Émis par la Société d'Hypothèques CIBC et garantis par la Banque de Commerce.



BANQUE DE COMMERCE
CANADIENNE IMPÉRIALE

AVIS PUBLICS

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-014-425-842. A. N. DRE BROUILLETTE, partie de mandement, — VS — RENE MENARD, partie défenderesse. Le 24 mai 1984 à 11 h 00 heures au 3520 38e Avenue, Pointe-aux-Trembles district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RENE MENARD, saisis en cette cause, consistant en presses, ordinateurs, dictaphones et ameublements de bureau, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: PIERRE LABRECQUE, huisserie, 285-8211, Montréal, ce 24ème jour de mai 1984. Linteau, Ville neuve, Miller, Lortie, Potevin, Giguère.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la Famille)
NO. 500-12-133704-845
ROLLAND JETTE, résident et domicilié au 685, rue Providence, à Longueuil, district de Montréal,

—VS—
MARIE RICHARD, d'adresse inconnue, intimée

AVIS EST DONNÉ à l'intimée que le requérant a institué des procédures de divorce contre elle et que copie desdites procédures a été déposée au Greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention et qu'elle a soixante (60) jours pour comparaître après quoi le requérant procédera par défaut.
LONGUEUIL, ce 8 mai 1984
BRISSETTE, ST-JACQUES, TRÉPANIÉ, LAMARIE
Procureurs du requérant

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la Société Commerciale Canadienne « Eclairtech Alternée Energy Inc. » demandera au Directeur des corporations canadiennes la permission de se dissoudre.
MONTREAL, ce 19 avril 1984
CHARLES CLEMENT
Procureur de la Société

AVIS

En vertu de l'article 41 de la loi des transports du Québec (S.R.Q. 12) RICHARD COLLINS, domicilié au 49, de la rue Jolies, à Hull, s'adressera à la Commission des transports du Québec, pour obtenir le transfert en son nom, d'un permis de transport émis par ladite Commission en vertu de l'Ordonnance générale sur le camionnage, sous le numéro M-304259 (001 et 002) au nom de Joseph Léo Tio, ledit transfert devant se faire à l'occasion de l'acquisition par Richard Collins du service de transport exploité actuellement par Joseph Léo Tio en vertu dudit permis. Le requérant demande également à la Commission des transports du Québec, de décréter suivant l'article 85 des règles de pratique et de règle interne de ladite Commission, que la décision devenue exécutoire à la date où elle sera rendue. Toute personne intéressée peut s'opposer ou intervenir à la présente demande de permis en s'adressant à la Commission des transports du Québec, dans les cinq jours de la deuxième publication de cet avis, au 505 de la rue Sherbrooke est, à Montréal.
CORBELL, GROLEAU & DUFRESNE
Procureurs du requérant
Première parution: le 14 mai 1984
Deuxième parution: le 15 mai 1984

PRENEZ AVIS que LAURENT SIMARD, détenteur du permis de marchandises en vrac M-500744-001 pour la région 10, s'adressera à la Commission des transports du Québec, aux fins de transférer son permis à Les Transports en Vrac Mario Inc.
Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir dans la présente demande dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke à Montréal, H2L 1K2.
PARENTEAU, BOUCHER & ASSOCIÉS
515 ouest, rue Ste-Catherine suite 560
Montréal, Qc H3B 1B4
Première parution: 14 mai 1984
Deuxième parution: 15 mai 1984

Avis est donné que LES VENTES FORD MÉTRO INC., détenteur des permis M-601014-011 et M-601014-12 pour la location à court terme et à long terme de véhicules de promenade (automobiles et familiales) et camions légers à l'adresse suivante: 26 boul. D'Anjou à Châteauguay, Qué., s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer ses permis en faveur de Automobiles Métro Sud Inc. à l'adresse suivante: 26 boul. D'Anjou, Châteauguay, Qué., conformément aux dispositions de l'article 30 des règles de pratique et de règle interne de la Commission des Transports du Québec.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.
Première parution: 14 mai 1984
Deuxième parution: 15 mai 1984

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 2 mai 1984 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures de SYSTÈMES D'ENTREPOSAGE BRIDGE INC. / BRIDGE STORAGE SYSTEMS INC. ont été cédées, transférées et assignées à International Mercantile Factors Ltd. / Société Financière Internationale Mercantile Ltée, a été enregistré le 4 mai 1984 au bureau de registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3470668.
INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.,
le 7 mai 1984

PRENEZ AVIS que le BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC., au nom de ses membres participants, demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'augmenter de 5% tous les taux F.T.G. taux d'espèces et frais minimum publiés au Tarif No. 148, ainsi qu'aux Suppléments Interimaires et Tarifs Particuliers qui y font référence.
Cette demande est formulée dans le but de rencontrer la demande de la Canadian Transport Tariff Bureau Association qui publie les taux entre le Québec et l'Ontario.
Conformément aux dispositions des Articles 32, 45 et 85 du décret 147-82 nous demandons que cette augmentation prenne effet le 29 juin 1984, afin que cette date de mise en vigueur coïncide avec la demande de la Canadian Transport Tariff Bureau Association.
Pour de plus amples informations, veuillez consulter le dossier à la Commission des transports du Québec.
Première publication: le 14 mai 1984
Deuxième publication: le 15 mai 1984

Prenez avis que le contrat en date du 24 avril 1984 par lequel IMETCO INDUSTRIE INC. a cédé et transféré à BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA) toutes ses créances, réclamations et comptes à recevoir actuels et futurs, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Chamby le 1er mai 1984 sous le numéro 650558.
BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA)
Le 4 mai 1984

AVIS
PRENEZ AVIS, que la requérante ENLEVEMENT SANITAIRE DES REBUTS INC., s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin que cette dernière approuve une fusion survenue au sein de son actionnaire et qu'à cette occasion elle maintienne en vigueur ses permis M-710192, Q-710449, région 04, 05, 06, 010. Cette fusion n'ayant ni modifié les actionnaires, ni modifié les administrateurs. Elle invoque au surplus l'application de l'article 85 des règles de pratique de la Commission des Transports du Québec, afin que la décision devienne en vigueur au moment où elle sera rendue. Tout intéressé peut introduire une opposition ou intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec 505 est, rue Sherbrooke, Montréal (Québec).
1ère parution: le 14 mai 1984
2ème parution: le 15 mai 1984
PAQUETTE & ASSOCIÉS
PAR: Me Céline Trudeau
200 ouest, rue St-Jacques
Suite 900
Montréal (Québec)
H2Y 1M1

PRENEZ AVIS, que la requérante ENLEVEMENT SANITAIRE DES REBUTS INC., s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin que cette dernière approuve une fusion survenue au sein de son actionnaire et qu'à cette occasion elle maintienne en vigueur ses permis M-710192, Q-710449, région 04, 05, 06, 010. Cette fusion n'ayant ni modifié les actionnaires, ni modifié les administrateurs. Elle invoque au surplus l'application de l'article 85 des règles de pratique de la Commission des Transports du Québec, afin que la décision devienne en vigueur au moment où elle sera rendue. Tout intéressé peut introduire une opposition ou intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec 505 est, rue Sherbrooke, Montréal (Québec).
1ère parution: le 14 mai 1984
2ème parution: le 15 mai 1984
PAQUETTE & ASSOCIÉS
PAR: Me Céline Trudeau
200 ouest, rue St-Jacques
Suite 900
Montréal (Québec)
H2Y 1M1

ALLAN DEY, étudiant, résident et domicilié au 2209 9th Avenue, app. 3A, dans la cité et le district de Montréal

—VS—
PAMELA DENTON, adresse inconnue, intimée

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée PAMELA DENTON, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 (soixante) jours de cette publication. Une copie de la requête en divorce, affidavit du requérant, déclaration de l'avocat, avis relatif à la contestation et certificat du registraire a été laissée à la division des divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce.
MONTREAL, le 26 avril 1984
DIANE NANCY DORAY
Avocate
3465 Côte-des-Neiges, suite 42
Montréal, Québec H3H 1T7
Tél.: 934-4511

AVIS EST DONNÉ qu'en vertu de la loi sur les compagnies "ALTIITUDE STE-ADELE J.G.D. LIMITEE" demandera au Ministère des Institutions Financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution, et l'abandon de sa charte.
JEAN-GUY DUQUETTE
MONTREAL, le 8 mai 1984

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO. 500-12-133109-847

ALLAN DEY, étudiant, résident et domicilié au 2209 9th Avenue, app. 3A, dans la cité et le district de Montréal

—VS—
PAMELA DENTON, adresse inconnue, intimée

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée PAMELA DENTON, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 (soixante) jours de cette publication. Une copie de la requête en divorce, affidavit du requérant, déclaration de l'avocat, avis relatif à la contestation et certificat du registraire a été laissée à la division des divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce.
MONTREAL, le 26 avril 1984
DIANE NANCY DORAY
Avocate
3465 Côte-des-Neiges, suite 42
Montréal, Québec H3H 1T7
Tél.: 934-4511

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée PAMELA DENTON, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 (soixante) jours de cette publication. Une copie de la requête en divorce, affidavit du requérant, déclaration de l'avocat, avis relatif à la contestation et certificat du registraire a été laissée à la division des divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce.
MONTREAL, le 26 avril 1984
DIANE NANCY DORAY
Avocate
3465 Côte-des-Neiges, suite 42
Montréal, Québec H3H 1T7
Tél.: 934-4511

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée PAMELA DENTON, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 (soixante) jours de cette publication. Une copie de la requête en divorce, affidavit du requérant, déclaration de l'avocat, avis relatif à la contestation et certificat du registraire a été laissée à la division des divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce.
MONTREAL, le 26 avril 1984
DIANE NANCY DORAY
Avocate
3465 Côte-des-Neiges, suite 42
Montréal, Québec H3H 1T7
Tél.: 934-4511

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée PAMELA DENTON, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 (soixante) jours de cette publication. Une copie de la requête en divorce, affidavit du requérant, déclaration de l'avocat, avis relatif à la contestation et certificat du registraire a été laissée à la division des divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce.
MONTREAL, le 26 avril 1984
DIANE NANCY DORAY
Avocate
3465 Côte-des-Neiges, suite 42
Montréal, Québec H3H 1T7
Tél.: 934-4511

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée PAMELA DENTON, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 (soixante) jours de cette publication. Une copie de la requête en divorce, affidavit du requérant, déclaration de l'avocat, avis relatif à la contestation et certificat du registraire a été laissée à la division des divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce.
MONTREAL, le 26 avril 1984
DIANE NANCY DORAY
Avocate
3465 Côte-des-Neiges, suite 42
Montréal, Québec H3H 1T7
Tél.: 934-4511

DEMANDE DE PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que LES TRANSPORTS GENESSE & FILS INC., Authier, (Abitibi), QC, s'adressera à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'émission d'un permis l'autorisant à donner le service suivant:
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE TREIZIÈME — CONTRAT.
De St-Bruno de Guigues à tout point situé dans les municipalités de comtés de Témiscamingue et Abitibi ainsi que les municipalités de villes comprises à l'intérieur de ce territoire pour le transport de chaux au moyen de véhicules spécialement agencés à cette fin pour le compte de la Coopérative des Services Agricoles d'Abitibi-Ouest.
La requérante demande que la décision à être rendue devienne exécutoire immédiatement conformément à l'article 85 des règles de pratique et de règle interne de la Commission.
Tout intéressé qui désire s'opposer et/ou intervenir à la présente demande peut s'adresser à la Commission des transports du Québec, 505 est, Boul. Charest, Québec, QC, dans les cinq (5) jours de la deuxième publication du présent avis dans ce journal.
Première publication: 14 mai 1984
Deuxième publication: 15 mai 1984
Me YVON CHOUINARD
CHOUINARD & LAFLAMME,
480, Chemin St-Louis,
Québec, QC G1S 1B6
No. C 5691-1

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (En matière de faillite)
NO. 500-11-002801-799

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE KEDZEP LIMITED (autres fois Stadler Hurter Limited)

—VS—
DEBITRICE

PAUL BERTRAND
—VS—
PAUL SABLOAK

MISE EN DEMOURE DE COMPARAÎTRE PERSONNELLEMENT OU DE CONSTITUER UN NOUVEAU PROCUREUR
A. PAUL SABLOAK (autrefois du 735 Rockliffe Avenue, Dorval, P.Q.)
Monsieur,
Vous procureurs, Mes Taillefer, Taillefer, Pigeon, Bernier & Sheiloyan, ayant été autorisés à cesser d'occuper par jugement rendu le 29 février 1984 et ne vous représentant plus depuis cette date, vous êtes avisés de comparaître personnellement ou de vous nommer un autre procureur, et ce, dans les trente (30) jours de la publication du présent avis.
Si vous faites défaut d'obtempérer à la présente, le rejet de votre requête en appel de la décision du syndic portant la date du 22 mai 1981 sera demandé.
MONTREAL, ce 7 mai 1984
STIKEMAN, ELLIOTT, procureurs du syndic-intimé

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (En matière de faillite)
NO. 500-11-002801-799

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE KEDZEP LIMITED (autres fois Stadler Hurter Limited)

—VS—
DEBITRICE

PAUL BERTRAND
—VS—
PAUL SABLOAK

MISE EN DEMOURE DE COMPARAÎTRE PERSONNELLEMENT OU DE CONSTITUER UN NOUVEAU PROCUREUR
A. PAUL SABLOAK (autrefois du 735 Rockliffe Avenue, Dorval, P.Q.)
Monsieur,
Vous procureurs, Mes Taillefer, Taillefer, Pigeon, Bernier & Sheiloyan, ayant été autorisés à cesser d'occuper par jugement rendu le 29 février 1984 et ne vous représentant plus depuis cette date, vous êtes avisés de comparaître personnellement ou de vous nommer un autre procureur, et ce, dans les trente (30) jours de la publication du présent avis.
Si vous faites défaut d'obtempérer à la présente, le rejet de votre requête en appel de la décision du syndic portant la date du 22 mai 1981 sera demandé.
MONTREAL, ce 7 mai 1984
STIKEMAN, ELLIOTT, procureurs du syndic-intimé

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (En matière de faillite)
NO. 500-11-002801-799

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE KEDZEP LIMITED (autres fois Stadler Hurter Limited)

—VS—
DEBITRICE

PAUL BERTRAND
—VS—
PAUL SABLOAK

MISE EN DEMOURE DE COMPARAÎTRE PERSONNELLEMENT OU DE CONSTITUER UN NOUVEAU PROCUREUR
A. PAUL SABLOAK (autrefois du 735 Rockliffe Avenue, Dorval, P.Q.)
Monsieur,
Vous procureurs, Mes Taillefer, Taillefer, Pigeon, Bernier & Sheiloyan, ayant été autorisés à cesser d'occuper par jugement rendu le 29 février 1984 et ne vous représentant plus depuis cette date, vous êtes avisés de comparaître personnellement ou de vous nommer un autre procureur, et ce, dans les trente (30) jours de la publication du présent avis.
Si vous faites défaut d'obtempérer à la présente, le rejet de votre requête en appel de la décision du syndic portant la date du 22 mai 1981 sera demandé.
MONTREAL, ce 7 mai 1984
STIKEMAN, ELLIOTT, procureurs du syndic-intimé

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (En matière de faillite)
NO. 500-12-067200-837

CAISSE POPULAIRE STE-GERTRUDE DE MONTRÉAL-NORD
—VS—
LES ECURIES DEMERS INC.

—VS—
RÉGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE L'ASSOMPTION

PAR ORDRE DE LA COUR:
La défenderesse, LES ECURIES DEMERS INC., d'adresse inconnue est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la présente insertion.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée, à son intention, au greffe de la Cour Provinciale, du district de Montréal.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement dans cette cause.
Veuillez agir en conséquence.
MONTREAL, ce 19 janvier 1984
DOMINIQUE DI BERNARDO,
Protonotaire-adjoint
LAMOREUX, FORTIN, ROUSSEAU, COSETTE
Me François Lagacé
276 St-Jacques
Suite 727
Montréal (Québec)
H2Y 1N3
Tél.: (514) 845-8241

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO. 500-12-128791-831

BETA AMBROISE, 4170 ouest, boul. Henri-Bourassa, Ville St-Laurent

—VS—
JULIEN LAUTURE, adresse inconnue, intimé

AVIS A L'INTIME
AVIS EST DONNÉ à JULIEN LAUTURE qu'un jugement conditionnel de divorce a été prononcé entre la requérante Beta Ambroise et lui-même, le 5 avril 1984 par l'Honorable Juge Pierre Boudreau et que ledit jugement deviendra irrévocable dans les 90 jours de la date du jugement ou dans les 30 jours du présent avis à moins d'une contestation dudit jugement de la part de l'intimé.
Une copie du jugement conditionnel de divorce a été laissée aux greffes de la Cour Supérieure de Montréal à l'intention de l'intimé.
Me PIERRE TREMBLAY
7042, boul. Pie IX
Montréal, H2A 2G4
Tél.: 725-2411

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)
NO. 500-12-133980-841

BASIL MORIS SMITH, requérant

—VS—
ANNE GRAHAM AITCHISON, intimée

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné à l'intimée, ANNE GRAHAM AITCHISON de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de soixante jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie de la requête en divorce, affidavit, avis, déclaration de l'avocat et certificat du Régistraire a été laissée au greffe à l'intention de l'intimée, ANNE GRAHAM AITCHISON.
MONTREAL, ce 8 mai 1984
DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire-adjoint
Mes BIGRAS, SKLAR, PITTS & BIERBRIER
10 St-Jacques
Suite 305
Montréal, Québec
H2Y 1L3
Procureurs du requérant

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné à l'intimée, ANNE GRAHAM AITCHISON de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de soixante jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie de la requête en divorce, affidavit, avis, déclaration de l'avocat et certificat du Régistraire a été laissée au greffe à l'intention de l'intimée, ANNE GRAHAM AITCHISON.
MONTREAL, ce 8 mai 1984
DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire-adjoint
Mes BIGRAS, SKLAR, PITTS & BIERBRIER
10 St-Jacques
Suite 305
Montréal, Québec
H2Y 1L3
Procureurs du requérant

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné à l'intimée, ANNE GRAHAM AITCHISON de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de soixante jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie de la requête en divorce, affidavit, avis, déclaration de l'avocat et certificat du Régistraire a été laissée au greffe à l'intention de l'intimée, ANNE GRAHAM AITCHISON.
MONTREAL, ce 8 mai 1984
DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire-adjoint
Mes BIGRAS, SKLAR, PITTS & BIERBRIER
10 St-Jacques
Suite 305
Montréal, Québec
H2Y 1L3
Procureurs du requérant

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné à l'intimée, ANNE GRAHAM AITCHISON de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de soixante jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie de la requête en divorce, affidavit, avis, déclaration de l'avocat et certificat du Régistraire a été laissée au greffe à l'intention de l'intimée, ANNE GRAHAM AITCHISON.
MONTREAL, ce 8 mai 1984
DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire-adjoint
Mes BIGRAS, SKLAR, PITTS & BIERBRIER
10 St-Jacques
Suite 305
Montréal, Québec
H2Y 1L3
Procureurs du requérant

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné à l'intimée, ANNE GRAHAM AITCHISON de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de soixante jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie de la requête en divorce, affidavit, avis, déclaration de l'avocat et certificat du Régistraire a été laissée au greffe à l'intention de l'intimée, ANNE GRAHAM AITCHISON.
MONTREAL, ce 8 mai 1984
DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire-adjoint
Mes BIGRAS, SKLAR, PITTS & BIERBRIER
10 St-Jacques
Suite 305
Montréal, Québec
H2Y 1L3
Procureurs du requérant

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné à l'intimée, ANNE GRAHAM AITCHISON de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de soixante jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie de la requête en divorce, affidavit, avis, déclaration de l'avocat et certificat du Régistraire a été laissée au greffe à l'intention de l'intimée, ANNE GRAHAM AITCHISON.
MONTREAL, ce 8 mai 1984
DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire-adjoint
Mes BIGRAS, SKLAR, PITTS & BIERBRIER
10 St-Jacques
Suite 305
Montréal, Québec
H2Y 1L3
Procureurs du requérant

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné à l'intimée, ANNE GRAHAM AITCHISON de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de soixante jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie de la requête en divorce, affidavit, avis, déclaration de l'avocat et certificat du Régistraire a été laissée au greffe à l'intention de l'intimée, ANNE GRAHAM AITCHISON.
MONTREAL, ce 8 mai 1984
DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire-adjoint
Mes BIGRAS, SKLAR, PITTS & BIERBRIER
10 St-Jacques
Suite 305
Montréal, Québec
H2Y 1L3
Procureurs du requérant

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné à l'intimée, ANNE GRAHAM AITCHISON de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de soixante jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie de la requête en divorce, affidavit, avis, déclaration de l'avocat et certificat du Régistraire a été laissée au greffe à l'intention de l'intimée, ANNE GRAHAM AITCHISON.
MONTREAL, ce 8 mai 1984
DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire-adjoint
Mes BIGRAS, SKLAR, PITTS & BIERBRIER
10 St-Jacques
Suite 305
Montréal, Québec
H2Y 1L3
Procureurs du requérant

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné à l'intimée, ANNE GRAHAM AITCHISON de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de soixante jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie de la requête en divorce, affidavit, avis, déclaration de l'avocat et certificat du Régistraire a été laissée au greffe à l'intention de l'intimée, ANNE GRAHAM AITCHISON.
MONTREAL, ce 8 mai 1984
DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire-adjoint
Mes BIGRAS, SKLAR, PITTS & BIERBRIER
10 St-Jacques
Suite 305
Montréal, Québec
H2Y 1L3
Procureurs du requérant

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné à l'intimée, ANNE GRAHAM AITCHISON de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de soixante jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie de la requête en divorce, affidavit, avis, déclaration de l'avocat et certificat du Régistraire a été laissée au greffe à l'intention de l'intimée, ANNE GRAHAM AITCHISON.
MONTREAL, ce 8 mai 1984
DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire-adjoint
Mes BIGRAS, SKLAR, PITTS & BIERBRIER
10 St-Jacques
Suite 305
Montréal, Québec
H2Y 1L3
Procureurs du requérant

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné à l'intimée, ANNE GRAHAM AITCHISON de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de soixante jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie de la requête en divorce, affidavit, avis, déclaration de l'avocat et certificat du Régistraire a été laissée au greffe à l'intention de l'intimée, ANNE GRAHAM AITCHISON.
MONTREAL, ce 8 mai 1984
DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire-adjoint
Mes BIGRAS, SKLAR, PITTS & BIERBRIER
10 St-Jacques
Suite 305
Montréal, Québec
H2Y 1L3
Procureurs du requérant

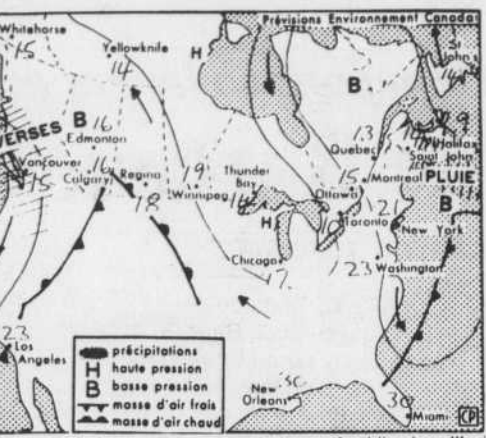
PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné à l'intimée, ANNE GRAHAM AITCHISON de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de soixante jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie de la requête en divorce, affidavit, avis, déclaration de l'avocat et certificat du Régistraire a été laissée au greffe à l'intention de l'intimée, ANNE GRAHAM AITCHISON.
MONTREAL, ce 8 mai 1984
DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire-adjoint
Mes BIGRAS, SKLAR, PITTS & BIERBRIER
10 St-Jacques
Suite 305
Montréal, Québec
H2Y 1L3
Procureurs du requérant

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné à l'intimée, ANNE GRAHAM AITCHISON de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de soixante jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie de la requête en divorce, affidavit, avis, déclaration de l'avocat et certificat du Régistraire a été laissée au greffe à l'intention de l'intimée, ANNE GRAHAM AITCHISON.
MONTREAL, ce 8 mai 1984
DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire-adjoint
Mes BIGRAS, SKLAR, PITTS & BIERBRIER
10 St-Jacques
Suite 305
Montréal, Québec
H2Y 1L3
Procureurs du requérant

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné à l'intimée, ANNE GRAHAM AITCHISON de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de soixante jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie de la requête en divorce, affidavit, avis, déclaration de l'avocat et certificat du Régistraire a été laissée au greffe à l'intention de l'intimée, ANNE GRAHAM AITCHISON.
MONTREAL, ce 8 mai 1984
DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire-adjoint
Mes BIGRAS, SKLAR, PITTS & BIERBRIER
10 St-Jacques
Suite 305
Montréal, Québec
H2Y 1L3
Procureurs du requérant

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné à l'intimée, ANNE GRAHAM AITCHISON de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de soixante jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie de la requête en divorce, affidavit, avis, déclaration de l'avocat et certificat du Régistraire a été laissée au greffe à l'intention de l'intimée, ANNE GRAHAM AITCHISON.
MONTREAL, ce 8 mai 1984
DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire-adjoint
Mes BIGRAS, SKLAR, PITTS & BIERBRIER
10 St-Jacques
Suite 305
Montréal, Québec
H2Y 1L3
Procureurs du requérant

LA METEO



Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Situation générale: la dépression qui a affecté tout le sud-est et le nord du Québec hier se déplacera lentement vers l'est et maintiendra des conditions plutôt nuageuses pour ces régions. Par contre un autre système dépressionnaire en provenance du sud-est de l'Ontario hier soir va traverser l'extrême sud du Québec pour donner des averses dispersées sur ces régions et spécialement sur la région de l'Estrie.

Précipitations: 20%.
Mardi: pluie nuageuse.
Mardi: pluie nuageuse.
Mardi: pluie nuageuse.

Précipitations: 20%.
Mardi: pluie nuageuse.
Mardi: pluie nuageuse.
Mardi: pluie nuageuse.

Précipitations: 20%.
Mardi: pluie nuageuse.
Mardi: pluie nuageuse.
Mardi: pluie nuageuse.

Précipitations: 20%.
Mardi: pluie nuageuse.
Mardi: pluie nuageuse.
Mardi: pluie nuageuse.

Précipitations: 20%.
Mardi: pluie nuageuse.
Mardi: pluie nuageuse.
Mardi: pluie nuageuse.

Précipitations: 20%.
Mardi: pluie nuageuse.
Mardi: pluie nuageuse.
Mardi: pluie nuageuse.

ARTS ET SPECTACLES

« Camille C. »

Une belle réussite

PAUL LEFEBVRE

★ **Camille C.** Texte de Jocelyne Beaulieu et de René-Richard Cyr, d'après *Une femme* d'Anne Delbée. Mise en scène de Geneviève Notebaert. Décors de Michel Demers. Costumes de François Barbeau. Éclairages de Claude Accolas. Musique de Michel Smith. Avec Lise Roy (Camille Claudel), Suzanne Champagne (Virginia), Rose Beuret, Daniel Valcourt (Paul Claudel), Pierre Collin (le père, Octave Mirbeau), Sylvie Ferlatte (Louise Claudel, Yvette), Louise Maufette (la mère), Bernard Fortin (Alfred Boucher, Claude Debussy) et Aubert Pallascio (Auguste Rodin). Une coproduction du Théâtre d'Aujourd'hui et du projet Camille C. présentée au Théâtre d'Aujourd'hui jusqu'au 10 juin.

Camille C. est une réussite. Non seulement la pièce nous restitue brillamment la vie de Camille Claudel, mais elle sait poser, à travers ce qu'a vécu ce personnage, des questions pertinentes sur les rapports entre l'artiste et la société.

Rappelons que Camille Claudel était sculpteur, qu'elle était la sœur aînée de Paul Claudel et que son talent était tel que Rodin la prit comme apprentie. Il en fit aussi sa maîtresse. Rejetée par sa famille et la société, elle aura d'énormes difficultés à diffuser ses œuvres qu'elle se met, à partir d'un certain moment, à détruire régulièrement. Sa famille la fera interner pour paranoïa et elle passera les 30 dernières années de sa vie à l'asile.

Le texte de Jocelyne Beaulieu et de René-Richard Cyr évite toujours le piège de l'hagiographie et repose sur sa propre structure plutôt que sur son référent. Les personnages (à l'exception de Devussy, mais on lui fait dire de si belles choses sur sa musique et sur les sculptures de Camille) ont une épaisseur dramatique réelle et les auteurs ont réussi à réduire au minimum ceux que ne seraient que des utilités. L'évolution de la relation entre Claudel et sa sœur est un des points forts de ce texte: à mesure que Camille, en butte aux difficultés et aux échecs de sa vie perd l'énergie de sa jeunesse, Claudel, d'abord dominé par sa sœur, monte à mesure qu'elle s'enfonce et ce jusqu'à ce qu'il assure sa position, à la fin de la pièce, en signant pour l'internement de Camille. Il est fascinant à suivre, ce trajet du jeune Claudel: d'abord adolescent craintif, puis péquenot à Paris, ensuite écrivain débutant et prometteur, pour arriver à être ce jeune diplomate arrogant qu'évoquent les manuels de littérature.

Néanmoins, ce rapport à un réel encore peu éloigné de nous et l'exactitude quasi-documentaire

qu'il est exigé de nos jours des fictions historiques (Shakespeare, en son temps, n'avait pas ce problème lorsqu'il mettait en scène les rois d'Angleterre) ont fait que les auteurs ont surchargé d'information la première partie du texte. La tension dramatique ne s'installe que lentement (mais quand elle y est, elle y est pour de bon) et on s'étonne aussi que le personnage de Camille qui, à partir de la fin de la première partie de la pièce, se révèle un personnage complexe et riche, ne se réduise, au début, qu'à une énergie débordante et à un envahissant désir de sculpter.

La scénographie de Michel Demers repose sur un sol recouvert de parcelles d'argile; elle met en jeu l'univers des créateurs par l'évocation d'un atelier (supports pour les sculptures recouverts de bâches) et l'univers bourgeois suggéré par un opulent canapé (ainsi, le passage d'Auguste Rodin de la zone atelier à la zone canapé, dans la seconde partie de la pièce, est une image d'une terrible efficacité). On regrettera néanmoins la faiblesse de ces blocs lisses et blancs sur leurs socles pour évoquer les sculptures de Camille; c'est un signe trop mou pour représenter des objets aussi importants. Les éclairages de Claude Accolas créent avec une singulière beauté lieux et atmosphères; signaux ces taches de lumière de la prairie où jouent les enfants Claudel ou ce soleil qui réussit à filtrer à travers les persiennes dans l'atelier où Camille s'enferme. La musique de Michel Smith fournit un commentaire signifiant à ce qui se passe sur scène: témoin cette sonatine qui se dégingole alors que tout se disloque dans la famille Claudel.

L'interprétation, brillante, est dominée par Lise Roy qui incarne avec force et ferveur Camille, cette femme abandonnée par sa famille, exploitée, puis trahie par Rodin, et qui se rend compte peu à peu que ses sculptures ne sont que des cris dans le désert. Même si on peut parfois souhaiter une direction d'acteur plus précise, plus unie, il faut noter que les comédiens arrivent à faire exister leurs personnages en un instant, ce qui n'est pas peu de chose avec ce texte, somme toute, assez morcelé. La mise en scène de Geneviève Notebaert sait mettre en lumière les multiples dimensions du texte et surtout, le rythme efficacement; souvent, pour passer d'une scène à l'autre, Lise Roy (tout pivot autour de Camille) n'a qu'à se retourner pendant que l'éclairage efface un lieu pour en créer un autre.

Lorsque le Théâtre expérimental des femmes demandait en 1982 *Avez-vous vu la dame d'en haut?*, se doutait-on qu'après nous avoir parlé de Violette Leduc, Jovette Marchessault projetait de nous montrer Gertrude Stein? que Johanne écrivait une pièce sur Zelda Fitzgerald? que Jocelyne Beaulieu préparait un texte sur Idola Saint-Jean? que nous aurions ce si beau spectacle sur Camille Claudel?

Fort Saganne a terriblement déçu!

RICHARD GAY

CANNES — Alors que l'an dernier le festival qui en était à sa première année dans le Nouveau Palais avait connu de nombreux problèmes organisationnels, les premiers jours du 37^e Festival international du film de Cannes qui a débuté vendredi soir se sont déroulés sans problèmes majeurs.

C'est qu'on a investi 15 millions de francs pour rendre le Nouveau Palais plus pratique, amélioré considérablement le bureau de presse, modifié pour le mieux l'horaire des projections. Conséquemment tous ceux qui, l'an dernier, avaient qualifié le Nouveau Palais de « bunker » commencent à s'y habituer, s'y plaire même.

Fort Saganne, le film d'ouverture, a cependant terriblement déçu. Produite au coût de 50 millions de francs, ayant exigé quatre mois de tournage dans la plus grande partie dans le désert et principalement interprétée par Gérard Depardieu, Catherine Deneuve, Philippe Noiret et Sophie Marceau, cette réalisation d'Alain Corneau constitue la nouvelle superproduction du cinéma français. Et c'est sans doute à ce titre que la direction du festival l'a retenue comme film d'ouverture.

Or cette superproduction s'est avérée super-ennuyante. Pendant plus de trois heures, *Fort Saganne* raconte les exploits d'un militaire, héros de la présence coloniale française dans le Sahara des années 1910. Le personnage s'appelle Charles Saganne, inspiré d'un héros réel dont le nom était Gardel.

La réalisation est archi-conventionnelle, le récit risible par moments, le désert jamais aussi bien

rendu que dans *Vent de sable* présenté à Cannes il y a deux ans, et l'ensemble n'atteint jamais l'élan et le souffle épique de *Laurence d'Arabie*. Somme toute, de *Fort Saganne*, on aura retenu que la beauté photographique signée Bruno Nuytten.

Heureusement pour tous ceux qui ont participé au film, *Fort Saganne* a été présenté hors compétition. C'est le cas aussi du dernier Bergman intitulé *Après la répétition*, un film plutôt court, d'une heure 12 minutes, tourné en 16 mm et pour la télévision. Bergman avait présenté *Fanny et Alexandre* comme sa dernière réalisation pour les salles de cinéma et il semble en effet qu'il veuille tenir parole.

Avec *Après la répétition*, le célèbre réalisateur suédois revient à l'approche plutôt austère qu'on lui connaît bien. Celle de *Scènes de la vie conjugale*, par exemple, tourné aussi pour la télévision. Et en fait *Après la répétition* pourrait s'intituler *Scènes de la vie théâtrale*, puisqu'on y voit sur une scène de théâtre un metteur en scène échanger avec deux comédiennes. Trois personnages seulement donc, superbement interprétés par Erland Josephson, Lena Olin et Ingrid Thulin.

On sait que Bergman aime beaucoup le théâtre, qu'il a monté d'innombrables pièces et on sent que dans ce film il nous livre ses sentiments personnels sur son métier de metteur en scène, sur les acteurs et sur la confrontation constante entre l'art et la vie.

Trois longs métrages ont été présentés jusqu'ici en compétition. Le premier *Another Country*, production britannique et premier film de Marek Kaniwsky, décrit l'oppres-

sion et en particulier l'oppression sexuelle dans un collège pour garçons pendant les années 30. Le personnage principal opprimé pour son homosexualité voudra se venger de l'établissement anglais et passera plus tard au service de l'union soviétique.

Si dans la première partie, le récit paraît un peu confus, la peinture de moeurs paraît, elle, parfaitement réussie. Une peinture de moeurs peut-être pas tout à fait nouvelle, mais à laquelle l'auteur ajoute un abaissement politique. Soulignons qu'il s'agit de l'adaptation cinématographique d'une pièce de Julian Mitchell qui signe d'ailleurs le scénario.

The Element of Crime est également un premier long métrage, celui du danois Lars Von Trier. Un film danois, mais parlé en anglais. Un policier fait enquête sur une série de meurtres dont les victimes sont des vendeurs de billets de loto. Pour mener son enquête, il s'inspire de la théorie d'un professeur à la retraite qui veut que l'enquêteur doive s'identifier au coupable.

Mais ce qu'on retient de *The Element of Crime*, ce n'est pas tant l'intrigue que la forme, une image sombre, en sépia avec un éclairage d'une blancheur jaunâtre. Ici et là, une lumière bleue ou rouge. Un univers sale, suintant, liquifié presque. Inédit visuel donc, mais somme toute *The Element of Crime* s'apparente davantage à un exercice de style qu'à une vision futuriste au fondement vraiment perturbant.

Le troisième film en compétition présenté pendant ce premier week-end du festival fut celui de Bertrand Tavernier, *Un dimanche à la campagne*, un titre qui dit bien ce qu'il

veut dire puisqu'il s'agit précisément d'un homme qui, avec sa femme et ses enfants, sa sœur aussi, se rend à la campagne pour voir son père par un beau dimanche d'été 1912.

Un titre qui rappelle aussi *Une partie de campagne* de Jean Renoir. Il n'y a pas que le titre qui rappelle Renoir, il y a le style aussi qui, avec la souplesse des mouvements de caméra de Bruno de Keyser, capte les décors, les costumes, le climat et la nature de cette période post-impressionniste. Le père, merveilleusement rendu par Louis Ducreux, est d'ailleurs peintre. Un film amusant, beau et tendre d'un Bertrand Tavernier qui étouffe toujours. En complément de programme, *Tip Top*, un court-métrage d'animation de Paul Driesen produit par Radio-Canada.

C'est *La fête de Maria*, le nouveau film de la hongroise Judith Elek, qui devait constituer le premier long métrage présenté dans la section Un certain regard, la section non-compétitive de la sélection officielle. Le récit gravite autour de Julia Szendrey, l'épouse du poète Sándor Petöfi assassiné lors de la bataille de Segeswar en 1849.

Là aussi, comme chez Tavernier, nous sommes à la campagne. En famille. Mais cette fiction basée sur une réalité historique fait davantage penser à du Tchekov ou du Bergman. De grands thèmes: la vie, la mort, l'amour. On aurait souhaité cependant plus de tension et plus de relief.

Enfin, c'est dans cette section Un certain regard, que sera présentée aujourd'hui, en première mondiale, Le jour S, la nouvelle réalisation de Jean-Pierre Lefebvre mettant en vedette Pierre Curzi, Marie Tifo et Marcel Sabourin.

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — «Les inadaptes» 9 h — «Les aventuriers du bout du monde» 7 h 10

ASTRE II: «Les compères» 9 h 20 — «La mort au bout de la route» 7 h 10

ASTRE III: «On n'est pas sorti de l'auberge» 8 h 50 — «La poursuite la plus folle du monde» 7 h 20

ASTRE IV: «Messrine» 9 h 10 — «Les guerriers de l'apocalypse» 7 h 10

BERRI I: (288-2115) — «Le Balafre» 1 h 20, 4 h 30, 8 h

BERRI II: «Fanny et Alexandre» 1 h 15, 4 h 50, 8 h 30

BERRI III: «Les dieux sont tombés sur la tête» 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 10 h

BERRI IV: «Fury» 12 h 05, 2 h 25, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 30

BERRI V: «L'été meurtrier» 1 h 10, 3 h 40, 6 h 25, 9 h

BONAVENTURE I: (861-2725) — «Tendres passions» 8 h

BONAVENTURE II: «Children of the corn» 8 h

BROSSARD I: (465-3851) — «Yentl» 8 h

BROSSARD II: (465-3851) — «Tendres passions» 8 h

BROSSARD III: «Tendres passions» 8 h

CARTIER-LAVAL: (663-5124) — «Tendres passions» 8 h

CHAMPLAIN I: (271-1103) — «Tendres passions» 8 h

CHAMPLAIN II: «Vous habitez chez vos parents?» 7 h 30, «Prend ton passe-montagne on va à la plage» 7 h 30

CINEMA DE PARIS: (875-1882) — «Hardbodies» 1 h 20, 3 h 15, 5 h 10, 7 h 05, 9 h

CINEMA DU VILLAGE: (523-3239) — «Mad Max, le défilé» 7 h 30, «Spetters» 9 h

CINEMATHEQUE: (842-9763) — «Relache»

CINEPLEX I: (849-4518) — «Moscow on the Hudson» 1 h 30, 3 h 35, 5 h 40, 7 h

45, 9 h 55

CINEPLEX II: «Educating Eve» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35

CINEPLEX III: «Stone boy» 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 15

CINEPLEX IV: «The dresser» 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40

CINEPLEX V: «Reuben, Reuben» 1 h 30, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 25

CINEPLEX VI: «The big chill» 1 h 20, 3 h 25, 5 h 30, 7 h 35, 9 h 40

CINEPLEX VII: «Spinal tap» 1 h 30, 3 h 05, 4 h 40, 6 h 15, 7 h 50, 9 h 25

CINEPLEX VIII: «Moscow on the Hudson» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 25

CINEMA MONTREAL I: (521-7870) — «Le samouraï noir» 2 h 35, 6 h 9 h 30

CINEMA MONTREAL II: «Survivance» 1 h 4 h 25, 7 h 50

CINEMA MONTREAL III: «Excalibur» 3 h 45, 8 h 40

CINEMA MONTREAL IV: «L'arme absolue» 1 h 30, 6 h 20

COMPLEXE DESJARDINS I: (388-3141) — «Peter et Elliott» 12 h 30, 16 h 40, 20 h 50

COMPLEXE DESJARDINS II: «L'espion aux pattes de velours» 14 h 30, 18 h 40

COMPLEXE DESJARDINS III: «L'habilleur» 12 h 20, 14 h 30, 18 h 40

COMPLEXE DESJARDINS IV: «Leçons trop particulières» 12 h 05, 16 h 15, 20 h 25

COMPLEXE DESJARDINS V: «Ardeurs perverses» 13 h 15, 17 h 25, 21 h 35

COMPLEXE DESJARDINS VI: «Trois bavaroises à Paris» 14 h 35, 18 h

COMPLEXE DESJARDINS VII: «Messrine» 12 h 15, 14 h 25, 16 h 35, 18 h 45, 20 h 55

CONSERVATOIRE D'ART CINEMATIQUE: (879-1842) — «Relache»

COTE-DES-NEIGES I: (735-5528) — «Romancing the stone» 7 h, 9 h 05

COTE-DES-NEIGES II: «Children of the corn» 7 h 30, 9 h 30

CREMAZIE: (388-4210) — «Yentl» 8 h

DAUPHIN I: (721-6060) — «Les mots pour le dire» 8 h

DAUPHIN II: «La vie est un dauphin» 8 h

DORVAL I: (631-8587) — «Sixteen candles» 7 h 10, 9 h 05

DORVAL II: «Moscow on the Hudson» 7 h 25, 9 h 35

DORVAL III: «Greystoke: the legend of Tarzan» 7 h, 9 h 20

DECARIE I: (341-3190) — «Romancing the stone» 7 h, 9 h 15

DECARIE II: «The bounty» 8 h

ELYSEE I: (842-6053) — «Et vous le navire» 6 h 50, 9 h 20

ELYSEE II: «Un amour en Allemagne» 7 h, 9 h 05

ESPACE 9: (272-1080) — «Blade runner» 7 h 15, «Les charlots de feu» 9 h 15

FAIRVIEW I: (697-8095) — «Breakin'» 6 h 10, 7 h 20, 9 h 30

FAIRVIEW II: «Firestarter» 7 h, 9 h 10

GREENFIELD I: (671-6129) — «Breakin'» 6 h 20, 8 h, 9 h 35

GREENFIELD 2: «Romancing the stone» 7 h 15, 9 h 20

GREENFIELD 3: «Chloe objet de désir» 12 h, «La main à pâte» 6 h, 7 h 20, 8 h 30

IMPERIAL: (286-7102) — «Greystoke: the legend of Tarzan» 12 h 20, 2 h 40, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 30

JEAN-TALON: (725-7000) — «Yentl» 8 h

KENT I: (489-9707) — «Greystoke: the legend of Tarzan» 7 h, 9 h 15

KENT II: «Breakin'» 6 h 15, 8 h, 9 h 45

LA CITE I: (844-2829) — «Breakin'» 6 h, 7 h 40, 9 h 20

LA CITE II: «Firestarter» 7 h, 9 h 10

LA CITE III: «Sixteen candles» 6 h, 7 h 50, 9 h 40

L'AUTRE CINEMA: (722-1451)

«Rumble fish» 7 h, «L'amie» 7 h 15, «Blade runner» 9 h 15, «La femme flambée» 9 h 30

LAVAL I: (688-7778) — «Romancing the stone» 7 h 15, 9 h 20

LAVAL II: «Breakin'» 6 h, 7 h 45, 9 h 30

LAVAL III: «L'opéra de la terre» 6 h 15, 8 h, 9 h 45

LAVAL IV: «Un homme, une femme, un enfant» 7 h, 9 h 10

LAVAL V: «Firestarter» 7 h 9 h 10

LAVAL-ODEON I: (687-5207) — «Vous habitez chez vos parents?» 9 h 50, «La prof joueuse» 8 h

LAVAL-ODEON II: «Le balafre» 8 h

LOEWS I: (861-7437) — «Sixteen candles» 12 h 15, 2 h 05, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h

LOEWS II: «Terms of endearment» 12 h, 2 h 40, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 25

LOEWS III: «Splash» 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25

LOEWS IV: «Blame it on Rio» 12 h, 1 h 55, 3 h 55, 5 h 55, 7 h 55, 10 h

LOEWS V: «City of walking dead» 12 h 05, 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45

LOEWS VI: «Excalibur» 8 h

LOEWS VII: (255-6224) — «Excalibur» 8 h

LOEWS VIII: (525-8600) — «Mollière» 7 h, 9 h

LOEWS IX: «Un fau- teuil pour deux» 7 h, «New York, 42ème rue» 9 h 30

PALACE I: (866-6991) — «Firestarter» 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10

PALACE II: «Breakin'» 1 h 20, 3 h, 4 h 40, 6 h 20, 8 h, 9 h 40

PALACE III: «Neron & Poppo: orgy of power» 12 h 15, 2 h 05, 3 h 55, 5 h 45, 7 h 35, 9 h 25

PALACE IV: «Iceman» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PALACE V: «Footloose» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PALACE VI: «Footloose» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PALACE VII: «Footloose» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PALACE VIII: «Footloose» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PALACE IX: «Footloose» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PALACE X: «Footloose» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PALACE XI: «Footloose» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PALACE XII: «Footloose» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PALACE XIII: «Footloose» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PALACE XIV: «Footloose» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PALACE XV: «Footloose» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PALACE XVI: «Footloose» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PALACE XVII: «Footloose» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PALACE XVIII: «Footloose» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PALACE XIX: «Footloose» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PALACE XX: «Footloose» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PALACE XXI: «Footloose» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PALACE XXII: «Footloose» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PALACE XXIII: «Footloose» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PALACE XXIV: «Footloose» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PALACE XXV: «Footloose» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PALACE XXVI: «Footloose» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PALACE XXVII: «Footloose» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PALACE XXVIII: «Footloose» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PALACE XXIX: «Footloose» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PALACE XXX: «Footloose» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PALACE XXXI: «Footloose» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PALACE XXXII: «Footloose» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PALACE XXXIII: «Footloose» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PALACE XXXIV: «Footloose» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PALACE XXXV: «Footloose» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PALACE XXXVI: «Footloose» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PALACE XXXVII: «Footloose» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PALACE XXXVIII: «Footlo

SPORTS

Clark Gillies: déjà 10 buts en 18 matchs

Victoire convaincante des Islanders

UNIONDALE (PC) — Les Islanders de New York ont remporté samedi la plus convaincante victoire des 11 dernières années, en série finale de la LNH, en disposant des Oilers d'Edmonton 6-1, en grande partie grâce à trois buts du gros ailier gauche Clark Gillies.

Les cinq buts de différence étaient en effet la plus forte marge enregistrée en finale depuis que le Canadien de Montréal avait eu raison des Black Hawks de Chicago 8-3, en 1973. Gillies a ainsi porté à 10 son total de buts en 18 matchs au cours des séries, soit seulement deux de moins qu'en 76 matches de la saison régulière.

« J'aimerais bien marquer 12 buts en séries et égaliser mon total de la saison, parce que ça voudrait dire que l'équipe joue bien, a mentionné Gillies après avoir réussi son premier tour du chapeau en matches d'après-saison. Disons simplement que j'ai été plus chanceux dans les présentes séries qu'en toutes autres. J'obtiens beaucoup de bonnes chances de marquer.

« Nous avons obtenu ce soir les mêmes tirs que lors du premier match, a poursuivi Gillies en analysant la rencontre. La différence est

que la rondelle pénétrait dans le filet ce soir. »

Gillies a ensuite parlé de l'importance de son premier but, le troisième des Islanders: « Je crois que ce but a fait la différence. Une priorité d'un seul but contre une équipe aussi explosive que les Oilers n'est pas suffisante. »

Puis quelqu'un est venu lui dire que sa mère était au téléphone: « Excusez-moi les gars, mais quand ma mère appelle, il faut que j'accoure. Je n'aurais pas dû lui donner ce numéro ». Gillies ne faisait évidemment pas preuve d'une telle bonne humeur à la fin de la saison.

Un autre des héros de la victoire des Islanders a été Bryan Trottier. En plus de marquer deux buts et d'obtenir une passe sur le troisième but de Gillies, Trottier a couvert Wayne Gretzky comme son ombre.

« Nous avons changé l'allure du match en marquant très tôt, a dit l'auteur du premier but de la rencontre, après seulement 53 secondes de

jeu. Ils ont été obligés de courir après nous, plutôt que l'inverse. Les Oilers ne sont pas faciles à battre et cette victoire est importante. Les trois prochains matches seront disputés à Edmonton et je suis sûr que les Oilers vont essayer de tourner cette situation à leur avantage. »

Quant à l'entraîneur Al Arbour, il a analysé ainsi la performance de ses hommes: « Nous étions plus impliqués ce soir en tant qu'équipe. Nous avons fait preuve de plus d'intensité et nous avons gagné la bataille des tranchées. Et il ne faut pas oublier que le "gros gars" (Gillies) fonctionne maintenant à plein régime. »

En ce qui concerne la nouvelle formule de la série finale, qui fait que les trois prochains matches seront disputés à Edmonton, Arbour a dit: « Je ne crois pas que cela soit un facteur déterminant si nous jouons aussi bien que ce soir (samedi). »

Les partisans des Islanders de New York ont fait preuve de manque

de savoir-vivre lors du match de samedi entre leurs favoris et les Oilers d'Edmonton, le deuxième de la série finale de la LNH.

Ils ont injurié l'officiel et quelques joueurs des Oilers tout au long du match et un d'entre eux à même lancé une canette de bière en direction de Wayne Gretzky, assis au banc des Oilers, vers la fin du match.

« Lewis you s... » ont-ils crié, en choeur, à l'officiel Bryan Lewis lorsque celui-ci a rendu des décisions favorisant les Oilers, ce qui pourrait se traduire, en termes polis, par: « Lewis, tu nous écoeures. »

Le robuste ailier gauche des Oilers, Dave Semenko, a subi le même traitement lorsqu'il a touché au gardien Billy Smith en passant devant son filet, en deuxième période.

Les partisans se sont aussi montrés sarcastiques lorsqu'ils ont demandé au président de la LNH, John Ziegler: « Hey Ziegler, are you paying Lewis too? »



L'entraîneur des Oilers d'Edmonton, Glen Sather, affiche assiste, impassible, aux dernières minutes de la défaite de son équipe contre les Islanders de NY, samedi. (Photolaser AP)

David Enge remporte le marathon d'Ottawa

Bordeleau obtient sa qualification pour LA

OTTAWA (PC) — Le Québécois Alain Bordeleau a joué le tout pour le tout hier lors du marathon d'Ottawa, épreuve servant de qualification pour les Jeux olympiques de Los Angeles. Et même s'il n'a pas gagné, il a quand même obtenu sa sélection grâce à une brillante deuxième place, derrière l'ontarien David Edge.

Du 10e au 30e kilomètre, Bordeleau a largement mené la course, possédant même environ une minute d'avance sur son plus proche rival à la mi-course: « Mon premier objectif

en venant ici, était d'obtenir ma sélection. Lorsque je me suis retrouvé seul en tête, j'en étais le premier surpris. Je courais simplement à mon rythme. Il faut croire que les autres n'ont pas décidé de me suivre. »

C'est peut-être là que Bordeleau a utilisé un peu trop d'énergie, ce qui a permis à ses rivaux de le rejoindre autour du 35e kilomètre. En effet, durant toute sa randonnée solitaire, Bordeleau était au plus mauvais endroit du parcours, soit sur la Promenade le long de la rivière Ou-

taouais. Si la température fraîche était idéale, il y avait par contre un vent assez vif, surtout le long de la rivière. Derrière Bordeleau, les Edge, Boileau, Butler et Martindill se relayaient pour « couper » à tour de rôle le vent, ménageant ainsi de précieuses forces.

La stratégie a rapporté des dividendes pour Edge puisque Bordeleau n'a pu résister à la remontée de l'Ontarien. Le vainqueur a finalement franchi le fil d'arrivée en deux heures 13 minutes et 19 secondes, soit 59 secondes devant Bordeleau. Ce dernier établissait du même coup un nouveau record du Québec. Quant au record du parcours, il a été fracassé par près de trois minutes. Il appartenait à Bryan Maxwell depuis 1978 en 2h16:02.

Bordeleau a sauvé sa deuxième position dans le dernier kilomètre. Avec Edge, Arthur Boileau, de la Colombie-Britannique, avait aussi remporté son retard. Et pendant que Edge prenait le large, Boileau et Bordeleau restaient côte-à-côte: « Lorsque j'ai porté mon attaque dans le dernier kilomètre, j'ai vu que Boileau ne pouvait suivre. J'ai donc continué mon effort. »

Bordeleau a finalement devancé Boileau par 16 secondes.

Quant au vainqueur, il ne cachait pas son admiration pour Bordeleau: « Ce gars-là doit être très fort pour avoir tenu aussi longtemps seul en tête, avec un vent pareil. Moi, je me suis protégé derrière, avec les autres. Mon objectif était aussi d'ob-

tenir la qualification pour les Jeux olympiques et je visais surtout le temps limite imposé par l'Association canadienne d'athlétisme. »

Du côté féminin, la gagnante a été l'ontarienne Silvia Ruegger, qui en était à son tout premier marathon, et elle a enregistré le brillant temps de deux heures 30 minutes et 37 secondes. Reconnue surtout dans les 10km et les 15km, cette jeune femme a très bien mené son affaire: « J'avais établi ma course selon un certain rythme et j'ai atteint exactement tous mes temps de passage. Tout a bien fonctionné. »

Au second rang, on a retrouvé une autre ontarienne, Anne-Marie Malone, qui elle n'en était qu'à son second marathon. Elle a franchi la distance en 2h33:00.

La Québécoise Lyzanne Bussièrès a pris le troisième rang en 2h35:53: « C'est mon meilleur temps, je suis donc très contente. Je suis un peu déçue cependant de ne pas avoir terminé parmi les deux premières, ce qui m'aurait valu la sélection pour les Jeux olympiques. Cependant, comme Jacqueline Gareau n'a pas couru, tandis que moi j'ai couru, peut-être que l'Association canadienne songera à moi pour compléter l'équipe. »

Tout comme chez les hommes, la course féminine a été très rapide hier. L'ancien record a également été fracassé. Il appartenait à Christine Lavallée depuis 1980 en 2h42:50. Il a donc été battu par plus de 12 minutes.

Nette victoire de McEnroe contre Lendl

NEW YORK (AFP) — John McEnroe, en grande forme à deux semaines des Internationaux de France de Roland-Garros, a remporté une nouvelle victoire sur le Tchèque Ivan Lendl (6-4, 6-2) en finale du Tournoi de Forest Hills comptant pour le championnat WCT, hier.

Et à la suite de sa victoire, il a remis le dixième de la bourse de \$ 100,000 à sa mère. Lendl a récolté \$ 40,000.

Pour conserver le titre conquis l'an dernier, McEnroe a joué sur la terre battue verte du West Side Tennis Club comme il a l'habitude de le faire sur gazon ou ciment. Sans cesse à l'attaque, aidé par un service toujours aussi efficace, le numéro un mondial a prouvé qu'il pouvait très bien faire sur cette surface de jeu.

Ivan Lendl ne lui résista vraiment que pendant le premier set, purement disputé par deux joueurs réglant toujours, lors de leurs confrontations, une question de suprématie. La terre battue, la plus lente des surfaces, est réputée pour favoriser le jeu du Tchèque. Mais la forme physique de l'Américain, ses réflexes aiguisés et sa maîtrise technique sont en ce moment remarquables.

McEnroe, qui a gagné à New York son septième tournoi de la saison — et son 32e match de suite — ne prit d'abord pas trop de risques. La veille, Lendl avait battu Connors 6-0, 6-0, et ce résultat

avait incité l'Américain à la prudence.

Mais face à McEnroe, Lendl paraissait moins à son aise et commettait quelques erreurs, dont son adversaire n'allait pas tarder à tirer profit. Le match avait été tendu et très équilibré, jusqu'à 5-4 en faveur de McEnroe. Les 15,000 spectateurs appréciaient l'opposition des styles, Lendl misant sur des coups puissants et liftés du fond du court, McEnroe n'hésitant pas à monter au filet.

Le match bascula dès le premier bris d'égalité, qui permit à l'Américain de gagner le premier set. Ensuite, McEnroe n'a plus relâché sa pression et Lendl a dû subir la loi de son rival, malgré un sursaut à 5-1. Le Tchèque, réduit à la défensive et malgré un service qui s'améliore au fil des semaines, n'avait pu empêcher McEnroe de se détacher nettement, abandonnant finalement le set et le match sur une double faute, sa deuxième dans cette rencontre.

L'Américain, qui n'a pas été classé en dessous du troisième rang mondial par l'ATP depuis 1978, envisage maintenant Roland-Garros et sa terre battue avec optimisme.

« Je suis en bonne forme, a-t-il dit. Le fait d'avoir battu ici deux bons joueurs de terre battue (Arias et Lendl) m'incite à croire en mes chances de bien faire en Europe. Six ou sept joueurs peuvent s'imposer à Paris.

Carling Bassett l'emporte à Osaka

OSAKA, Japon (AP) — La jeune Torontoise Carling Bassett a remporté une impressionnante victoire contre l'Allemande de l'Ouest Bettine Bunge 6-2 et 6-4 hier en finale du tournoi-exhibition de tennis d'Osaka, également marqué par le retour victorieux sur la scène professionnelle du Suédois, Bjorn Borg.

Bassett, âgée de 16 ans, avait accédé à la finale samedi en vertu du retrait de la Tchèque Hana Mandlikova, blessée à une jambe au milieu de deuxième set. Mandlikova avait remporté le premier set 6-4 mais tirait de l'arrière 2-1 devant la jeune étoile canadienne, à son retrait.

De son côté, de retour en compétition professionnelle, le Suédois Borg a disposé avec une facilité

marquée de l'Américain Bill Scanlon, 6-2 et 6-2, en finale du tournoi doté de bourses de \$ 200,000.

A son premier tournoi professionnel après une retraite de près de deux ans, Borg a eu plus de mi-sère à se qualifier pour cette finale, ayant à disputer trois sets à l'Américain Eric Korita, 6-7, 7-5, et 6-3, samedi.

Borg et Bassett ont tous deux empochés la première bourse de \$ 30,000, et Scanlon et Bunge ont reçu \$ 15,000 pour leur présence à la finale.

Par ailleurs, Scanlon et sa compatriote Pam Shriver ont uni leurs efforts pour remporter l'épreuve du double mixte, 6-2, 3-6 et 6-2, devant les Américains Greg Holmes et Beth Herr.

Un nouveau champion: Juan Aguilera, 22 ans

HAMBURG, RFA (AFP) — Le monde du tennis a assisté à la naissance d'un nouveau champion au cours des Internationaux de RFA, à Hambourg: celle de Juan Aguilera, un Espagnol de 22 ans, vainqueur successivement du tenant du titre le Français Yannick Noah, en quart de finale, de l'Argentin Guillermo Vilas, en demi-finale, et enfin du Suédois Henrik Sundstroem en finale, hier, en cinq sets 6-4, 2-6, 2-6, 6-4, 6-4.

Offrant plus de trois heures de merveilleux tennis aux quelque 10,000 spectateurs, Aguilera doué d'une incroyable maîtrise de soi, alternait au fil des sets d'exploits revers avec d'admirables lobs liftés qui surprenaient plus d'une fois le jeune suédois, de deux ans son cadet et nettement plus nerveux.

« Quoi, je suis le premier vainqueur non-tête de série de ce tournoi exceptionnel », s'est écrié Aguilera après sa victoire. Mais il valait mieux que je ne sache pas avant le match que je risquais d'être le premier vainqueur non-tête de série à Hambourg, j'aurais été moins décontracté », confia-t-il.

Sundstroem pourtant avait réellement cru à la victoire après les

deuxième et troisième sets gagnés 6-2, 6-2. Mais Aguilera devait ensuite se ressaisir rapidement lors des deux sets suivants.

En dehors des \$ 45,000 dollars de prix, le tournoi de Hambourg aura surtout rapporté des points importants au classement mondial au nouveau champion espagnol, classé 36e au début du tournoi, soit à 20 places de son adversaire de la finale.

A Lugano, en Suisse, la Bulgare âgée de 17 ans, Manuela Maleeva, a facilement disposé de la Tchèque Iva Budarova, 6-1 et 6-1, en finale du tournoi de tennis de Lugano, méritant ainsi son premier succès majeur sur le circuit professionnel féminin.

Classée 16e selon l'échelle de l'ATP, Maleeva a facilement écarté son adversaire, n'ayant besoin que de 46 minutes. Maleeva avait également mérité une participation à la finale, venant à bout de la favorite du tournoi en trois manches, l'Américaine Kathy Horvath.

La Bulgare, classée auparavant au 154e rang, n'avait battu qu'en une seule occasion, une tête de série, Hana Mandlikova, à l'Open de Houston, au mois de février dernier.

HOCKEY

Ligue Nationale	
Éliminatoires	
(Finale 4 de 7)	
Jeudi	
Edmonton 1, Islanders 0	
Samedi	
Islanders 6, Oilers 1	
Mardi, 15 mai	
Islanders à Edmonton	
Jeudi, 17 mai	
Islanders à Edmonton	
Samedi, 19 mai	
Islanders à Edmonton	
Mardi, 22 mai	
x-Edmonton à Islanders	
Jeudi, 24 mai	
x-Edmonton à Islanders	
x-ai nécessaire	
Coupe Memorial	
Samedi	
Kitchener 8, Laval 2	
Hier	
Kitchener c. Kamloops	

COUPE STANLEY	
Série "O"	
	p1 g p bp bc pts
EDMONTON	2 1 1 2 6 2
ISLANDERS	2 1 1 6 2 2

Ottawa c. Laval	
Aujourd'hui	
Ottawa c. Kamloops	
Mardi	
Kamloops c. Laval	
Mercredi	
Kitchener c. Ottawa	
Jeudi, 17 mai	
Demi-finale	
Samedi, 19 mai	
Finale	
Les meneurs	
Gretzky, Edm.	b a pts
Kurri, Edm.	9 19 28
Messier, Edm.	13 9 22
Coffey, Edm.	5 17 22
Bossy, Isl.	6 12 18
Reinhart, Cal.	8 9 17
Gillies, Isl.	6 11 17
Naslund, Mon	10 4 14
Bellevue, Min.	6 8 14
MacInnis, Cal.	2 12 14
	2 12 14

Tragédie au souque à la corde

LENZBOURG, Suisse (AP) — Une tentative pour battre le record du souque à la corde, temps fort de la fête sportive de Lenzbourg (Suisse), a fini en catastrophe samedi soir. La rupture de la corde a fait 24 blessés, a nécessité l'intervention d'un hélicoptère et entrainera probablement une amputation.

Au premier « ho-hiss » des 880 personnes — 440 de chaque côté qui espéraient inscrire leur exploit dans le livre Guinness des records — la corde de nylon de 2,5 centimètres de diamètre faite pour supporter une tension de 8 tonnes a cassé, blessant gravement pour certains, 24 des participants, arrachant notamment des doigts à deux

enfants et à une femme. La police a saisi le filin et ouvert une enquête.

Les sportifs de Lenzbourg voulaient conclure en beauté leur dixième rencontre en établissant un record du monde de la plus forte participation à la traction à la corde: 440 personnes allant du bébé au grand-père, campées à chaque bout, se sont mises à tirer, une fois le départ donné par une conseillère municipale.

Après trente secondes d'efforts, le nylon tressé s'est rompu en son milieu. La corde a alors filé entre les mains des participants placés au centre, brûlant et arrachant peau, doigts et mains. Un homme de 65 ans a perdu connaissance et, les mains ensanglantées,

a été emmené par un hélicoptère de la garde aérienne suisse à l'hôpital. Les médecins estiment qu'on devra lui amputer une main.

Onze autres blessés (deux enfants et une femme ont perdu des doigts) ont été hospitalisés et cinq d'entre eux étaient encore en clinique dimanche soir. Les mains et les bras lacérés de douze autres participants ont été traités par différents secouristes présents sur le terrain.

Un porte-parole de la police a raconté que la plupart des 880 participants, en état de choc, ont pris la fuite de tous côtés. Un doigt sectionné a été retrouvé sur la pelouse deux heures après l'accident.

EN BREF...

■ Stadler, par un coup

DALLAS (AP) — Le vétéran Craig Stadler a ramené hier une dernière carte de 71 coups, soit la normale, pour remporter le tournoi de golf Byron Nelson par un coup et ainsi mettre fin à une disette d'une année et demie sans victoire. Le triomphe de Stadler, son huitième en carrière, est son premier succès sur le circuit professionnel depuis sa victoire aux Séries mondiales de golf, en 1982, qui couronnait une saison de rêve. En 1982, Stadler avait également remporté le tournoi des Masters et trois autres compétitions, en plus de terminer au premier rang chez les boursiers.

En Angleterre, le Britannique Nick Faldo a souligné son retour en compétition européenne en remportant une victoire par un coup sur son compatriote Howard Clark, au tournoi de Leeds, comptant pour le championnat sur le circuit de golf européen. Faldo a ramené une carte finale de 71 pour un total de 276 sur 72 trous. Clark a réuni une ronde finale de 72.

Au Japon, le Taisanais Tsai Li-Hsiang a effacé un déficit de deux coups, en jouant une ronde de 71, hier, un coup sous la normale et elle a remporté le tournoi japonais doté de bourses de \$ 112,000, un coup devant la Japonaise Hisako Houghchi.

■ Défaite de Chouinard

POITIERS (AFP) — Le Canadien Marc Chouinard a été battu 11-9 hier à Poitiers, dans l'ouest de la France, en demi-finale du Challenge Martel, avant-dernière épreuve de la Coupe du Monde d'épée de la saison, devant l'Italien Angelo Mazzoni. Chouinard a de plus échoué 10-8, dans le match pour la 3e place, face au Norvégien Niels Koppang. Chouinard prend donc le quatrième au classement des épéistes, derrière le Français Olivier Lenglet (premier), l'Italien Angelo Mazzoni et le Norvégien Niels Koppang, vainqueur de Chouinard en match de troisième position. Le Français Olivier Lenglet a pour sa part remporté l'épreuve en battant difficilement Mazzoni en finale, 10-9.

SPORTS

La troupe de Virdon subit deux défaites à SF

Les Expos s'inclinent devant Garrelts

SAN FRANCISCO (PC) — Le voyage des Expos s'annonce difficile.

La troupe de Bill Virdon a subi une deuxième défaite d'affilée contre les Giants de San Francisco hier, s'inclinant 4-3 devant 22,739 personnes après avoir perdu 8-7, la veille.

Les Expos présentent maintenant une fiche de 16-17.

Venu en relève au lanceur partant Mark Davis dès la première reprise, Scott Garrelts (1-0) n'a permis que trois maigres simples aux Expos pour remporter sa première victoire. Il a de plus retiré neuf frappeurs sur des prises. Garrelts avait déjà enregistré 22 retraits au bâton dans un match de sept manches alors qu'il évoluait au Wellington High School.

« Garrelts a tenu les frappeurs hors d'équilibre avec ses balles courbes, a dit le receveur Steve Nicosia, qui a contribué au gain des Giants en produisant deux points. Il (Garrelts) savait que les Expos sont reconnus pour aimer les balles rapides et il les a déjoués avec ses courbes. »

Garrelts, 22 ans, a néanmoins eu besoin du support du gaucher Randy Lerch qui a été parfait à la neuvième manche pour décrocher son troisième sauvetage de la saison.

Les Giants se sont assurés leur priorité nécessaire à la septième reprise contre le releveur Andy McGaffigan.

Chili Davis a claqué un triple au fond du champ centre après deux re-

traits et il a croisé le marbre sur le simple de Jack Clark.

« L'officiel du marbre (Lenny Harris) a aidé Davis à être patient, a révéillé McGaffigan, qui lançait pour la première fois devant ses anciens

		Hier				
MONTRÉAL		3		SANFRAN		
	ab	p	cs	pp	ab	p
Flynn 2b	5	1	2	0	CDavis cc	3
Wohlfrd cg	4	1	1	0	Oliver 1b	3
Raines cc	2	1	1	0	LeMstr ac	0
Dawson cd	3	0	1	1	JClark cd	4
GCarre 1b	3	0	1	1	Leonard cg	3
Wallach 3b	3	0	0	0	Yngblad 3b	3
Ramos r	3	0	0	0	Nicosia r	3
Little fs	1	0	1	0	Brenly r	0
ASalazar ac	3	0	0	0	Kuiper 2b	4
Francis fs	0	0	0	0	Pittman ac	3
Speier fs	1	0	0	0	SThpn 1b	1
Palmer 1	2	0	0	0	MDavis l	0
James l	0	0	0	0	Garrelts l	4
Dilone fs	1	0	0	0	Lerch l	0

Toloux 31 4 9 4

300 000 000-3

000 201 10x-4

P produit victorieux — Clark (4).

E—CDavis, DJ—San Francisco 1, L5B—Montreal 7, San Francisco 8, 2B—Oliver 2, BV—Raines (11), 8S—G Carter.

CS PPM BB RB

Montreal 5:2-3 5 3 3 3 1

James 1-3 1 0 0 0 0

McGaffigan P,2-1 2 3 1 1 2 2

San Francisco

MDavis 0 4 3 3 0 0

Garrelts G,1-0 8 3 0 0 4 9

Lerch VP,1 1 0 0 0 0 0

M Davis a affronté quatre frappeurs en première

manche. McGaffigan a affronté un frappeur en 9e.

D—2:47, A—21,884

partisans. Mes deux premiers tirs contre lui étaient des prises. Il (Harris) ne les a pas appelées. »

C'était le premier point accordé par McGaffigan (2-1) au cours des 16 dernières manches pendant lesquelles il a oeuvré.

« Je crois avoir passablement bien lancé, a commenté McGaffigan. Davis n'aurait jamais dû avoir l'occasion de cogner son triple. L'unique balle frappée solidement à mes dépens est donc le simple de Scott Thompson, à la huitième reprise. »

En deux manches, McGaffigan a alloué trois simples et deux buts sur balles, dont un intentionnel.

Le partant des Giants, Davis, n'a pas fait vieux os. Il a donné des coups sûrs, tous des simples, aux quatre premiers frappeurs des Expos à la manche initiale et ces derniers ont immédiatement pris les devants 3-0.

Tim Raines (21e) et Andre Dawson (23e) ont produit les deux premiers points à l'aide de simples. Carter a fait compter l'autre, son 29e, sur un ballon-sacrifice.

Carter, qui évoluait au premier cousin pour la sixième fois cette saison, établissait ainsi une marque personnelle en dépassant le cap des 28 points produits avant le 31 mai pour la première fois de sa carrière.

« Il faut rendre le crédit qui revient à Garrelts », a indiqué Carter, expliquant pourquoi les Expos n'ont rien fait qui vaille à l'offensive, après la manche initiale.

Une semaine décisive pour l'avenir des Jeux olympiques de Los Angeles

PARIS (AFP) — Alors que la journée dominicale, malgré le retrait de l'Afghanistan qui porte à huit le nombre des pays qui ont annoncé leur non-participation aux Jeux olympiques, a marqué une certaine accalmie dans la grave crise qui secoue le mouvement olympique, la semaine qui s'ouvre va être décisive pour l'avenir des Jeux de Los Angeles.

Aujourd'hui, la litanie des non-participations devrait reprendre. Tout comme pourrait se poursuivre, d'ailleurs, l'annonce des engagements fermes dans le sillage de la Chine qui a confirmé samedi son grand retour parmi la famille olympique.

Sur le plan des événements attendus, on suivra particulièrement la conférence que doit donner, ce matin, à Moscou, le président du CNO soviétique M. Marat Gramov, et la réunion extraordinaire de la commission exécutive du Comité international olympique (CIO), étendue à diverses personnalités du sport mondial, le 18 mai, à Lausanne.

De M. Gramov, on attend une nouvelle fois la justification du nœud de Moscou, sans espoir de retour en arrière. Quant à la réunion de la dernière chance à Lausanne, elle doit servir à une étude approfondie de la situation et sans doute à définir l'ultime action à tenter en direction de Moscou où M. Juan Antonio Samaranch ne sait d'ailleurs pas encore s'il sera reçu par Constantin Tchernenko, le numéro un soviétique.

En revanche, selon le président de l'Association des comités nationaux olympiques (ACNO), le Mexicain Mario Vazquez Rana, qui effectue en URSS un voyage prévu de longue date, M. Gramov sera présent à Lausanne, vendredi.

De ses entretiens avec M. Gramov, M. Vazquez Rana a retiré l'impression que son interlocuteur était persuadé du poids des raisons invoquées pour la non-participation et une certitude que les pays socialistes par respect pour le mouvement olympique, n'organiseraient pas de

contre-jeux.

Durant le week-end, le front de la non-participation qui ne s'étend encore qu'à deux des cinq anneaux olympiques, l'asiatique et l'europeen, s'est élargi à la Tchécoslovaquie et à l'Afghanistan, qui a rejoint l'URSS, la Bulgarie, la RDA, le Vietnam, le Laos, et la Mongolie.

La décision prise à l'unanimité du CNO tchécoslovaque, pour des raisons identiques aux sept autres pays socialistes, attendue pour le 17 mai, a été annoncée dès samedi par M. Antonin Himl. On ne verra donc pas à Los Angeles la phénoménale Jarmila Kratochvilova porte-drapeau du sport tchécoslovaque.

En revanche, le prestigieux sauteur en hauteur chinois Zhu Jian Hua sera présent. Comme pour mettre un peu de baume sur les plaies des organisateurs américains, la Chine a confirmé samedi, 21 jours avant la clôture des inscriptions, sa participation.

Hier, c'était au tour de l'Afghanistan d'annoncer sa non-participation,

« Sa balle rapide possédait beaucoup de vélocité et, surtout, ses balles courbes atteignaient les coins du marbre avec régularité. »

Samedi				7				SAN FRAN				8																							
MONTREAL				ab				p				cs				pp																			
Dilone cg				4				0				2				CDavis cc				4				1				1							
GHarris l				0				0				0				0				Trillo 2b				0				0							
Wohlfrd fs				1				0				0				0				Kuiper 2b				3				2				1			
Reardon l				0				0				0				0				Oliver 1b				4				2				2			
Flynn fs				1				0				0				0				SThpn 1b				0				0				0			
Little 2b				5				0				0				0				JClark cd				3				0				0			
Raines cc				4				1				1				0				Leonard cg				3				2				1			
Dawson cd				4				3				3				0				Yngblad 3b				4				0				1			
GCarter r				4				1				1				1				Brenly r				1				0				0			
Wallach 3b				5				1				3				1				Mullins ac				0				1				1			
Francis 1b				5				1				2				0				Krukow l				4				0				1			
ASalazar ac				1				0				0				0				Minton l				1				0				0			
Thomas ac				4				0				3				1																			
Rogers l				1				0				0				0																			
James l				0				0				0				0																			
Rose fs				1				0				1				1																			
Schtdz l				0				0				0				0																			
Speier ac				3				0				1				0																			
Toloux				43				7				17				6				Tatou				10				28				8			
Montreal				San Francisco				403				001				004				8				—											
Proutid victorieux — Oliver (3).																																			
E—Dawson, Little, Speier, Kuiper, 2. DJ—Montreal 3, San Francisco 1. LSB—Montreal 12, San Francisco 4. 2B—Dawson 2, Wallach 3, C—Leo-																																			

Toloux 28 8 7 7

010 100 302-7

403 001 00x-8

P produit victorieux — Oliver (3).

E—Dawson, Little, Speier, Kuiper 2, DJ—Montreal 3, San Francisco 1, L5B—Montreal 12, San Francisco 4, 2B—Dawson 2, Wallach, CC—Leonard (4), S—Krukow.

CS PPM BB RB

Montreal 2:1-3 6 7 6 2 1

James 2-3 0 0 0 1 1

Schtdz 2 0 0 0 1 0

GHarris 2 1 1 0 0 2

Reardon 1 0 0 0 0 1

San Francisco

Krukow G,2-4 6:1-3 12 4 3 2 4

Minton 2:1-3 5 3 2 1 0

FWilliams VP,2 1-3 0 0 0 0 0

APL—Trillo par Rogers, Brenly par G Harris, ML—Reardon, BP—G Carter, D—3:03, A—13,555

L'activité physique
■ Une nouvelle bataille
fédérale-provinciale !

RICHARD MILO

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dévoile ce midi le programme du *Rendez-Vous Kino 84* au moment où s'amorce péniblement au Québec la *Semaine de l'activité physique* du ministère fédéral de la Condition physique et du Sport amateur.

Il y aura donc encore cette année deux semaines de l'activité physique au Québec: une première semaine fédérale, jusqu'au 21 mai, et une deuxième semaine provinciale, du 26 mai au 3 juin. Et les deux campagnes se partageront très souvent les énergies des mêmes bénévoles et des mêmes organismes.

Bédard, qui vient d'accéder à la direction de Condition Physique Canada. Il sera vraisemblablement accompagné de M. Gilles Houde, l'ex-député libéral provincial et l'actuel directeur général de la branche montréalaise du ministère de la Condition physique et du Sport amateur, duquel relève la deuxième *Semaine nationale de l'activité physique*.

La semaine fédérale traîne dangereusement de la patte au Québec. À deux jours du début des activités jeudi, le ministère fédéral avait recensé un total de 1,216 projets, 485 en Ontario et 74 seulement au Québec.

Le refus de participation de Kino-Québec se fait sérieusement



Conscients du problème, les directeurs des 51 modules de Kino-Québec avaient pourtant demandé, l'automne dernier, à la direction du ministère québécois d'entreprendre des négociations « pour que les deux semaines coïncident » dans l'avenir.

Les deux programmes se différencient — le fédéral insiste surtout sur la participation et la promotion, le provincial sur la concertation et la réalisation de projets — mais ils peuvent se compléter, estiment les directeurs de modules de Kino-Québec.

Or, malgré l'évidence et la pertinence de la cause, les discussions fédérales-provinciales ont néanmoins abouti cet hiver à une première impasse, le ministère provincial ayant déjà fixé depuis septembre la date de son prochain rendez-vous et le ministère fédéral ne parlant pas le même langage constitutionnel.

Selon les informations recueillies... du côté fédéral, les fonctionnaires provinciaux insistent surtout sur le fait qu'en principe, le conditionnement physique est d'abord de juridiction provinciale, parce qu'il touche au champ provincial qu'est la santé. À cela, les fonctionnaires fédéraux invoquent que la bonne condition physique des citoyens déborde les cadres d'une seule province.

À tout événement, les négociations doivent reprendre à la fin du mois entre la direction du ministère québécois et un nouveau porte-parole fédéral, M. Michel

sentir malgré l'appui inconditionnel du YMCA. Depuis quelques jours, tous les YMCA ouvrent en effet leurs portes gratuitement à toutes les personnes intéressées à profiter des installations mises à la disposition des adeptes: matin au soir de 9 h 30 à 21 h environ. Le but est d'éveiller la curiosité et l'intérêt de ceux et celles qui n'ont pas encore pris conscience de l'importance du conditionnement physique au Québec.

Au Québec, on en sera doublement conscient au cours des prochains jours.

Le ministère fédéral de la Condition physique et du Sport amateur aurait avantage à franciser son programme, ne serait-ce que pour obtenir la collaboration des francophones de l'extérieur du Québec. Dans une lettre datée du 10 avril et adressée à M. Max Yalden, commissaire aux langues officielles, l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) a d'ailleurs dénoncé l'utilisation du mot *Fitnic* pour désigner le pique-nique familial de l'Association canadienne des loisirs et des parcs.

Par ailleurs, l'ACFO reproche au ministère fédéral de rejeter tout le poids de l'échec de la campagne au Québec sur le refus de participation de Kino-Québec. Il a invité il y a quelques semaines la direction à solliciter l'appui du Regroupement des organismes nationaux de loisirs du Québec (RONLQ), entre autres.

La Chine populaire revient aux JO d'été

LOS ANGELES (AFP) — La République populaire de Chine effectuera son grand retour sur la scène olympique en participant du 28 juillet au 12 août prochain aux Jeux de Los Angeles.

Absents pendant 32 ans, à la suite de leur dé-

cision de boycotter les Jeux olympiques de Melbourne, en raison de la présence d'une délégation de Taiwan, les Chinois ont fait connaître leur décision samedi, dans une lettre adressée au Comité organisateur de Los Angeles, le comité d'organisation des

JO 84, par M. Zhong Shitong, le président du Comité national olympique de Chine.

Cette lettre, transmise par l'intermédiaire de M. Charles Lee, l'envoyé du LAOOC, c'est-à-dire l'envoyé chargé plus spécialement des relations avec la Chine, qui était depuis quelques jours en visite à Bai Jing, est la réponse officielle à l'invitation du LAOOC envoyée à tous les comités nationaux olympiques, et qui devait parvenir aux organisateurs avant le 2 juin. « J'ai le plaisir de vous informer que le Comité olympique chinois a décidé d'envoyer une délégation sportive aux Jeux olympiques de Los Angeles », a écrit M. Zhong Shitong aux dirigeants du LAOOC, MM.

Paul Ziffren, Peter Ueberroth et Harry Usher, en concluant par ces mots: « Nous souhaitons un grand succès aux Jeux olympiques. »

La nouvelle a été accueillie avec une grande satisfaction par le LAOOC, et Peter Ueberroth, son président, a réagi en déclarant samedi matin: « Nous sommes très heureux que l'équipe olympique chinoise ait accepté son invitation à participer aux Jeux olympiques de Los Angeles. Après plusieurs jours difficiles, c'est un geste très positif. »

Après avoir indiqué que la délégation conduite par M. Charles Lee avait été extrêmement bien reçue en Chine, il a ajouté: « Toutes les

équipes peuvent accepter leur invitation avant le 2 juin, et nous sommes très heureux que la Chine l'ait fait. »

L'effet de l'annonce de la participation de la Chine, a largement compensé auprès des organisateurs celui de la nouvelle du forfait de la Tchécoslovaquie. Peter Ueberroth avait indiqué vendredi au cours d'une conférence de presse que si la Chine, une très forte équipe dans de nombreux sports, participait aux Jeux, ceux-ci seraient quand même bons, en dépit de l'absence de l'URSS, de la RDA et d'autres pays.

La Tchécoslovaquie est en effet devenue le septième pays à annoncer officiellement son retrait des Jeux olympiques de Los Angeles.

La décision tchèque, qui reprend généralement les raisons évoquées par l'Union soviétique, a été officiellement annoncée par l'Agence de presse CTK. Anton Himl, le président du Comité tchécoslovaque a affirmé que le Comité organisateur des Jeux de LA, « ne respectait nullement la charte olympique ». Plus tard, lors d'une allocution télévisée, M. Himl a ajouté que le Comité de Los Angeles « se servait de la présentation des Jeux pour des fins uniquement politiques ».

Les principaux athlètes concernés par la décision du Comité national olympique tchécoslovaque de ne pas participer aux Jeux de Los Angeles sont Imrich Buga (champion du monde du lancer du disque en 1983, à Helsinki), Remigius Machura (poids), Jarmila Kratochvilova (championne du monde des 400 et 800 m à Helsinki, en 1983, et détenteur des records du monde de ces deux distances), Tatiana Ko-

Le retrait des Soviétiques

Une leçon (Berlioux)

WASHINGTON (AFP) — Mme Monique Berlioux, directrice du Comité international olympique (CIO), a affirmé hier à la télévision américaine que les Jeux olympiques ne devraient pas être organisés dans une des super-puissances.

Interviewée depuis Genève, en Suisse, par le réseau de télévision américain ABC, Mme Berlioux a estimé que le retrait des sportifs soviétiques des Jeux de Los Angeles constituait une leçon, et que probablement le Comité olympique International reconsidérerait cette possibilité après les Jeux olympiques.

Mme Berlioux a souligné que le boycott des Jeux olympiques par les États-Unis en 1980 a été contre-productif pour les États-Unis, et cette fois cela va être contre-productif pour les Soviétiques.

« Les Jeux olympiques, a poursuivi le directeur du CIO, ont toujours été sujets à des influences politiques, ce n'est pas une raison pour les supprimer. Jusqu'à la dernière minute avant l'ouverture des Jeux, le CIO tentera de faire revenir sur leur décision les pays ayant annoncé leur non-parti-

pondu on ne peut rien reprocher à ceux qui tentent de faire quelque chose de bien.

De son côté, M. Georgi Arbatov, membre du comité central du parti communiste soviétique, a répété, au cours d'une entrevue au réseau de télévision américain CBS, que la décision soviétique avait été dictée par la crainte que la sécurité des sportifs soviétiques ne soit pas assurée à Los Angeles.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES

Fondée en 1892

Conseils en propriété intellectuelle

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

1514, Docteur Penfield Montréal, Canada, H3G 1X5

Tél.: (514) 934-0272, Telex: 05-268656, Cable: MARION

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER

(Ci-devant ALAN SWABEY & CIE)

Agents de Brevets et de Marques de Commerce

1001, Boul. de Maisonneuve ouest

Montréal, Québec H3A 3C8

Tél.: (514) 845-7126, Télex 05-2355

Fac-simile (514) 288-8389

(CCITT II-II III)

Samson Belair

Comptables agréés

Montréal 3100

Laval 510

Longueuil 200

Tour de la Bourse

2 Place Laval

125, Boul. Ste-Foy

H3B 5N6

H3A 1W7

(871-1515)

(868-8910)

(678-4270)

Bureaux dans les principales villes du Québec et du Canada

Affiliation internationale - Moore, Stephens & Co.

LES ANNONCES
CLASSÉES DU
DEVOIR

286-1200

75

1984

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

VOTRE FORME PHYSIQUE

JO. MALLEJAC

S'échauffer avant toute activité: une nécessité

Nous l'avions fait observer la semaine passée: pour le tout venant l'entretien physique le plus simple soit-il, ne saurait s'avérer efficace s'il n'est pas soutenu par une gymnastique aussi permanente que possible. On peut même dire que plus l'activité physique ou sportive s'intensifie, plus cette gymnastique à base d'exercices articulaires et musculaires devient indispensable.

Elle va d'abord intervenir lors de chacun des échauffements qui doit précéder l'entraînement proprement dit, quel qu'il soit.

Cet échauffement doit toujours débuter par une phase d'activation fonctionnelle (caractérisée par une montée du régime cardiaque), qui peut comprendre soit de la course lente (même sur place si vous êtes limité par l'emplacement) soit par des sautilllements, voire par du saut à la corde à intensité douce. Le but de cette mise en train préalable est de provoquer une élévation progressive des battements cardiaques (jusqu'à 110/120 à la minute), afin que les muscles mieux irrigués puissent répondre avec plus d'efficacité, et sans risque d'endommagement, aux exercices qui vont suivre. Il est bien connu qu'un muscle froid n'a pas la même réceptivité aux sollicitations nerveuses, surtout si elles sont vives. Il est fréquent qu'un tel muscle subisse des dommages même anodins dus à un dépassement d'élasticité, qui se manifeste le plus souvent par des petites douleurs aussi soudaines que mal définies.

Les exercices doivent d'abord donner la priorité aux sollicitations des plans articulaires: pieds, chevilles, genoux, hanches, épaules, coudes, sans oublier la colonne vertébrale.

Partant de là, il convient de déterminer quels sont ceux qui peuvent répondre le plus adéquatement à nos besoins en général, et qui ne sont pas de ce fait spécifiques à une discipline particulière. Nous en avons sélectionné quelques-uns à titre d'exemple, parmi les plus recommandables.

Après la phase d'activation fonctionnelle, qui devra s'étendre sur une durée de 2 minutes minimum, on pourra avoir recours aux mouvements suivants, qui intéressent chacun un plan articulaire différent.

longement du corps. Aller toucher les pieds avec les mains, puis par roulade arrière envoyer les pieds toucher le sol le plus loin possible en arrière de la tête.

2 à 3 séries de 10 à 15 répétitions chacune. Durée totale: 1 minute 30 à 2 minutes.

20 secondes
par bras

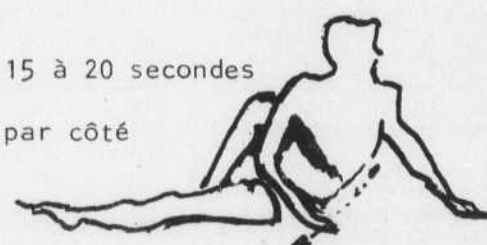


à froid.

30 secondes
par jambe



15 à 20 secondes
par côté



Exercice 1 — Pieds, chevilles

Par déroulement alternatif des pieds, avancer le plus possible le genou qui plie vers l'avant (sans changer l'emplacement des pieds). Avoir la sensation lorsque la jambe s'étend d'écraser avec force un objet sous le talon.

2 ou 3 séries de 40 à 50 répétitions chacune. Durée totale: 1 minute 30 à 2 minutes.



Exercice 2 — Épaules

Circumduction des bras, soit qu'ils tournent dans le même sens, en ailes de moulin (débutants), soit qu'ils tournent en sens opposés (le droit dans le sens des aiguilles d'une montre, gauche dans le sens contraire des aiguilles). Ce dernier mouvement exige plus de coordination et s'adresse donc à des sujets plus entraînés.

2 à 3 séries de 20 à 30 circumductions chacune, en variant le sens et la cadence en cours de série. Durée totale: 1 minute à 1 minute 30.



Exercice 3 — Colonne vertébrale et dos

Position de départ: à plat dos, bras dans le pro-

Les relations publiques de Gaz Métro veulent redorer leur blason

JEAN-PIERRE LANGLOIS

La compagnie de distribution de gaz naturel, Gaz Métropolitain, se-rait sur le point d'annon- cer une révision sensible de son système de com- munications avec ses abonnés. En effet, la compagnie de la rue Dorchester à Montréal a décidé d'apporter plus de soin à son service de relations publiques, le- quel a longtemps été dé- laissé au profit de son service de publicité.

« Pour preuve de no- tre volonté d'améliorer notre service de com- munications à la clien- tèle, les abonnés rece- vront bientôt par la poste une brochure très explicite sur les chan- gements que la com- pagnie apportera à ses avis », a déclaré au DE- VOIR M. Marcel Dou- ville, directeur du ser- vice à la clientèle à Gaz Métro. « D'ailleurs, le tout est déjà sous presse », a précisé le directeur de la compagnie qui compte 160.000 abonnés à Montréal et dans un rayon de 40 kms autour

de Montréal.

C'est suite aux plain- tes de plusieurs abonnés et à la contagion de la concurrence des com- pagnies d'utilité publi- que que Gaz Métro a dé- cidé de se mettre à la page. En effet, Hydro- Québec, mais surtout Bell Canada, annoncent déjà à leur clientèle dans un langage clair et simple toute modifica- tion de tarifs ou toute autre modification sus- ceptible d'affecter sa clientèle (frais pour chèques sans provision, factures en souffrances, etc.).

Jusqu'à présent, la compagnie distributrice de gaz s'était retranchée derrière le paravent du langage de son régis- seur, la Régie de l'Elec- tricité et du Gaz du Qué- bec, qui réglemente en plus les tarifs d'Hydro- Québec (Bell Canada est réglementée, quant à elle, par le Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications Canadiennes). La com- pagnie avait pris l'habi- tude d'extraire direc- tement des fragments d' ordonnances de la Régie

pour communiquer cer- tains changements tou- chant sa clientèle.

Il en était résulté des avis à la clientèle cau- sant plus de confusion que de compréhension. Un exemple: en juillet 1983, la compagnie an- nonça à ses abonnés qu'elle allait exiger à compter du 1er septem- bre 1983 des frais d'in- térêt de 20% par année sur toute facture en souffrance (en somme, à tous ceux qui paient au-delà de la date d'é- chéance). Banal en soi, puisque toutes les com- pagnies d'utilité publi- que imposent mainte- nant de tels frais à leur clientèle! Moins banal cependant était la phrase qui suivait en bas de page, très laconique, annonçant des frais mi- nimums de \$5.00.

Cette dernière dispo- sition, qui émanait en fait de la Régie et non de Gaz Métro, fut annulée peu de temps après, puisqu'elle allait péna- liser excessivement le petit consommateur. Avec le plus grand sé- rieux du monde, Gaz Métro fit part à sa clien-

tèle en septembre 1983 de l'avis suivant: « le supplément de recou- vrement selon l'ordon- nance G-323 est main- tenu temporairement ». Le tout apparut à l'en- dos des factures des abonnés jusqu'en février 1984, alors que les abon- nés purent constater dans un avis à la mine sévère, accompagnant leurs factures, que ce se- rait l'ordonnance G-363 qui prévaudrait doré- navant. Plus explicite- ment, la direction du service à la clientèle an- nonçait que « pour les factures dont la date de lecture est ultérieure au 12 janvier 1984, le mon- tant dû après échéance est le montant net ou le solde du montant net de la facture courante, aug- menté d'un supplément de recouvrement de 5% ».

En langage clair, la compagnie avait an- noncé à sa clientèle en septembre 1983 qu'elle suspendait temporel- lement ses frais d'in- térêt de 20% et ses frais minimums de \$5.00; ce n'est qu'en février 84 qu'elle faisait part des

nouvelles dispositions, communiquées, il est vrai, dans un langage pour initiés seulement.

« Ca me prends trois jours pour lire et com- prendre une ordonnance de la Régie », a avoué au DEVOIR un cadre de la compagnie. « C'est pour- quoi, une des priorités de l'année à Gaz Métro seront les relations pu- bliques », a poursuivi le même cadre.

Rappelons que Gaz Métro dépense chaque année environ \$1 million pour ses messages publi- citaires, généralement réservés à la conquête de nouveaux abonnés. La dernière campagne de publicité, dont le thème était « Salut, bâ- tisseurs de pays chaud! » et qui s'est ter- miné à la fin avril, était destinée à gagner de nouveaux abonnés uni- quement. Après avoir entrepris d'importants changements depuis 3 ans au sein de son orga- nisation, la compagnie promet que ses pro- chains changements se- ront axés sur le service à la clientèle.

NOUVEAUX TITRES SUR LE MARCHÉ

Cette rubrique a pour but de renseigner le lecteur sur la disponibilité possible de nouveaux titres sur le marché financier et, conséquemment, elle ne doit pas être interprétée comme une offre publique. Les prospectus offrant ces valeurs sont disponibles auprès du chef de file de l'émission et/ou d'autres courtiers en valeurs mobilières.

Comme le but principal du prospectus provisoire est d'évaluer le marché éventuel d'une émission, il peut arriver que les titres décrits ne soient pas, par la suite, offerts au public.

Lors de la semaine se terminant le 10 mai 1984, la Commission des valeurs mobilières du Québec a approuvé son visa aux prospectus provisoires soumis par les entreprises suivantes.

REÇUS DE DÉPÔT ET ACTIONS ORDINAIRES SOCIÉTÉ D'EXPLORATION MINIERE GOLDEN TIGER INC.

(auparavant Explorations Banque-Or Inc.) La Société oeuvre dans le domaine de l'exploration minière et la mise en valeur de terrains principalement situés dans la ré-

gion du lac Chicobi au Québec et de Klotz Lake en Ontario. La Société Getty Canadian Metals Limited possède le droit de se porter acquéreur de 75 % des intérêts de la société dans les terrains miniers ontariens.

Les reçus de dépôt peuvent fournir à leurs détenteurs une déduction fiscale de 166 % pour fins d'imposition provinciale et de 133 % pour fins d'imposition fédérale. Ils donnent droit à des actions ordinaires assorties de bons de souscription (série II).

L'émission proposée comporte aussi des actions ordinaires assorties de bons de souscription (série I).

Mandataire: Osler, Wills, Bickie Limitée

PARTS DE SOCIÉTÉ EN COMMAN- DITE

Société Paddington Properties

La Société est une société en commandite existante en vertu des lois manitobaines. Elle a été formée principalement pour développer et exploiter deux immeubles résidentiels à loge- ments multiples à Winnipeg au Manitoba. La Société est une filiale en propriété exclusive de Les Placements Qualico Ltée.

Mandataire: Les Placements Qualico Ltée

RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS

La Commission n'a, la semaine dernière, approuvé son visa à aucun prospectus portant sur des titres admissibles au Ré- gime d'épargne-actions.

Le contenu de cette rubrique est compilé à partir du Bulletin hebdomadaire de la Commission des valeurs mobilières du Québec et à partir du contenu des prospectus visés.

LUTTEZ CONTRE LES MALADIES DU REIN.

Donnez à la Fondation Canadienne des Maladies du Rein.



Londres

La grande vie! Mon prêt-à-partir!

Avec le service Hospitalité

578\$ aller-retour

Entre Mirabel et Londres, le service Hospitalité vous offre la grande vie à bord. Une soirée inoubliable à tarif très économique.

AIR CANADA



Dégustez un repas gastronomique arrosé d'un cru sélectionné, sans oublier bien sûr l'apéro et le digestif.

Mettez-vous à l'heure européenne en feuilletant nos journaux et magazines internationaux.

Laissez-vous emporter par un concert stéréophonique ou par le récit captivant d'un succès du cinéma.

À Londres, flânez en toute quiétude de Piccadilly Circus à Trafalgar Square en passant par Big Ben et laissez Air Canada se charger de votre forfait hôtel-auto.

Réservez votre place à bord de notre service Hospitalité vers Londres. C'est votre Prêt-à-partir pour la grande vie.

CONDITIONS Réservations faites au moins 21 jours avant le départ. Paiement complet dans les sept jours suivant la réservation. Billetterie faite au moins 21 jours avant le départ. Frais d'annulation: 100 \$. Tarifs et conditions peuvent changer sans préavis. Tarifs sujets à l'approbation gouvernementale. Taxes d'aéroport en sus. Le nombre de sièges est limité et certains vols peuvent déjà être complets. Consultez votre agent de voyages ou Air Canada au sujet des conditions et restrictions particulières relatives à la longueur du séjour et aux dates de départ et de retour. Mentionnez le DRF 719

Intercontinental



Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada. Détenteur d'un permis du Québec.